

Note méthodologique

Systeme français de comptabilité nationale

**LA DÉPENSE DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES
ET LA CONSOMMATION EFFECTIVE FINALE DES MÉNAGES**

Base 2020

N° 1 – MAI 2024

Note méthodologique

Système français de comptabilité nationale

LA DÉPENSE DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES ET LA CONSOMMATION EFFECTIVE FINALE DES MÉNAGES

Base 2020

Auteur :

Julia Cuvilliez¹

Remerciements :

Sophie Armoogum, de la Division Concepts, méthodes et évaluation des comptes nationaux, du Département des comptes nationaux

Émilie Rodriguez, Maryse Fesseau, Paul-Antoine Beretti, Karl Bernasconi, Thomas Cohadon, Julian Lasfargues, Rodolphe Mathieu, Maxime Nespoulous, de la Division Synthèses des biens et services, du Département des comptes nationaux

Jean-Cyprien Héam, de la Division Synthèses Générales des comptes, du Département des comptes nationaux

¹ Certains passages de ce document ont été repris du tome 4 des notes de base de la consommation des ménages en base 2014.

Base 2020 des comptes nationaux

Liste des notes méthodologiques parues en mai 2024

- Tome 1 La dépense de consommation finale des ménages et la consommation effective finale des ménages**
Base 2020 **Mai 2024**
Julia Cuvilliez
- Tome 2 La consommation des ménages en produits agricoles et agroalimentaires**
Base 2020 **Mai 2024**
Julian Lasfargues, Rodolphe Mathieu
- Tome 3 La consommation des ménages en produits industriels (hors agroalimentaires)**
Base 2020 **Mai 2024**
Paul-Antoine Beretti, Karl Bernasconi, Thomas Cohadon, Julian Lasfargues, Rodolphe Mathieu, Maxime Nespoulous, Fabien Soulé
- Tome 4 La consommation des ménages en services**
Base 2020 **Mai 2024**
Paul-Antoine Beretti, Thomas Cohadon, Dylan Collet, Patrick Kwok, Julian Lasfargues, Henri Martin, Rodolphe Mathieu, Rémi Monin, Linda Moukkes, Robin Navarro, Maxime Nespoulous, Thomas Renaud, Fabien Soulé

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS.....	9
I - LES CONCEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE	11
II - LES NOMENCLATURES.....	17
III - LES DÉPENSES DE CONSOMMATION NON ACQUITÉES PAR LES MÉNAGES.....	21
IV - LES PRINCIPALES SOURCES DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES.....	25
V - FIXATION DES NIVEAUX EN BASE 2020 ET SÉRIES LONGUES ASSOCIÉES.....	29
VI - LES INDICES DE PRIX	39
VII - LES TAUX DE TVA	45
VIII - LA DIFFUSION DES DONNÉES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES.....	51
ANNEXE 1 CORRESPONDANCE ENTRE LES CODES PRODUITS DES SERIES ELEMENTAIRES DE LA CONSOMMATION EFFECTIVE DES MENAGES ET LA CLASSIFICATION DE PRODUITS FRANÇAISE (CPF) EN BASE 2020	55
ANNEXE 2 LES REVISIONS DE LA NOMENCLATURE DE PRODUITS	71
ANNEXE 3 COMPOSITION DES FONCTIONS ELEMENTAIRES SUIVIES EN CONSOMMATION DES MENAGES EN PRODUIT	81
ANNEXE 4 COMPOSITION DE LA NOMENCLATURE DES POSTES EN DURABILITE.....	109
ANNEXE 5 COMPOSITION DE LA DEPENSE PRE-ENGAGEE	119
ANNEXE 6 SERIES DE CONSOMMATION DES MENAGES NON DIFFUSEES POUR CAUSE DE FRAGILITE DES DONNEES	121
LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES.....	127
BIBLIOGRAPHIE	129

AVANT - PROPOS

Ce document s'adresse à un public spécifiquement intéressé par les méthodes de calcul et les sources statistiques très détaillées servant à l'évaluation de la consommation des ménages en base 2020. Il s'inscrit dans une série de quatre notes ayant une approche par produit :

- ⇒ La synthèse de la consommation des ménages ;
- ⇒ La consommation de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche (fruits, légumes, œufs, fleurs, poissons, crustacés, bois brut) et des produits des industries agroalimentaires (viandes, produits laitiers, boissons alcoolisées et non alcoolisées, pain, épicerie, tabac) ;
- ⇒ La consommation de produits industriels hors agroalimentaires (meubles, équipement et entretien du logement, textiles, habillement, automobiles, bijouterie, horlogerie, articles de loisirs) et produits de l'énergie (gaz, fiouls, carburants, électricité, eau) ;
- ⇒ La consommation en services (construction, transports, télécommunications, logement, santé, hôtels, cafés, restaurants, action sociale, services domestiques, etc.).

Cette note correspond à l'actualisation du tome 3 des notes méthodologiques publiées en septembre 2018 en base 2014 des comptes nationaux.

I - LES CONCEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

A. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN COMPTABILITÉ NATIONALE

La consommation dans le système de comptabilité nationale SEC 2010

Les comptes nationaux français en base 2020 sont établis selon le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010). Dans ce système, deux concepts de consommation finale sont distingués : la dépense de consommation finale et la consommation finale effective.

- La dépense de consommation finale des ménages recouvre les dépenses consacrées par les ménages résidents à l'acquisition de biens et de services utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». Cette dépense se limite aux dépenses que les ménages supportent directement ;
- La consommation finale effective des ménages recouvre l'ensemble des biens et des services qu'ils utilisent effectivement (ou consomment) quelle que soit la manière dont ils sont financés ;
- Les « transferts sociaux en nature des administrations » constituent l'écart entre ces deux notions. Ils correspondent aux remboursements de sécurité sociale, aux aides au logement, aux dépenses de la collectivité en éducation, en santé, etc.

Le concept de consommation effective, visant à mesurer les biens et les services à la disposition des ménages, indépendamment de la manière dont ceux-ci y accèdent, permet en particulier d'améliorer la pertinence des comparaisons internationales.

De la dépense de consommation des ménages...

La consommation des ménages qui doit être évaluée est celle des ménages résidents, qu'elle ait lieu dans ou hors du territoire économique national. Selon le SEC 2010, « on considère comme unités résidentes, les ménages qui ont un centre d'intérêt économique dans le pays, même s'ils se rendent à l'étranger pour une courte durée (moins d'un an) ». Le territoire économique français inclut les départements ou régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte), mais exclut les collectivités d'outre-mer.

Pour des raisons de difficulté de production statistique, on ne peut la plupart du temps évaluer par produit, qu'une consommation territoriale, représentant l'ensemble des achats effectués sur le territoire par des ménages résidents ou non. La consommation totale est obtenue en retranchant la consommation des non-résidents sur le territoire et en additionnant la consommation des résidents hors du territoire. Les données nécessaires sont obtenues par un traitement particulier de la balance des paiements (voir partie B. Résidents sur le territoire économique et solde territorial).

Les biens et services marchands constituent l'essentiel de la **dépense des ménages** ; ils correspondent aux achats de biens neufs (sauf les logements, mais y compris les achats en leasing pour les automobiles), aux achats de biens d'occasion (passant par le commerce type friperies ou plateforme avec intermédiaires), et aux achats de services marchands. Les transactions entre ménages sans intermédiaire (biens d'occasion de ménage à ménage, brocantes, plateforme sans intermédiaires) ne sont pas prises en compte dans le champ de la comptabilité nationale car ces transactions ne participent pas à la production de valeur (PIB).

Les biens et services marchands comprennent aussi l'autoconsommation de produits alimentaires, les avantages en nature fournis par les employeurs à leurs salariés ou par l'armée aux militaires, les loyers « imputés » aux propriétaires occupant leur logement, qui, tous, viennent en contrepartie des revenus de même montant inclus dans le revenu disponible des ménages. S'y ajoutent les services domestiques fournis par le personnel salarié employé par les ménages (employés de maison, nourrices, concierges et gardiens d'immeubles), qui ont leur contrepartie en production pour compte propre des ménages.

Quand ces biens et services marchands sont utilisés par des entrepreneurs individuels pour leur activité productive, on ne les prend pas en compte dans la consommation finale des ménages. Pour les biens et services à usage mixte, on ne retient ici qu'une partie de leur valeur, proportionnelle à l'utilisation domestique qui en est faite.

Les services non marchands pris en compte dans la dépense de consommation finale des ménages comprennent tout d'abord les paiements partiels des ménages aux administrations publiques (APU) (hôpitaux, enseignement, musées, théâtres) ou aux Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) (séances de ciné-club, spectacles amateurs, offices religieux).

En revanche, la dépense de consommation des ménages ne tient pas compte de la production pour compte propre de services d'activité domestique (préparation des repas, travail ménager, aide aux enfants dans leurs devoirs scolaires, bricolage, etc.).

...à la consommation effective

Pour passer de la dépense de consommation des ménages à la consommation effective, il faut ajouter les transferts sociaux en nature versés par les APU et ISBLSM, qui constituent une dépense de consommation finale pour ces entités.

Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont subdivisées entre dépenses de consommation finale individualisable (celles dont le consommateur effectif est identifiable), santé et éducation pour l'essentiel, et dépenses de consommation collective correspondant aux fonctions régaliennes des administrations : justice, défense, police, administration générale.

Les transferts sociaux en nature des administrations publiques aux ménages correspondent aux dépenses de consommation finale individualisable de ces administrations.

La consommation effective des administrations publiques ne comprend alors que les biens et services inclus dans les dépenses de consommation finale collective.

L'ensemble de la dépense de consommation des ISBLSM, qui est considéré comme individualisable, constitue une consommation effective des ménages. Il n'y a donc pas de consommation finale effective pour les ISBLSM.

	Ménages	Administrations Publiques	ISBLSM	Total
Consommation finale individuelle	Dépense de consommation finale	Transferts sociaux en nature (santé, éducation, etc.)	Transferts sociaux en nature	Consommation finale effective des ménages
Consommation finale collective	Néant	Dépense collective (justice, défense, etc.)	Néant	Consommation finale effective des administrations publiques
Total	Dépense de consommation finale des ménages	Dépense de consommation finale des APU	Dépense de consommation finale des ISBLSM	Consommation finale effective = Dépense de consommation finale

... en passant par la notion de la dépense des ménages

La dépense de consommation des ménages définie par la comptabilité nationale est différente de la dépense qui ressort des enquêtes auprès des ménages comme l'enquête Budget de famille ou l'enquête nationale logement. La dépense de consommation en comptabilité nationale comprend en effet l'autoconsommation, les avantages en nature, les loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement, les SIFIM (Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés).

Mais la dépense de consommation en comptabilité nationale est aussi une notion plus restreinte de dépense que celle qui ressort des enquêtes, car l'achat et les gros travaux d'amélioration du logement, les intérêts liés à ceux-ci et les impôts ne sont pas classés en consommation par la comptabilité nationale. Elle ne retrace pas non plus les transactions entre ménages : seules les marges commerciales des éventuels intermédiaires revendeurs sont prises en compte. C'est notamment le cas pour le poste « voitures d'occasion ».

Si elles couvrent des champs différents et satisfont à des contraintes particulières, ces deux notions ont aussi des utilisations complémentaires. La consommation mesurée par les comptes nationaux est une variable privilégiée pour l'analyse des séries temporelles et l'analyse économétrique et source de comparaison dans le temps et dans l'espace. La dépense saisie par les enquêtes auprès des ménages est plus apte à mettre en évidence les disparités internes aux populations enquêtées (socioprofessionnelles, démographiques ou géographiques), et permet d'introduire des données autres que comptables, plus qualitatives, dans des études à caractère micro-économique.

La consommation effective peut être rapprochée du chiffre d'affaires du commerce

Une partie des achats des ménages est effectuée auprès du commerce, essentiellement de détail. On peut ainsi rapprocher le chiffre d'affaires des commerçants de la consommation des ménages telle qu'elle vient d'être définie. Ce rapprochement ne porte en fait que sur la partie dite « commercialisable » des achats des ménages, celle susceptible de transiter par un commerçant. En sont exclus l'eau, le gaz naturel, l'électricité et tous les services.

Les statistiques de chiffre d'affaires apportent des informations complémentaires par rapport aux données de la comptabilité nationale. Elles permettent en particulier de décrire de façon détaillée le système de distribution (commerce spécialisé ou non, types de commerces tels qu'hypermarché, magasin populaire, supérette en succursales, tranche de chiffre d'affaires ou d'effectif salarié).

La notion de volume

Du fait de la hausse des prix, la monnaie se déprécie au cours du temps. Pour corriger cet effet, on distingue les évolutions en « valeur » (évaluées à prix courants, sans correction de l'effet de l'inflation), des évolutions en « volume », (évaluées avec une correction éliminant l'effet de l'inflation, en calculant la consommation d'une année aux prix de l'année précédente). Pour chaque poste élémentaire, on multiplie les quantités de l'année considérée par les prix de l'année précédente. A partir des chiffres ainsi obtenus, on en déduit des évolutions (ou des indices) de volume comme étant les sommes des quantités de l'année N valorisées aux prix de l'année N-1 divisées par les sommes des quantités de l'année N-1 valorisées aux prix de l'année N-1. L'effet direct des hausses ou des baisses de prix est alors effacé. Les évolutions en volume sur plusieurs années sont ensuite calculées par chaînage, c'est-à-dire en multipliant les indices obtenus pour chacune de ces années. Pour la consommation des ménages, le calcul est effectué pour tous les postes et à tous les niveaux de détail.

Les différentes approches de la consommation finale

Dans les comptes nationaux français, la consommation des ménages est appréhendée par une double approche : une approche « demande » et une approche « production ».

Dans l'approche « demande » du PIB, une évaluation de la dépense de consommation finale des ménages est établie à un niveau très détaillé de produits de consommation (s'appuyant sur la nomenclature d'activités française NAF rév.2), avec un souci de cohérence globale et de synthèse de l'ensemble de la consommation. Pour établir les niveaux de la consommation, les résultats des enquêtes sur les dépenses de consommation sont comparés, en niveau et en évolution, avec les résultats de la plupart des autres sources disponibles, directes et indirectes : production, commerce extérieur, formulaires administratifs, panels privés de ménages ou de commerçants, enquêtes auprès des ménages (comme Budget de famille), etc.

Ces résultats sont soumis à deux tests ultérieurs : celui des équilibres ressources-emplois (ERE) et celui des ventes du commerce de détail.

D'une part, les propositions finales par produit sont introduites dans les équilibres ressources-emplois (la plupart du temps à un niveau plus agrégé de nomenclature). Établis par les « responsables secteur-produit » dans une optique « production », ces équilibres ressources-emplois résultent d'une utilisation aussi poussée que possible des statistiques de production et du commerce extérieur pour calculer la demande intérieure par produit. On procède alors à la répartition de cette demande entre les emplois possibles, dont la consommation des ménages. Si les propositions d'évaluation de la consommation en approche « demande » sont jugées incompatibles avec les ressources et les autres emplois estimés par les responsables secteur-produit, une vérification et un nouvel examen des sources, en tenant compte de leur degré de précision, sont menés afin d'arriver à des estimations convergentes.

D'autre part, les propositions des statisticiens de la consommation font également l'objet d'une confrontation avec les chiffres d'affaires du commerce de détail. Cette confrontation est partielle, en ce sens qu'elle ne concerne que la partie de la consommation susceptible d'être vendue par le commerce. Tous les services sont donc exclus, ainsi que des produits comme le gaz et l'électricité. En 2019, par exemple, la comparaison portait sur environ 40 % des dépenses de consommation. Par ailleurs, elle ne peut se faire que sur des regroupements de produits (41 catégories) en raison de la difficulté d'analyser de façon fiable la répartition par produit du chiffre d'affaires du commerce non spécialisé.

Une phase de discussions s'engage alors entre les différents producteurs, afin de parvenir à un consensus sur les montants de consommation des ménages. Elle porte sur les niveaux lors de l'établissement de la base, puis, par la suite, pour les comptes dits « courants », sur les indices d'évolution en volume et en valeur de la consommation.

L'ensemble des équilibres ressources-emplois (ERE) est ensuite intégré dans le Tableau des Entrées-Sorties (TES) : la valeur ajoutée issue du TES est alors confrontée à la valeur ajoutée, calculée par une approche « revenus », issue des comptes des secteurs institutionnels. Il en résulte généralement un arbitrage qui implique une expertise supplémentaire et éventuellement une correction de la consommation des ménages.

La consommation des ménages et le compte des ménages

En principe, des impératifs de cohérence entre le compte du secteur institutionnel « ménages » et le montant total de la consommation peuvent amener à un arbitrage et une remise en cause de cette dernière. Il faut souligner que cette éventualité se présente rarement en pratique.

Dans le SEC 2010, aux deux notions de consommation finale correspondent deux définitions du revenu :

- La dépense de consommation est un emploi du compte d'utilisation du revenu disponible. A ce stade, le revenu inclut, en ressources des ménages, les seuls transferts en espèces, au titre des transferts reçus par les administrations ;

- La consommation effective apparaît au compte d'utilisation du revenu disponible ajusté. Pour passer du revenu disponible au revenu disponible ajusté, sont ajoutés les transferts sociaux en nature en provenance des administrations et des ISBLSM (de la même façon que l'on passe de la dépense de consommation des ménages à leur consommation effective).

La réconciliation entre la consommation des ménages par produit et l'agrégat du compte des ménages a lieu principalement au niveau du compte d'utilisation du revenu disponible, le passage à la consommation effective n'ayant pas d'effet sur le solde comptable des deux comptes : l'épargne des ménages.

B. RÉSIDENTS SUR LE TERRITOIRE ÉCONOMIQUE ET SOLDE TERRITORIAL

En comptabilité nationale, l'économie totale est définie en termes d'unités résidentes. Une unité est considérée comme résidente d'un pays quand son centre d'intérêt économique est situé sur le territoire économique de ce pays (définition du système européen des comptes 2010).

Pour la consommation des ménages, appliquer ce principe revient à évaluer les dépenses relatives à tous les biens et services qui donnent lieu à une consommation par les ménages qui résident sur le territoire économique français, même si elles sont réalisées en dehors de ce territoire. Cette définition pose problème par rapport aux indicateurs disponibles pour évaluer la consommation des ménages dans les comptes. En effet, pour une grande partie des indicateurs disponibles, la consommation des ménages n'est pas mesurée par enquête auprès des ménages résidents qui pourraient alors déclarer ce qu'ils consomment y compris à l'étranger (comme c'est le cas dans l'enquête Budget de Famille par exemple), mais, principalement, par des indicateurs d'activité provenant des entreprises résidentes qui ne correspondent qu'au champ du territoire économique français et qui englobent les achats réalisés aussi par les consommateurs non-résidents.

En outre, dans le cadre comptable des équilibres ressources-emplois (ERE), les approches par unité résidente pour la production et la consommation des ménages ne sont pas compatibles. Par exemple, la production des hôtels correspond aux ventes réalisées par les hôtels qui se situent sur le territoire économique français que les clients soient français ou non. Afin d'équilibrer l'ERE, un indicateur de consommation des ménages selon le même concept doit être retenu.

Pour parvenir à la consommation des ménages résidents, un correctif global pour l'ensemble des biens et services est appliqué. Il s'agit du solde territorial ou correction territoriale. Il correspond à la différence entre les achats des résidents hors du territoire économique et les achats des non-résidents sur le territoire économique. Ce solde est déterminé par la Banque de France dans le cadre de la production de la balance des paiements.

Les achats des résidents hors du territoire économique sont établis à partir de deux enquêtes (l'une est pilotée par l'Insee et l'autre par la Banque de France). Elles portent respectivement sur les dépenses de voyage personnels et professionnels.

Les dépenses des non-résidents sur le territoire sont évaluées avec une enquête auprès des voyageurs étrangers lorsqu'il sortent du territoire national (aéroports, ports, aires de repos d'autoroutes et gares ferroviaires internationales).

II - LES NOMENCLATURES

TROIS NOMENCLATURES POUR LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

Les séries de consommation finale des ménages sont produites dans trois nomenclatures. Chacune d'elles est adaptée à un usage particulier.

La première est la nomenclature d'élaboration de la consommation et, de ce fait, la plus détaillée. Il s'agit de la **nomenclature de produits**, comprenant près de 400 postes élémentaires pour la consommation des ménages. Elle classe les produits selon une optique de processus de fabrication et matière de l'objet consommé (textile, bois, chimie, etc.). Elle distingue les biens des services, le marchand du non marchand.

Elle s'articule avec les regroupements plus agrégés utilisés dans les comptes nationaux : un regroupement dit « A138 » correspondant aux 138 niveaux de travail des comptes annuels et cinq regroupements utilisés pour la diffusion A5, A10, A17, A38 et A88. Cette nomenclature de produits (cf. annexe 1) est à privilégier quand on se réfère à la production, pour des études de marché, ou lors de comparaisons avec des chiffres d'affaires. Elle est établie à partir de la NAF rév.2 ou de la classification des produits française (CPF).

La deuxième est la **nomenclature de fonctions**. Elle correspond à un classement selon les besoins auxquels la consommation répond. Alimentation et boissons non alcoolisées ; boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants ; articles d'habillement et chaussures ; logement, chauffage et éclairage ; équipement du logement ; santé ; transport ; information et communication ; loisirs, sports et culture ; services d'éducation ; services de restauration et d'hébergement ; assurances et services financiers ; soins personnels, action sociale et biens divers constituent les treize grandes fonctions. La fonction 14 représente les dépenses de consommation des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM), la 15^{ème} regroupe les dépenses de consommation individualisable des administrations publiques (APU) et la 16^{ème} la correction territoriale (ou solde territorial).

Cette nomenclature regroupe, au prix de quelques conventions, les biens et services complémentaires, c'est-à-dire simultanément nécessaires à la satisfaction d'un même besoin, ou substituables, c'est-à-dire alternatifs pour satisfaire un même besoin. Par exemple, la fonction « transport » regroupe les achats de véhicules, leurs frais d'entretien et de réparation, la consommation de carburants, les dépenses de transports ferroviaires, routiers et enfin les transports aériens.

Une telle présentation se prête à l'étude du comportement des ménages. Pour cette raison, elle est utilisée dans les modèles de consommation, et dans les calculs d'élasticité de la consommation par rapport au revenu aussi bien qu'aux prix. Le plus souvent, les projections sont faites selon cette nomenclature. Cette présentation est retenue en particulier pour l'analyse de la consommation sur le long ou moyen terme. De plus, la nomenclature de fonctions est issue de la nomenclature internationale COICOP², c'est pourquoi elle convient tout à fait aux comparaisons entre pays. Elle est ainsi utilisée dans les publications de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et d'Eurostat, l'Office statistique des communautés européennes. Suite à une consultation mondiale, la COICOP a été révisée et une nouvelle version de la COICOP a été diffusée en 2018 ; cette nouvelle version de la COICOP a été intégrée pour la production des estimations en nomenclature fonctionnelle en base 2020 des comptes nationaux.

Il faut noter que la nomenclature fonctionnelle permet également d'isoler les dépenses pré-engagées des autres dépenses. Les dépenses pré-engagées sont les dépenses réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses liées au logement, abonnements téléphoniques, frais de cantine, assurances, etc.). La dépense pré-engagée est une grandeur économique utile pour le calcul de revenu arbitral, obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

La troisième **nomenclature** se fonde sur le critère **de durabilité**, et oppose les biens durables aux biens fongibles. Elle distingue les biens des services. Elle classe les biens en trois groupes : biens durables

² L'organisme responsable de la COICOP et le Conseil Statistique des Nations Unies. Voir à ce sujet, le site des nations unies, rubrique comptes nationaux, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/>

(véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir), biens semi-durables (textile, habillement) et biens non durables (alimentation, énergie). Cette nomenclature, définie à partir de la nomenclature fonctionnelle, est très utile pour l'analyse conjoncturelle.

Les modifications de nomenclature en base 2020

Dans le cadre du changement de base 2020 de la comptabilité nationale, et plus spécifiquement dans le cadre des travaux portant sur la réestimation des niveaux de base des dépenses de consommation des ménages, la pertinence de chaque produit suivi a été questionnée. Suite à ce travail, une trentaine de propositions de **changements de la nomenclature** produit ont été faites, propositions s'insérant toujours dans le cadre de la nomenclature NAF rév.2 ou de la classification des produits française – CPF en vigueur. Près de la moitié des propositions concerne des regroupements de produits, un tiers des propositions concerne des renommages de produits, le reste des propositions concerne des reventilations ou des créations de produits.

Par exemple, le produit HC20B1A (Savons de ménage et détergents), et le produit HC20B1B (Produits d'entretien) ont été fusionnés, en base 2020. Seul l'agrégat HC20B1 (Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien) sera estimé.

Autre exemple, le produit GH53Z est concerné par une scission de produits. En base 2014, seul le produit HH53Z1 (Activités de poste) dans le cadre d'une obligation de service universel était suivi. En base 2020, deux sous-produits seront suivis : HH53Z1A (Livraison de courrier dans le cadre d'une obligation de service universel), et HH53Z1B (Livraison de colis dans le cadre d'une obligation de service universel).

Certains produits sont concernés par des propositions de renommage en leur sein. C'est le cas par exemple du produit GL68I Loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire : en base 2014, ce produit comptait trois sous-produits : GL68I0A Location et exploitation de biens immobiliers (loyers imputés hors résidences secondaires), GL68I0B Location et exploitation de biens immobiliers (loyers imputés résidences secondaires), et GL68I0C Location et exploitation de biens immobiliers (gardiens d'immeubles). En base 2020, le nouveau produit GL68I0A regroupe l'ancien GL68I0A et l'ancien GL68I0B et concerne la location et exploitation de biens immobiliers (loyers imputés y compris résidences secondaires), tandis que l'ancien produit GL68I0C a été renommé GL68I0B.

Également, les produits les plus fins de l'automobile (GC29A) ont été renommés, à champ constant pour chaque produit, de manière à mieux organiser ce produit.

Autre exemple, les services liés aux bâtiments et à l'aménagement paysager ont également été renommés : ils étaient nommés respectivement HN81Z0B et HN81Z0C – en base 2020 le produit HN81Z0B est renommé HN81Z0A et le produit HN81Z0C est renommé HN81Z0B.

Les modifications de la nomenclature sont présentées au niveau le plus fin de détail en annexe 2.

La **nomenclature COICOP** a également été modifiée, suite à la consultation mondiale par le Conseil Statistique des Nations Unies à partir de 2012 qui a abouti à l'adoption et la diffusion d'une nouvelle nomenclature en 2018. La nouvelle COICOP, dite COICOP 2018, répond à plusieurs objectifs, dont une plus grande cohérence avec les autres nomenclatures internationales, une meilleure séparation entre les biens et services, une meilleure identification de la durabilité des produits, et une meilleure prise en compte des équipements et services de télécommunications ainsi que des nouvelles technologies.

La nouvelle nomenclature COICOP compte ainsi une fonction de plus que dans la COICOP précédente (scission de l'ancienne fonction 12 Biens et services divers entre deux nouvelles fonctions : fonction 12 Assurances et services financiers, et fonction 13 Soins personnels, action sociale et biens divers). Par ailleurs, le champ des fonctions a parfois été modifié, notamment la frontière entre les fonctions 04 (Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles) et 05 (Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer) ; ou encore entre les fonctions 08 (Information et communication) et 09 (Loisirs, sports et

culture). Le détail de la nouvelle nomenclature est présenté sur le site Internet du Conseil Statistique des Nations Unies³.

Le passage d'une nomenclature à l'autre

À partir de la nomenclature de produits, il est établi trois tables de passage pour reconstituer les nomenclatures de fonctions, de durabilité et de dépenses pré-engagées (cf. annexes 3, 4 et 5). Les nomenclatures de fonctions, de durabilité et de dépenses pré-engagées ne sont pas toujours compatibles avec la nomenclature d'activités et il n'y a pas toujours emboîtement direct entre celles-ci et la nomenclature de produits. Certains postes élémentaires doivent donc être éclatés avec des clefs de répartition pour estimer les montants de consommation à affecter aux fonctions ou durées concernées.

Ces clefs fixes ont été redéfinies en base 2020, pour tenir compte du changement de COICOP (passage de la COICOP 1998 à la COICOP 2018), mais aussi des modifications ponctuelles de la nomenclature de produits.

³ Voir 2018, *Classification of Individual Consumption According to Purpose (COICOP) 2018*, Department of Economic and Social Affairs, Series M, No 99 : https://unstats.un.org/unsd/classifications/unsdclassifications/COICOP_B202018_-_pre-edited_white_cover_version_-_B202018-12-26.pdf

III - LES DÉPENSES DE CONSOMMATION NON ACQUITÉES PAR LES MÉNAGES

L'ESTIMATION DES DÉPENSES INDIVIDUALISABLES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES

La consommation effective des ménages, en plus de la dépense de consommation des ménages, comprend les dépenses individualisables des administrations publiques (APU) et des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM). Ces dépenses sont évaluées dans deux cadres différents selon qu'elles concernent les branches marchandes ou les branches non marchandes⁴. Dans les comptes des secteurs institutionnels, les dépenses des APU en biens et services marchands correspondent aux « Transferts sociaux en nature marchands (D632, c'est-à-dire la production marchande achetée par les APU) » et celles des branches non marchandes aux « Transferts sociaux en nature non marchands (D631, c'est-à-dire la production non marchande des APU) ».

Les dépenses individualisables des APU des branches non marchandes sont celles qui ont le poids le plus important par rapport aux dépenses des APU des branches marchandes et aux dépenses des ISBLSM.

Les dépenses individualisables des APU et des ISBLSM des branches non marchandes

Ces dépenses sont établies à partir des éléments fournis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le partage volume-prix est également réalisé.

Les produits non marchands concernés sont les suivants :

HO84Z3	Sécurité sociale obligatoire
HP85N0	Enseignement
HQ86N0	Santé humaine
HQ87N1	Hébergement des enfants handicapés
HQ87N2	Hébergement des adultes handicapés
HQ87N4	Hébergement des enfants en difficultés
HQ87N5	Hébergement des adultes et familles en difficultés
Partie du HQ88N1 (hors assistantes maternelles)	Accueil de jeunes enfants hors assistantes maternelles
HQ88N3	Aide par le travail
HQ88N4	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés
HQ88N5	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés
HQ88N6	Accueil ou l'accompagnement sans hébergement d'enfants et adolescents en difficultés
HQ88N7	Action sociale sans hébergement non compris ailleurs
HR90N0	Activités créatives, artistiques et de spectacle
HR91N0	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
HR93N1	Activités liées au sport
HR93N2	Autres activités récréatives et de loisirs
HR94N0	Activités des organisations associatives

Les dépenses individualisables des APU et des ISBLSM des branches marchandes

Ces dépenses sont établies par le responsable du compte des administrations publiques à partir des éléments fournis par la DGFIP. Il réalise une synthèse permettant d'obtenir le montant toutes taxes comprises (TTC) des prestations en nature au niveau 138 de la nomenclature des produits et par type d'opérations de répartition distinguées par type d'administrations publiques :

- Remboursements de sécurité sociale ;

⁴ Une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

- Autres prestations de sécurité sociale en nature versées par la sécurité sociale ;
- Prestations d'assistance sociale versées en nature par l'État ;
- Prestations d'assistance sociale versées en nature par les Organismes Divers d'Administration Centrale (ODAC) ;
- Prestations d'assistance sociale versées en nature par les Administrations Publiques Locales (APUL).

Si les totaux de dépenses issus du compte des administrations publiques sont considérés comme fiables et ne peuvent être modifiés, la répartition par opération de comptabilité nationale et par produit peut être revue, notamment pour les produits et services de santé et d'action sociale. En effet, le compte de la santé de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) fournissant également des données comparables (mais sans répartition par type d'opérations de répartition), une harmonisation entre les deux sources est effectuée au cas par cas. Usuellement, l'approche en produit est priorisée pour fixer l'ordre de grandeur de l'opération de transferts en nature ; l'écart est alors reporté sur les prestations en espèce. De même, les estimations sur les produits d'action sociale telles qu'élaborées par le responsable action sociale au DCN à partir de sources diverses permettent d'affiner la répartition en opération de certaines dépenses des administrations publiques locales. Ces exercices d'harmonisation permettent de garantir une cohérence d'ensemble des comptes nationaux quelle que soit la grille de lecture (par secteur, par produits, etc.).

Par ailleurs, les comptes de production et d'exploitation des branches non marchande de l'action sociale sont établis par le responsable action sociale, pour les APU et les ISBLSM. Pour les APU, ces comptes diffèrent de ceux spontanément issus des balances comptables de la DGFIP, pour des raisons de différences de périmètre limite, notamment dans les activités liées à la petite enfance. La comptabilité nationale introduit une distinction nette entre deux produits que sont l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, alors que les dépenses afférentes peuvent usuellement être regroupées dans les comptes des collectivités locales (pôle « éducations et petite enfance », notamment car une partie du personnel peut passer d'un emploi à l'autre ou que des dépenses –prestataire de restauration par exemple—sont mutualisés). Ces différences amènent à des reclassements entre les branches d'enseignement et d'action sociale des opérations de branche des APU. Ces reclassements laissent le total de la consommation individualisable des APU inchangé. Ici aussi, l'exercice d'harmonisation vise à garantir une cohérence d'ensemble des comptes nationaux quelle que soit la grille de lecture (par secteur, par produits, etc.).

Un arbitrage entre les différentes sources (compte de la santé, compte du logement et DGFIP) est réalisé avec, si besoin, plusieurs itérations, jusqu'à ce qu'elles puissent converger en respectant leurs contraintes respectives.

Lorsque les données sont stabilisées, si cela est nécessaire, la décomposition en nomenclature détaillée de la consommation est réalisée (à l'aide des éléments fournis par le compte de la santé ou du compte du logement) ainsi que le passage en volume et en hors taxes. Pour la détermination des montants hors taxes, le taux de TVA fourni par la Direction Générale du Trésor est retenu. Pour le partage volume-prix, le même indice de prix que celui de la dépense de consommation finale des ménages correspondante est conservé, à quelques exceptions près (par exemple pour le produit HC21Z2A – Spécialités pharmaceutiques humaines, ou encore pour le produit HH49A1 – Transport ferroviaire interurbain de voyageurs).

Les produits concernés par les dépenses individualisables des branches marchandes des APU sont les suivants.

Produits liés à la santé	
HC10H7A	Soupes et potages (substituts de repas)
HC14Z2A	Chaussettes, bas et collants (bas de contention)
HC21Z2A	Spécialités pharmaceutiques humaines
HC21Z2C	Autres produits pharmaceutiques
HC26F0	Équipements d'irradiation médicale et électromédicale
HC30E0E	Véhicules pour invalides
HC32B1	Matériel médico-chirurgical et dentaire
HC32B2A	Lunettes correctrices

HH49A1	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
HH49B2	Transports de voyageurs malades par taxis
HH51Z1	Transports aériens de passagers
HN77Z2	Location de biens personnels (matériel médical)
HQ86M0A	Hôpitaux privés
HQ86M0B	Médecins
HQ86M0C	Analyses
HQ86M0D	Auxiliaires médicaux
HQ86M0E	Dentistes
HQ86M0F	Transports sanitaires
HQ86M0G	Dispensaires
HS96Z5A	Cures thermales
Produits liés au logement	
HI55Z1A	Hôtels, centre ou villages de vacances (prise en charge en urgence de certains publics fragiles à l'hôtel)
HI55Z3	Hébergements divers (aides au logement pour les foyers à l'exception de celles pour les foyers de personnes âgées)
HL68R1A	Loyers réels (aides au logement hors aides pour les foyers)
Produits liés à l'action sociale	
HQ87M6	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
HQ87N3	Hébergement des adultes handicapés et des personnes âgées en famille d'accueil
HQ88M1	Accueil de jeunes enfants (marchand)
HQ88M2	Aide à domicile (marchand)
HQ88M8	Accueil ou accompagnement sans hébergement des personnes âgées
Partie du HQ88N1 relative aux assistantes maternelles	Accueil de jeunes enfants
HQ88N2	Aide à domicile
Autres produits	
HD35A3B	Consommation d'électricité (chèque énergie électricité)
HD35B2B	Consommation de combustibles gazeux par conduites (chèque énergie gaz)
HH49B3	Transports routiers réguliers de voyageurs (réductions sur les titres de transport accordées par exemple aux invalides, anciens combattants ou personnes en difficulté sociale)
HQ85M2C	Formation des adultes et formation continue (compte personnel de formation)
HT97Z0A	Services domestiques proprement dits

Remarque : en base 2020, la dépense individualisable des APU de certains produits disparaît sur l'ensemble de la série temporelle, ce qui revient à considérer qu'il n'y a pas de consommation individualisable des APU sur ces produits (Gaz industriels HC20A1C, Transports urbains et suburbains de voyageurs HH49B1, Autres transports routiers de voyageurs HH49B4, Radiodiffusion HJ60Z1, Programmation de télévision et télédiffusion HJ60Z2). Ces disparitions sont liées à des modifications de traitements en comptabilité nationale (comptabilisation de la redevance télévisuelle en consommation collective par exemple), ou à l'amélioration de la classification des produits (rapatriement de la dépense du HC20A1C vers le HC32B1 par exemple, en cohérence avec la nomenclature CPF). À l'inverse, de nouveaux produits se voient affecter une dépense individualisable des APU alors qu'ils n'en avaient pas en base 2014 (HD35A3B Consommation d'électricité, HD35B2B Consommation de combustibles gazeux par conduites, HQ85M2C Formation des adultes et formation continue).

IV - LES PRINCIPALES SOURCES DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

LES PRINCIPALES SOURCES POUR DETERMINER L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

Hormis pour les années de base pour lesquelles les niveaux de la dépense de consommation sont fixés par des sources en niveau, l'actualisation des séries en année courante se concentre sur les seuls taux annuels d'évolution (en valeur, volume et en prix). Pour se faire, de nombreuses sources sont mobilisées pour déterminer les évolutions annuelles :

- des sources Insee (Indice des Prix à la Consommation (IPC), Indice de Chiffre d'Affaires (CA3), Indice des Prix à la Production (IPP), Indice de la Production Industrielle (IPI), etc.) ;
- diverses sources administratives tels que les comptes et analyses satellites (santé, logement, éducation), l'Autorité de Régulation des Communications et des Postes (Arcep), la Banque de France, etc.
- des sources externes : panel de consommateurs ou de distributeurs (GFK, NielsenIQ, Kantar, FranceAgriMer Kantar Worldpanel), organismes professionnels (comité professionnel du pétrole CPDP, l'Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement IPEA, etc.).

Les résultats de chaque année sont estimés à trois reprises : le compte provisoire de l'année N est publié en mai de l'année N+1, le compte semi-définitif de l'année N est publié en mai de l'année N+2 et le compte définitif de l'année N est publié en mai de l'année N+3. Les sources de données sont très diverses, tout comme leur date de disponibilité. L'intégralité des informations n'est pas disponible dès le compte provisoire. C'est pourquoi l'actualisation des séries est revue entre le compte provisoire et le compte semi-définitif, puis entre le compte semi-définitif et le compte définitif, en fonction de la disponibilité des sources de données.

Afin d'évaluer l'évolution de la consommation des ménages, il est nécessaire de s'approcher au mieux du concept de consommation des ménages sur le champ de chaque poste de consommation. Les sources qui sont disponibles peuvent refléter de façon plus ou moins précise les produits suivis ou le champ lui-même de la consommation. A titre d'exemple, le partage entre consommation des ménages et consommation intermédiaire des entreprises peut s'avérer difficile. Dans d'autres cas, les indicateurs ne permettent pas d'isoler les produits du poste suivi, mais intègrent les consommations suivies dans d'autres postes ou ne concernent qu'un certain type de points de vente. C'est pour cela qu'une synthèse des différents indicateurs pour déterminer les évolutions annuelles en valeur, volume et en prix de la consommation des ménages en année courante est réalisée.

Les méthodes de calcul et les sources statistiques très détaillées servant à l'évaluation de la consommation des ménages en base 2020 sont décrites dans les trois notes ayant une approche par produit : la 1^{ère} sur la consommation de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche (fruits, légumes, œufs, fleurs, poissons, crustacés, bois brut) et des produits des industries agro-alimentaires (viandes, produits laitiers, boissons alcoolisées et non alcoolisées, pain, épicerie, tabac), la 2^e sur la consommation de produits manufacturés (meubles, équipement et entretien du logement, textiles, habillement, automobiles, bijouterie, horlogerie, articles de loisirs) et produits de l'énergie (gaz, fiouls, carburants, électricité, eau) et enfin la 3^e sur la consommation de services (transports, télécommunications, logement, santé, hôtels, cafés, restaurants, action sociale, services domestiques...).

Sans être exhaustive, cette partie présente les principales sources mobilisées pour réaliser les chiffreages annuels.

Les principales sources Insee

Les **Indices de Chiffre d'Affaires « CA3 »** sont élaborés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee. Ces indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés grâce à des données administratives, la déclaration CA3, un formulaire que les entreprises doivent remplir mensuellement ou trimestriellement pour le paiement de la TVA. Selon le produit suivi, les indices de chiffres d'affaires dans l'industrie ou dans le commerce de détail peuvent être

mobilisés. Ces indices sont déterminés au niveau le plus fin de la nomenclature d'activités française (soit au niveau des sous-classes de la NAF rév.2) puis agrégés avec des pondérations pour disposer d'indices pour les différents niveaux des diverses nomenclatures de synthèse. Les indices de chiffres de CA3 couvrent en général imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils prennent également en compte les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations mais ne prennent pas en compte les importations du produit. En l'absence d'informations complémentaires, ces indices sont mobilisés en supposant que les différentes composantes évoluent au même rythme. Par ailleurs, l'intégralité du chiffre d'affaires d'une entreprise est affectée à son activité principale, ce qui implique à la fois la prise en compte de l'évolution de produits non liés à des activités secondaires et également à l'omission de l'évolution des produits relatifs à des activités secondaires d'entreprises.

Il faut noter que les indices de chiffre d'affaires changent de base et de référence tous les 5 ans, exceptionnellement 6 ans en conséquence de la crise sanitaire de 2020. Les indices désormais publiés ont pour base et année de référence 2021. Le changement de base 2021 reprend la méthodologie mise en place lors du précédent changement de base (2015) avec la prise en compte de la déformation des pondérations servant à l'agrégation des indices entre 2010, 2015 et 2021, en lieu et place de pondérations constantes sur l'ensemble de la période. Ainsi, sur la période 1999 à 2012, l'agrégation des indices est réalisée en utilisant des pondérations calculées sur l'année 2010. De 2013 à 2017, elle s'appuie sur des pondérations calculées sur l'année 2015, et 2018 à aujourd'hui, sur des pondérations calculées sur l'année 2021. La série entière est ensuite obtenue par chaînage (calculs d'un coefficient de raccordement sur l'année 2013 et d'un coefficient de raccordement sur l'année 2018) des trois sous-séries. Cette évolution répond à une demande d'Eurostat destinée à améliorer la robustesse des indicateurs sur longue période.

Les **Indices de Production détaillés de l'Industrie (IPI)** sont calculés par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee à partir des enquêtes mensuelles de branche réalisées auprès d'un échantillon d'entreprises.. Les indices mensuels de production industrielle reflètent, selon le produit suivi, des quantités, des chiffres d'affaires déflatés ou des volumes horaires de travail. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont diffusés mensuellement au plus tard 40 jours après le mois sous revue, selon un calendrier de parution annoncé quatre mois à l'avance. Les indices IPI couvrent imparfaitement le champ de la consommation des ménages car ils reflètent l'activité des entreprises de la branche sur le territoire (et donc à la fois la demande externe, soit les exportations, et la demande interne comme la consommation des ménages, les consommations intermédiaires ou les investissements des entreprises), mais n'intègrent pas les produits importés. En l'absence d'informations complémentaires, ces indices sont mobilisés en supposant que la consommation des ménages évolue comme la production.

Les **Enquêtes Annuelles de Production (EAP)** sont réalisées par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee. Ces enquêtes fournissent les facturations, hors taxes, recueillies auprès des entreprises du secteur de l'industrie selon la Nomenclature française des enquêtes de production (Prodfra). Ces enquêtes, associées aux données de la direction générale des douanes sur les importations et exportations permettent d'essayer de reconstituer un équilibre ressources-emplois, en supposant ensuite que les composantes consommation des ménages, consommations intermédiaires et investissements des entreprises évoluent de concert.

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont pour la plupart issus de l'**Indice des Prix à la Consommation (IPC)** calculé mensuellement par la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee (cf. partie VI Les indices de prix). Les indices de prix sont un instrument de mesure de l'inflation. Ils permettent d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, y compris TVA. Ils sont basés sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Pour les postes concernés, l'indice des prix retenu correspond à un regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les **Indices de Prix de Production (IPP)** sont produits par la Direction des Statistiques d'Entreprises de l'Insee. Ils mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA et autres taxes, des biens (pour l'IPP de l'industrie) ou des prestations (pour l'IPP dans les services) issus des activités des entreprises vendues sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites) conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ces indices sont mobilisés pour des produits pour lesquels on ne dispose pas d'indice de prix à la consommation.

Les sources administratives

Les **comptes ou analyses satellites** présentent des données de l'économie d'un domaine spécifique en relation avec l'analyse économique globale du cadre central de la comptabilité nationale. Ces comptes couvrent souvent des domaines où l'intervention publique est importante et produisent des agrégats permettant d'évaluer ainsi la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques. Les principaux comptes ou analyses satellites mobilisés sont le compte de l'agriculture, le compte de la santé, le compte du logement, le compte des transports et le compte de l'éducation.

Outre les comptes satellites eux-mêmes, **différents services de ministères** contribuent à l'élaboration des séries de consommation des ménages. Ainsi, par exemple, le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES), qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, élabore des statistiques sur les transports et sur les différentes énergies consommées par les ménages, le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) au sein du Ministère de l'agriculture et de la pêche, les éléments sur la consommation en produits agricoles et agro-alimentaires. La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) publie (via la base de données BeaXnet), les données annuelles relatives aux importations et aux exportations selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8). La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met à la disposition de l'Insee les dépenses détaillées des administrations publiques et les paiements partiels des ménages pour les comptes semi-définitif et définitif. Au compte provisoire, c'est la Direction Générale du Trésor qui fournit des éléments à un niveau plus agrégé.

Par ailleurs, d'autres sources contribuent également : l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (Arcep), la Banque de France, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)...

Les sources externes

La consommation des ménages peut également être appréhendée à partir de données relevant de **panels de consommateurs ou de distributeurs** (NielsenIQ, GFK, Kantar, panel Kantar de FranceAgrimer, IFM, ...). Ainsi NielsenIQ suit les ventes de produits dans les grandes et moyennes surfaces (y compris Supermarchés à Dominante Marque Propre (SDMP), ex *hard-discount*), les magasins de proximité, les drive, et également, à partir du compte 2023, de la livraison à domicile, en valeur et en quantité, pour certains produits alimentaires, d'entretien d'hygiène, de beauté et de biens durables. De même, GFK fournit, à partir d'un panel de distributeurs, des éléments sur les achats de produits manufacturés comme ceux de l'équipement de la maison ou de l'édition. Le panel Kantar de FranceAgrimer, fondé sur un panel de ménages, donne des éléments sur l'évolution des dépenses de certains produits alimentaires. Par ailleurs, l'Institut Kantar produit des données d'enquêtes réalisées auprès d'un panel de consommateurs (circuit alimentaire, soldeurs, grands magasins, indépendants, spécialistes sport, chaînes de centre-ville, centres commerciaux, chaînes de périphérie, e-commerce, etc.) sur la valeur des achats réalisés par les ménages dans le domaine de l'habillement. D'autres exemples pourraient être également cités comme l'Institut de Prospective et d'Études sur l'Ameublement (IPEA).

Les **organismes professionnels** permettent également d'élaborer les séries annuelles de consommation des ménages. Parmi ceux-ci, le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) transmet des données détaillées sur les immatriculations annuelles de voitures neuves et d'occasion. De même, le Comité Professionnel du Pétrole (CPDP) permet d'appréhender les évolutions de la consommation en produits pétroliers (essence super sans plomb, gazole, fioul domestique, etc.).

V - FIXATION DES NIVEAUX EN BASE 2020 ET SÉRIES LONGUES ASSOCIÉES

FIXATION DES NIVEAUX DE LA BASE 2020 ET SÉRIES LONGUES ASSOCIÉES

En général, la remise à niveau des montants de la consommation des ménages des années de base fait partie des travaux entrepris à chaque changement de base. Ce travail est d'autant plus important que l'actualisation des séries en année courante se concentre sur les seuls taux annuels d'évolution en volume, en valeur et en prix, en s'interdisant une remise en cause des niveaux de départ.

La dernière remise à niveau d'ampleur des niveaux de consommation date de la base 2010. À cette occasion, une expertise des niveaux des années 2009 et 2010 avait été menée afin de déterminer, produit par produit, les niveaux de consommation à retenir pour ces deux années. Le changement de base 2010 s'était également accompagné d'une nouvelle définition du contour géographique pour intégrer au territoire national Mayotte, devenu département français en 2011. Outre le travail de révision classique des niveaux à travers l'actualisation des sources et des méthodes d'évaluation, la fixation des niveaux de la base 2010 avait également nécessité de prendre en compte l'actualisation du système européen des comptes (passage du SEC 1995 au SEC 2010) concernant le traitement des crédits d'impôts et les assurances, mais aussi d'intégrer une correction au titre de la taxe sur les certificats d'immatriculation pour se mettre en conformité avec le SEC à la demande d'Eurostat.

Le changement de base 2014 était principalement destiné à corriger la divergence entre l'Insee et la balance des paiements sur les échanges extérieurs. Ainsi, les niveaux de consommation des ménages n'avaient pas été revus de manière systématique. Cependant, la consommation effective des ménages a été modifiée avec l'introduction du trafic de stupéfiants et le reclassement de la redevance audiovisuelle versée à France Télévision et Radio France en prélèvement obligatoire.

Pour la base 2020, un travail de réestimation des niveaux de base a été entrepris afin d'expertiser tous les niveaux des produits de consommation pour les années 2019 et 2020. Ce travail a été effectué en confrontant les différentes sources disponibles en niveau pour déterminer les évolutions annuelles : données de panels (GFK, NielsenIQ, Kantar, FranceAgrimer, etc.), données émanant de la statistique publique (compte de la santé, Enquête logement, compte du transport, etc.), données émanant d'organismes professionnels spécialisés (IPEA, Francéclat, etc.), données d'entreprises sur la consommation commercialisable, ou encore l'enquête Budget de famille. Une attention particulière a également été apportée pour redéfinir à la marge certains produits dans la nomenclature de produits, en procédant à des fusions, des scissions ou encore des redéfinitions de produits (voir partie II sur les nomenclatures).

Au final, la dépense de consommation des ménages s'établit, en base 2020, à 1 262,5 milliards d'euros toutes taxes comprises en 2019 en valeur. Par rapport à la base 2014, elle a été révisée à la hausse de 5,8 milliards d'euros. La révision globale à la hausse s'explique à la fois par un recalage à la hausse sur plusieurs sources de données en niveaux (+11,5 Md€) et aussi par des travaux méthodologiques jouant à la baisse (-6,2 Md€). Ces révisions globales masquent des révisions par produits.

Tableau : révision des dépenses de consommation des ménages en valeur sur 2019 entre la base 2014 et la base 2020

	Valeur en 2019
Montant de la dépense de consommation des ménages, base 2014	1256,7
Montant de la dépense de consommation des ménages, base 2020	1262,5
Ecart entre la nouvelle base et l'ancienne base	5,8
Décomposition de l'écart :	
Recalage sur des sources de données	11,5
Recalage sur les comptes satellites	17,0
Recalage sur les données d'entreprises	-13,2
Recalage sur les données administratives (ACPR, DGFIP)	3,2
Recalage sur les données de panel	-0,3
Recalage sur l'enquête Budget de famille	-1,7
Recalage sur la balance des paiements	6,6
Chantiers méthodologiques	-6,2
Nouvelle méthodologie pour les produits de l'automobile	-6,1
Modifications du traitement des crédits d'impôt	0,0
Autres révisions	0,5

Note : les données peuvent ne pas sommer à la décimale en raison des arrondis.

Lecture : la dépense de consommation des ménages est révisée de +5,8 Md€ en 2019 base 2020 par rapport à la base 2014. Le recalage en niveau sur les sources de données contribue pour +11,5 Md€ à la révision globale.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

La dépense de consommation représente, en base 2020, 51,9 % du PIB en 2019, soit 0,3 points de plus par rapport à la base 2014 (51,6 % en 2019).

En ajoutant les dépenses individualisables des APU et des ISBLSM, la consommation finale effective des ménages s'établit à 1 682,5 milliards d'euros en valeur en 2019, soit une révision à la hausse de 10,8 milliards d'euros (y compris PCHTR).

Le recalage sur les sources de données est le facteur principal de révision à la hausse des niveaux de la dépense de consommation des ménages (+11,5 Md€)

Expertise des sources et méthodes d'estimation

Préalablement à l'établissement des niveaux, chaque source utilisée en campagne courante et permettant d'évaluer des niveaux de consommation a été expertisée afin de déterminer son degré de précision et son niveau de compatibilité avec le poste suivi.

Certaines données détaillées au niveau le plus fin de la nomenclature couvrent la totalité ou presque du champ des produits considérés. Ce sont souvent des données d'origine administrative ou basées sur l'exploitation de panels de distributeurs ou de consommateurs. Les niveaux qui découlent de ces sources sont alors généralement repris pour fixer les niveaux de base. Ce sont en particulier le cas des comptes satellites, comme le compte satellite du logement qui fournit les estimations de loyers réels et de loyers imputés, ou encore du compte satellite de la santé qui renseigne sur les dépenses de consommation des ménages ou dépenses individualisables des APU en biens et services de santé.

De même, les niveaux de consommation fournis par les panels de consommateurs ou de distributeurs (Kantar, GfK, NielsenIQ, FranceAgrimer) ont été repris, en tenant compte des dernières données disponibles.

Certaines sources fournissent des données détaillées à un niveau plus fin que celui de la nomenclature de postes utilisée pour la consommation des ménages. L'expertise a permis de reclasser certains produits (la ventilation des dépenses au sein des sous-produits du GC27A Appareils ménagers a par exemple été complètement revue) ou d'en ajouter des nouveaux dans les postes suivis (comme les livres numériques qui sont désormais suivis dans le poste HJ58Z1A Édition de livres).

D'autres sources permettent de définir des niveaux de dépenses globales, mais qui intègrent les consommations intermédiaires ou l'investissement des entreprises, voire les exportations. Ce sont en particulier le cas des sources de la statistique d'entreprise pour lesquelles des exploitations spécifiques doivent être réalisées. En particulier, les données de chiffres d'affaires du commerce issues du dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) permettent, modulo une matrice de passage entre produits et secteurs, de calculer une estimation de la consommation commercialisable. Cette estimation est réalisée sur un nombre plus restreint de regroupements (41 postes) que la nomenclature de travail en produits⁵. Pour certains produits (services de garagiste par exemple), le niveau a été calé sur la statistique d'entreprises.

Par ailleurs, le partage par type de clientèle entre ménages et entreprises (à partir des enquêtes sectorielles annuelles d'entreprises ESA) a permis notamment de se recentrer sur le champ spécifique de la consommation des ménages dans les services.

De nouvelles sources ont été mobilisées, que les informations soient disponibles annuellement ou ponctuellement. Cela a été en particulier le cas de l'estimation des transports scolaires (à partir de données du Ministère de l'éducation nationale et de l'Autorité de régulation des transports), ou l'estimation des dépenses en cigarettes électroniques (à partir de la source Xerfi). De même, l'utilisation de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) 2019 a permis de déterminer le niveau de dépense de consommation en frais de gardiennage. Les données de l'enquête Budget de famille de 2017 ont également pu être mobilisées pour certaines estimations, en niveau ou en structure⁶.

Les données retenues ont été corrigées quand cela était nécessaire pour assurer une exhaustivité du champ. En particulier, la couverture géographique des différentes sources disponibles en niveau a été vérifiée, donnant parfois lieu à une révision des niveaux pour tenir compte de cette couverture. La couverture des circuits de vente et l'exhaustivité du champ des produits suivis ont également été vérifiés, et des corrections intégrées lorsque c'était nécessaire. Les taux de TVA appliqués aux dépenses de consommation ont également été révisés dans le cadre d'échanges avec la Direction Générale du Trésor. Enfin, des corrections ont été apportées pour prendre en compte les comportements de fraude (qu'ils soient à l'initiative du producteur ou du client) et les pourboires. Ces corrections sont mentionnées dans les notes de base par produit lorsqu'elles sont d'un montant significatif.

Confrontation des sources et confrontation avec les autres emplois dans les équilibres ressources-emploi

Les niveaux de la consommation des ménages ont été expertisés, produit par produit, en confrontant les différentes sources disponibles. La source retenue initialement est celle qui a été considérée comme la plus complète et pertinente.

Une confrontation entre les sources traditionnelles de la consommation des ménages et le chiffre d'affaires du commerce de détail a été réalisée sur des regroupements de produits (41 catégories). Pour certains produits, le niveau de base a finalement été calculé à partir des données de chiffres d'affaires du commerce de détail.

Enfin, de la même façon qu'en campagne courante, les évaluations de la consommation effective des ménages (dépense de consommation finale des ménages et dépense individualisable des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages) sont introduites dans les équilibres ressources-emplois, établis par les responsables secteur-produit dans une optique production. Si les propositions d'évaluation de la consommation sont jugées incompatibles avec les ressources et les autres

⁵ Voir la partie V « La consommation commercialisable » du tome 6 des notes de base 2014 sur la consommation des ménages.

⁶ On peut noter que l'enquête Budget de famille n'est pas la source principale des estimations en comptabilité nationale en raison de différences de champ, mais aussi de nomenclature d'expression des résultats. Les données de panel considérées comme de bonne qualité ont été privilégiées car elles sont exprimées dans la nomenclature de travail des comptes nationaux. Les données de l'enquête BDF ont toutefois été mobilisées à plusieurs reprises pour la base 2020, en niveau pour certains produits précis, en prix moyens ou en structure (territorialité, circuits de vente).

emplois estimés par les responsables secteur-produit, une vérification et un nouvel examen des sources, en tenant compte de leur degré de précision, sont menés afin d'arriver à des estimations convergentes.

Le recalage sur l'ensemble des sources entraîne une révision marquée à la hausse de la dépense de consommation des ménages

Cette amélioration de l'ensemble des sources entraîne une révision marquée à la hausse de la consommation des ménages (+11,5 Md€).

Le recalage sur les comptes satellites est le premier facteur de révision à la hausse (+17,0 Md€), et en particulier le recalage sur le compte satellite du logement. La révision de la consommation des ménages porte en effet majoritairement sur les loyers imputés. En effet, en base 2020, la consommation de loyers (réels et imputés) a été calée sur le compte satellite du logement qui s'appuie sur une exploitation de la dernière Enquête nationale sur le logement (EnL 2020). En base 2014, l'EnL portant sur l'année 2013 n'avait pas pu être utilisée dans les comptes, car les données de l'enquête ont été diffusées après le passage à la nouvelle base. Or, l'EnL 2013 a largement révisé les loyers imputés par rapport à l'interpolation réalisée par le compte du logement. La base 2020, en se calant sur le compte satellite du logement, permet d'intégrer les données des deux dernières enquêtes logement (EnL 2013 et EnL 2020). Il en résulte une révision à la hausse de 17,9 Md€ en base 2020 sur la consommation de services immobiliers (LZ) par les ménages⁷.

Le recalage sur les données de la balance des paiements contribue également de façon importante à la révision globale de la consommation des ménages (+6,6 Md€). La comptabilité nationale cherche à mesurer la consommation finale des ménages résidents. Or, l'estimation de la consommation finale des ménages repose sur des sources qui mesurent la consommation en France (sur le territoire), qu'elle ait été réalisée par des résidents ou par des non-résidents. Il faut donc, à cette première estimation de la consommation finale sur le territoire, d'une part ajouter la consommation des résidents français à l'étranger, d'autre part retirer la consommation des étrangers en France. Ces deux montants, dont le solde est appelé « solde territorial », « correction territoriale » ou « produits consommés hors du territoire de résidence » (PCHTR), sont estimés par la balance des paiements. À l'occasion de la fixation des niveaux 2019 de la base 2020, l'estimation de la correction territoriale a été calée sur les estimations de la balance des paiements, se traduisant par une révision d'ampleur à la baisse (en valeur absolue) du solde territorial. Celui-ci passe de -15,1 Md€ en base 2014 à -8,5 Md€ en base 2020 pour l'année 2019 (soit une révision de + 6,6 Md€). Cette révision s'explique notamment par le fait que les comptes nationaux stabilisent plus rapidement les estimations et ne peuvent pas prendre en compte les révisions ultérieures de la balance des paiements afin de ne pas introduire des ruptures de série.

À l'inverse, le recalage sur les données d'entreprises est la source principale de révision à la baisse (-13,2 Md€). La baisse la plus notable porte sur les dépenses en services d'entretien de véhicules automobiles (-11,4 Md€) dont l'estimation a été remise à plat en base 2020. La dépense de consommation des ménages est également révisée de façon marquée à la baisse pour la viande (-4,6 Md€), pour les fruits et légumes (-4,2 Md€) et pour le pain et les pâtisseries (-2,7 Md€) suite au recalage sur les données d'entreprises. Toutefois, la mobilisation de données d'entreprises entraîne également une révision à la hausse de la consommation pour certains services, par exemple pour les services de programmation, conseils et autres activités informatiques (+1,7 Md€), pour les activités des agences de voyages (+1,7 Md€), ou encore pour les services de nettoyage et d'aménagement paysagers (+1,4 Md€).

Les principales modifications méthodologiques révisent les dépenses de consommation des ménages à la baisse (-6,2 Md€)

En parallèle de l'analyse des diverses sources disponibles pour l'estimation des niveaux des produits de consommation et du recalage sur les données disponibles (de panels et d'entreprises notamment), des changements méthodologiques ponctuels ont été apportés.

En particulier, la méthode d'estimation des dépenses en automobiles a été revue suite à des échanges avec Eurostat dans le cadre de l'inventaire sur le revenu national brut 2010, pour prendre en compte les remises

⁷ Voir la note méthodologique « L'estimation des loyers dans le compte satellite du logement : actualisation avec l'Enquête Logement 2020 », SDES, mai 2024 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/7341/download?inline>

fréquemment accordées sur le prix de ces produits (promotions, accessoires, etc.). En base 2020, les dépenses en automobiles sont ainsi estimées à partir des prix moyens issus de l'enquête Budget de famille, qui tiennent compte des remises et autres promotions. Cette modification méthodologique se traduit par une révision marquée à la baisse sur la consommation des ménages en automobiles (-6,1 Md€).

Par ailleurs, en base 2020, le traitement des crédits d'impôts a été modifié, et plus particulièrement l'enregistrement du crédit d'impôt lié à l'emploi d'un salarié à domicile.

En base 2014, considérant une incitation à l'emploi, le crédit d'impôt était classé en subvention versée par les administrations publiques, qui vient en déduction de la consommation finale des ménages. Pour l'emploi direct par les ménages, il s'agissait d'une subvention sur rémunérations, et en cas de recours à un prestataire, le crédit d'impôt était classé en subvention sur produits. Depuis 2018, le crédit d'impôt est ouvert aux inactifs.

Pour la base 2020, la part du crédit d'impôt bénéficiant aux inactifs (50 %⁸) est classée en transfert social en nature (D.632), soit une dépense des administrations publiques. Le service (action sociale sans hébergement, niveau 88) peut être produit par les ménages employeurs ou par des sociétés prestataires. L'autre moitié du crédit d'impôt est ventilée entre les services domestiques proprement dits (GT97Z) et les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (GN81Z), comme en base 2014⁹. Par ailleurs, la date d'enregistrement du crédit d'impôt a également été modifiée : le crédit d'impôt est enregistré en base 2020 au moment où ont lieu les opérations financées, tandis qu'en base 2014 le crédit d'impôt était enregistré au moment de son versement, une année plus tard. Ainsi, en base 2020, la dépense est avancée d'une année par rapport à la base 2014. Ces modifications sont faibles au regard des révisions sur le total de la dépense de consommation des ménages (inférieures à 0,1 Md€ en 2019), en revanche elles sont importantes pour la dynamique et le niveau de chacun des produits concernés (par exemple +1,9 Md€ pour les activités de ménages en tant qu'employeur domestique, -2,5 Md€ pour l'aide à domicile).

La révision globale de la dépense de consommation des ménages cache de fortes disparités par produit

Les révisions les plus fortes en niveau (Md€) de la consommation effective des ménages au niveau A17 portent sur quelques produits :

- Services immobiliers (LZ, +17,9 Md€) : les révisions sont liées à la prise en compte de la nouvelle ENL 2020 (*cf. supra*).
- Correction territoriale (+6,6 Md€) : le solde territorial a été révisé suite au recalage sur les données de la balance des paiements.
- Services aux entreprises (MN, +6,3 Md€) : les niveaux des produits ont été mis à jour avec les données du cadre clientèle ESA.
- Commerce (GZ, -10,9 Md€) : ce regroupement correspond aux services de réparations automobiles et de motocycles (GG45Z). Le niveau de ce produit a été réestimé en mobilisant la source Esane sur les chiffres d'affaires, pour un ordre de grandeur cohérent avec celui de l'enquête Budget de famille.
- Industrie agro-alimentaire (C1, -10,3 Md€) et produits agricoles (AZ, -6,2 Md€) : les produits de ces deux regroupements ont été remis à niveau avec les données de panélistes et en mobilisant également des données Esane pour la viande, le poisson et les fruits et légumes.

Malgré ces révisions significatives, la structure de dépense de consommation à un niveau agrégé n'est pas bouleversée. La part des services augmente, en grande partie portée par la révision du poids des loyers imputés et par le recalage sur les données du cadre clientèle ESA, tandis que la part des biens baisse avec le recalage sur les données des panélistes.

⁸ L'assistance à la personne (âgée, handicapée) occupe une part importante des services à domicile (environ la moitié selon les études Dares sur les « services à la personne »). Voir : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/les-services-a-la-personne-en-2018>

⁹ Les coefficients pour effectuer le partage du crédit d'impôt entre les produits HT97Z et HN81Z ont toutefois été révisés en base 2020, à partir de données sur les services à la personne (source DARES). Voir : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/les-services-a-la-personne-en-2018>

La consommation individualisable des APU révisé faiblement à la hausse (+1,6 Md€)

La consommation individualisable des APU s'élève à 366,5 Md€ en valeur en 2019 base 2020, contre 364,9 Md€ en base 2014, soit une révision à la hausse de 1,6 Md€. Les points notables sont les suivants :

- apparition d'une consommation individualisable des APU en « énergie, eau, déchets » (produit DE) pour 0,7 Md€ : celle-ci correspond à l'intégration des dépenses en chèque énergie électricité et gaz (GD35A et GD35B). En base 2014, ces dépenses avaient été comptabilisés en 2021 uniquement, et seule l'évolution de la dépense en valeur par rapport à 2020 avait été comptabilisée.

- apparition d'une consommation individualisable des APU en formation professionnelle pour 2,8 Md€ en 2019 sur le produit HP85M2C (Formation des adultes et formation continue). Il s'agit principalement des dépenses de formation de Pôle Emploi et des régions, qui en base 2014 étaient enregistrées pour partie en autres transferts courants D759, pour partie en consommations intermédiaires P2 et pour partie en prestations d'assistance sociale en espèces.

- disparition d'une consommation individualisable des APU en « information et communication » (produit JZ) : celle-ci correspond aux produits HJ60Z1 (radiodiffusion) et HJ60Z2 (programmation de télévision et télédiffusion) qui en base 2014 comptabilisaient les redevances (3,8 Md€ en 2019 base 2014). En base 2020, ces dépenses sont rebasculées en consommation collective des APU suite au reclassement de l'audiovisuel public en administrations publiques, hors champ de cette note.

La consommation individualisable des ISBLSM révisé faiblement à la hausse (+3,4 Md€)

La consommation individualisable des ISBLSM s'élève à 53,4 Md€ en valeur en 2019 base 2020, contre 50,1 Md€ en base 2014, soit une révision à la hausse de 3,4 Md€. La principale révision concerne les activités des organisations associatives (GS94N) dont le niveau est revu à la hausse de 3,5 Md€ grâce à l'exploitation de l'enquête Associations.

Niveaux de consommation effective des ménages en 2019 base 2020, et révision par rapport à la base 2014 (en milliards d'euros)

En base 2020, la consommation effective des ménages s'établit à 1 682,5 milliards d'euros en 2019, dont 1 262,5 Md€ de consommation finale des ménages, 366,5 Md€ de consommation individualisable des administrations publiques (APU) et 53,4 Md€ de consommation individualisable des ISBLSM. Par rapport à la base 2014, le montant de la consommation effective a été révisée de 10,8 Md€ à la hausse en 2019.

	2019 - base 2020 (Md€)				2019 - révision par rapport à la base 2014 (Md€)			
	Consomma- tion effective des ménages	Consomma- tion finale des ménages	Consomma- tion finale individuali- sable des APU	Consomma- tion finale individuali- sable des ISBLSM	Consomma- tion effective des ménages	Consomma- tion finale des ménages	Consomma- tion finale individuali- sable des APU	Consomma- tion finale individuali- sable des ISBLSM
Total	1 682,5	1 262,5	366,5	53,4	10,8	5,8	1,6	3,4
AZ Produits agricoles	31,8	31,8	-	-	-6,2	-6,2	-	-
C1 Produits agro-alimentaires	176,3	175,8	0,4	-	-10,2	-10,3	0,1	-
C2 Cokéfaction et raffinage	52,6	52,6	-	-	2,8	2,8	-	-
C3 Biens d'équipement	36,3	35,9	0,4	-	4,1	4,0	0,1	-
C4 Matériels de transport	70,3	70,2	0,2	-	-5,2	-5,2	0,0	-
C5 Autres produits industriels	182,4	150,1	32,4	-	-4,6	-5,2	0,6	-
DE Energie, eau, déchets	56,6	55,9	0,7	-	-1,4	-2,1	0,7	-
FZ Construction	23,0	23,0	-	-	3,1	3,1	-	-
GZ Réparation d'automobiles et de motocycles	5,2	5,2	-	-	-10,9	-10,9	-	-
HZ Transports	45,6	41,7	3,9	-	-2,4	-2,9	0,5	-
IZ Hébergement et restauration	96,2	95,8	0,3	-	-1,5	-1,1	-0,5	-
JZ Information et communication	46,7	46,7	-	-	-0,1	3,7	-3,8	-
KZ Services financiers	75,0	75,0	-	-	5,3	5,3	-	-
LZ Services immobiliers	277,4	262,4	15,0	-	18,5	17,9	0,6	-
MN Services aux entreprises	33,7	33,0	0,7	-	5,8	6,3	-0,5	-
OQ Services non marchands	388,2	66,0	291,9	30,2	3,5	-0,2	3,7	-0,1
RU Services aux ménages	93,5	49,7	20,5	23,2	4,6	1,1	0,1	3,4
CHTR Solde territorial	-8,5	-8,5	-	-	6,6	6,6	-	-

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2020.

La réropolation des données

Les données de consommation effective des ménages en base 2020 sont disponibles en série longue et à un niveau fin depuis 1959. La réropolation des données a été réalisée en cohérence avec les niveaux de base 2019 : les données de la base 2020 sont donc cohérentes en série longue. La réropolation a été effectuée produit par produit au niveau le plus fin possible, pour l'ensemble des séries.

Le principe général de réropolation pour la consommation effective des ménages a été de conserver les évolutions de la base 2014, que ce soit en volume ou en prix. Certaines évolutions (de valeur, de prix ou de volume) ont été corrigées pour tenir compte de remords de la base 2014 et d'actualisations de sources. Ces corrections sont ponctuelles dans le sens où elles ne modifient les évolutions que d'un nombre restreint d'années et souvent sur la période récente.

Ainsi, par exemple, ont été revues les réropolations des séries sur le logement (GL68R et GL68I, avec l'intégration de la nouvelle enquête logement), de certains produits du transport (GC30E, avec l'apparition en base 2020 d'une série sur les vélos électriques), des activités de poste et de courrier (GH53Z, avec la distinction en base 2020 des services de livraison de courrier et des services de livraison de colis), ou encore des activités de ménages employeurs (GT97Z, en lien avec la modification de la série de crédit d'impôt).

Pour les séries dont la dépense est nulle en 2019 base 2020 et non nulle sur des années antérieures, les séries de la base 2014 ont été reprises à l'identique sans aucune modification de leur niveau.

Les données en nomenclature COICOP et durabilité

En plus d'une analyse par produit, les dépenses de consommation des ménages sont traditionnellement produites et analysées en nomenclature fonctionnelle internationale dite Coicop (*Classification of Individual Consumption by Purpose*). Cette nomenclature internationale correspond à un classement selon les besoins auxquels la consommation répond (alimentation ; boissons alcoolisées et tabac ; articles d'habillement et chaussures ; logement, etc.), et qui par conséquent se prête bien à l'étude du comportement des ménages. En base 2014, les données étaient produites et analysées en Coicop 1998.

En 2018, la nomenclature Coicop a été modifiée suite à la consultation mondiale par le Conseil Statistique des Nations Unies à partir de 2012 qui a abouti à l'adoption et la diffusion d'une nouvelle nomenclature. La nouvelle Coicop, dite Coicop 2018, répond à plusieurs objectifs, dont une plus grande cohérence avec les autres nomenclatures internationales, une meilleure séparation entre les biens et services, une meilleure identification de la durabilité des produits, et une meilleure prise en compte des équipements et services de télécommunications ainsi que des nouvelles technologies. La nouvelle nomenclature Coicop compte ainsi une fonction de plus que dans la Coicop précédente (scission de l'ancienne fonction 12 Biens et services divers entre deux nouvelles fonctions : fonction 12 Assurances et services financiers, et fonction 13 Soins personnels, action sociale et biens divers). Par ailleurs, le champ des fonctions a parfois été modifié, notamment la frontière entre les fonctions 04 (Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles) et 05 (Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer) ; ou encore entre les fonctions 08 (Information et communication) et 09 (Loisirs, sports et culture).

Le changement de base 2020 a été l'occasion d'intégrer la Coicop 2018 dans la nomenclature fonctionnelle et de produire des nouvelles données dans cette nomenclature. Les données en nomenclature fonctionnelle indiquent une structure relativement stable entre la base 2014 et la base 2020, avec toutefois quelques variations selon les différentes fonctions, en cohérence avec les variations en nomenclature de produits. En particulier, on retrouve la révision à la baisse des dépenses en produits alimentaires et boissons non alcoolisées (division 01) en base 2020 suite à l'intégration des données de panels, et la révision à la hausse des dépenses relatives au logement (divisions 04 et 05) avec le recalage sur la nouvelle Enquête Logement 2020. Les dépenses de transport (division 07) sont également revues à la baisse, notamment en lien avec la forte révision des services de réparations automobiles et de motocycles.

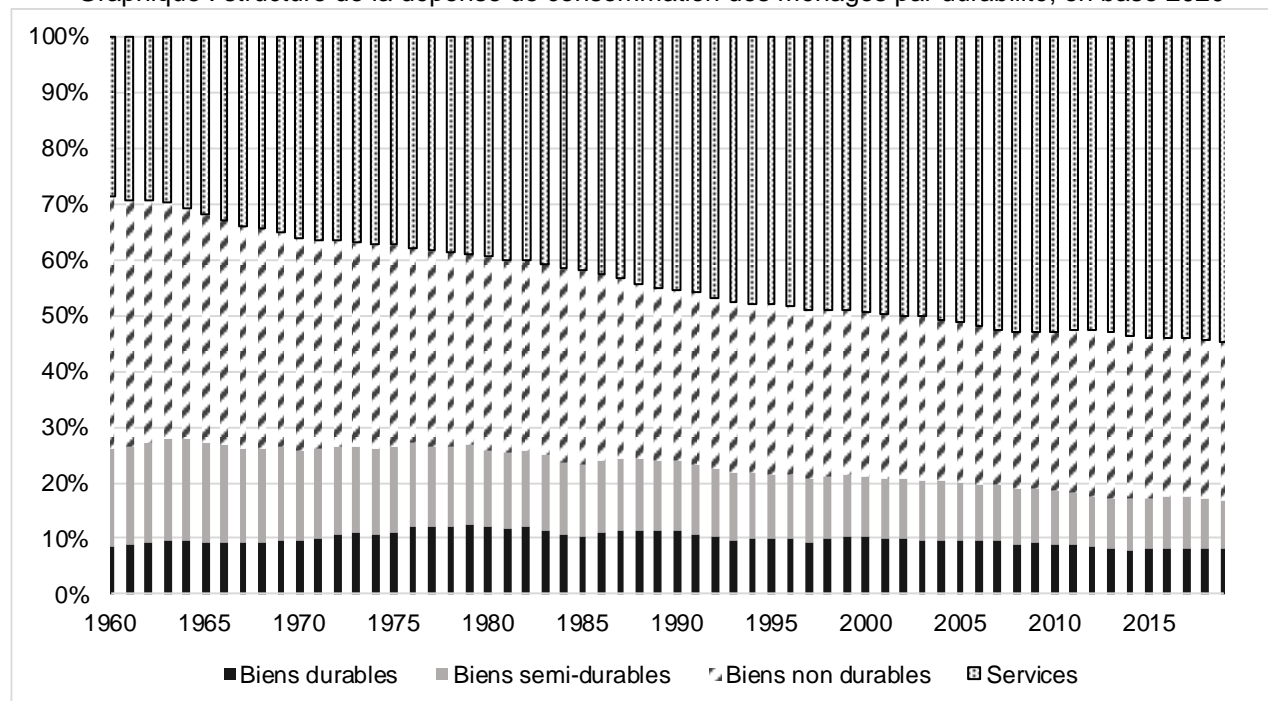
Tableau : ventilation de la dépense de consommation en nomenclature fonctionnelle Coicop 2018/base 2020, et Coicop 1998/base 2014 (en %)

Coicop 2018 - base 2020			Coicop 1998 - base 2014		
Année 2019			Année 2019		
Division 01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	12,1	Division 01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,2
Division 02	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	3,7	Division 02	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	3,8
Division 03	Articles d'habillement et de chaussures	3,6	Division 03	Articles d'habillement et chaussures	3,6
Division 04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	28,2	Division 04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	26,6
Division 05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	4,2	Division 05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	4,6
Division 06	Santé	4,0	Division 06	Santé	4,0
Division 07	Transports	13,4	Division 07	Transports	14,2
Division 08	Information et communication	3,7	Division 08	Communications	2,4
Division 09	Loisirs, sports et culture	7,0	Division 09	Loisirs et culture	8,0
Division 10	Services d'éducation	0,8	Division 10	Enseignement	0,5
Division 11	Services de restauration et d'hébergement	7,6	Division 11	Restaurants et hôtels	7,8
Division 12	Assurances et services financiers	5,9	Division 12	Biens et services divers	12,4
Division 13	Soins personnels, action sociale et biens divers	6,4			
Division 16	Correction territoriale	-0,7	Division 16	Correction territoriale	-1,2
Total	Dépense de consommation des ménages	100	Total	Dépense de consommation des ménages	100

Lecture : les dépenses de produits alimentaires et boissons non alcoolisées (division 01) représentaient 13,2 % de la dépense de consommation des ménages en base 2014. En base 2020, celles-ci en représentent 12,1 %.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2020 et base 2014.

La nomenclature fonctionnelle permet également d'analyser les dépenses sur un critère de durabilité, en isolant les biens durables des biens fongibles, et en opposant les biens aux services. Les données ont également été mises à jour dans cette nomenclature en base 2020. Depuis 1960, le poids des biens durables est relativement stable, tandis que le poids des biens semi-durables et des biens non durables baisse quasi continûment. À l'inverse, le poids des services augmente depuis 1960, et représente plus de la moitié des dépenses de consommation des ménages depuis le début des années 2000.

Graphique : structure de la dépense de consommation des ménages par durabilité, en base 2020



Note : la définition de l'agrégat des « services » en nomenclature COICOP diffère à la marge de celle en nomenclature de produits.
Lecture : en 1960, les biens durables représentent 8,5 % de la dépense de consommation des ménages, tandis que les services en représentent 27,9 %.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

VI - LES INDICES DE PRIX

LE DÉFLATEUR DE LA DÉPENSE DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

L'indice de prix de l'ensemble de la dépense de consommation des ménages est communément appelé déflateur de la dépense de consommation des ménages. Ce déflateur calculé par rapport à l'année précédente est obtenu simplement en faisant, pour l'année considérée, le rapport entre la valeur de la dépense de consommation totale des ménages aux prix courants (en sommant les valeurs de tous les postes élémentaires de consommation) et le volume de la dépense de consommation totale des ménages aux prix de l'année précédente (en sommant les volumes de tous les postes élémentaires de consommation).

Le déflateur de la dépense de consommation des ménages dans les comptes nationaux est un indice de Paasche.

$$Ip_{n/n-1} = \frac{\sum_i V_n^i}{\sum_i \frac{V_n^i}{Ip_{n/n-1}^i}} = \frac{\sum_i P_n^i Q_n^i}{\sum_i \frac{P_n^i Q_n^i}{\frac{P_n^i}{P_{n-1}^i}}} = \frac{\sum_i P_n^i Q_n^i}{\sum_i P_{n-1}^i Q_n^i}$$

avec $Ip_{n/n-1}$ = indice de prix de l'année n par rapport à l'année n-1

i = produit i

V_n = valeur de l'année n

P_n = prix moyen de l'année n

P_{n-1} = prix moyen de l'année n-1

Q_n = quantité de produit de l'année n

Pour chaque poste élémentaire de la consommation des ménages, le partage volume-prix est réalisé en utilisant des indices de prix qui, pour la plupart, ne sont pas calculés au Département des comptes nationaux. Ces indices de prix proviennent essentiellement de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) calculé mensuellement par la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee. L'indicateur utilisé est l'évolution de la moyenne annuelle des indices de chaque poste élémentaire. Concernant les postes non couverts par le champ de l'IPC (produits autoconsommés, assurance-vie, loyers imputés, services d'intermédiation financière indirectement mesurés, produits non marchands, solde territorial, etc.), des indices alternatifs peuvent être mobilisés, par exemple des indices de prix à la production, des prix moyens, ou encore des données fournies par la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee, qui servent d'intermédiaires de calcul aux indices de prix à la consommation diffusés. Voici quelques exemples de méthodes pour estimer les déflateurs manquants :

- une méthode de partage volume-prix spécifique (les méthodes input ou output¹⁰ pour l'éducation et la santé non marchande par exemple ; une méthode fondée en partie sur des quantités pour les services de télécommunication, i.e. minutes de communications à partir d'un téléphone mobile et nombre de SMS/MMS pour la partie mobile des services de télécommunications) ;
- le responsable secteur-produit propose un prix (notamment pour l'autoconsommation pour laquelle un prix de marché des produits est considéré comme un meilleur indicateur qu'un indice de prix à la consommation dépendant de l'évolution des marges commerciales et des taxes) ;
- pour le solde territorial, l'indice de prix correspond au déflateur de la consommation des ménages pour l'ensemble des produits pouvant donner lieu à une consommation par des non-résidents c'est-à-dire les produits de l'agriculture (AZ), des industries manufacturières, extractives et autres (BE), du commerce gros et de détail, transports, hébergement et restauration (GI), de l'information et

¹⁰ Les méthodes input font évoluer les prix du service non marchand comme le coût des facteurs de production tandis que les méthodes output cherchent à mesurer l'évolution du volume du service non marchand, en s'appuyant par exemple sur le nombre d'élèves par filière pour l'éducation non marchande.

communication (JZ), des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN) et des autres activités de services (RU).

Les loyers imputés et les services non marchands sont hors champ de l'IPC : leur part dans la dépense de consommation est de 21 % en 2019. Pour les produits d'assurance, l'indice des prix à la consommation qui mesure l'évolution du prix des seules primes versées ne correspond pas au champ de la comptabilité nationale où la dépense de consommation correspond aux primes versées nettes des indemnités perçues. Ces produits représentent 5 % de la dépense de consommation. Les SIFIM, les télécommunications, l'autoconsommation, les services domestiques et les jeux de hasard sont les principaux autres postes qui ne s'appuient pas sur l'indice des prix à la consommation, tout comme, depuis 2021, l'électricité et le gaz.

Au-delà des différences de champ entre la consommation des ménages en comptabilité nationale et l'IPC, ce dernier applique des pondérations calculées sur le champ de la consommation effective des ménages (hors branches non marchandes), ce qui surpondère notamment les biens et services de santé et les loyers réels.

Évolution comparée du déflateur de la dépense de consommation des ménages (année N / année N-1) et de la moyenne annuelle de l'IPC

	Déflateur de la dépense de consommation des ménages en %	Évolution de la moyenne annuelle de l'IPC en %
2000	2,1	1,7
2001	1,8	1,6
2002	1,0	1,9
2003	1,5	2,1
2004	2,1	2,1
2005	1,8	1,7
2006	2,1	1,7
2007	1,9	1,5
2008	2,8	2,8
2009	-1,6	0,1
2010	1,2	1,5
2011	1,8	2,1
2012	1,3	2,0
2013	0,6	0,9
2014	0,1	0,5
2015	0,2	0,0
2016	0,2	0,2
2017	0,8	1,0
2018	1,9	1,8
2019	0,8	1,1
2020	0,8	0,5
2021	1,4	1,6

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

La plus grande partie de l'écart entre les deux indicateurs vient de l'évolution des prix des SIFIM (non mesurée par l'IPC) qui est très volatile, de celle des prix de l'assurance-vie, et de la prise en compte des loyers imputés.

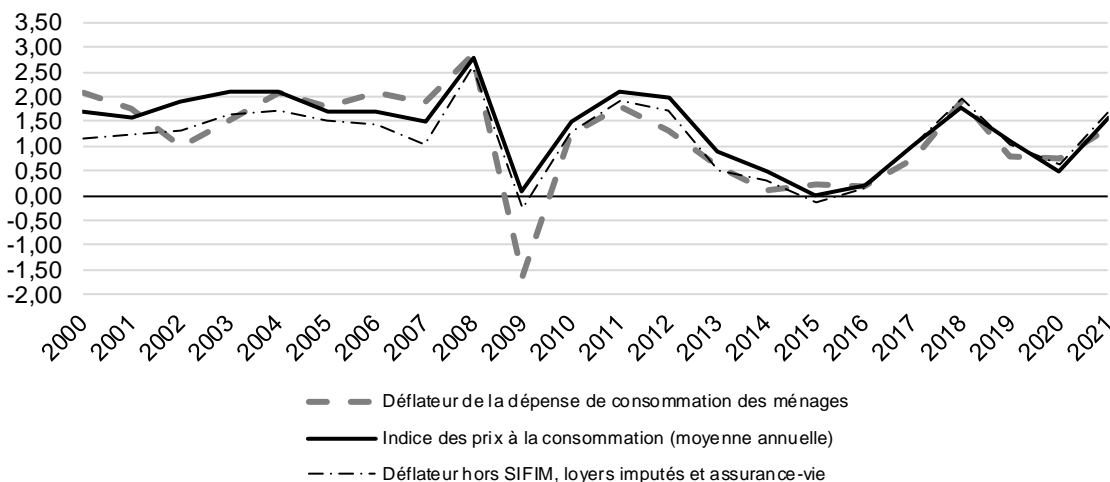
Zoom sur la fixation des indices de prix pour les loyers imputés, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) et l'assurance-vie :

L'indice de prix des loyers imputés correspond à l'indice issu de l'enquête trimestrielle « Loyers et Charges » pour le secteur locatif privé (l'indice de prix des loyers réels est, quant à lui, fondé sur l'ensemble du parc locatif, social et privé).

Les Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés (SIFIM) intégrés à la consommation des ménages correspondent à la marge réalisée par les institutions financières sur les dépôts bancaires qu'elles gèrent et à la marge bancaire réalisée sur les crédits bancaires à la consommation¹¹. Le volume de SIFIM est directement lié au volume des encours de dépôts et crédits bancaires correspondants. L'indice des prix de la consommation en SIFIM par les ménages est donc déterminé par le taux de marge d'intermédiation sur les crédits et les dépôts, eux-mêmes liés à l'évolution du taux d'intérêt moyen des opérations bancaires.

Le volume de l'assurance-vie est directement mesuré à partir de l'évolution des encours des provisions d'assurance-vie déflatés par l'indice général des prix à la consommation, l'évolution de la valeur de l'assurance-vie correspondant aux versements auxquels s'ajoutent les revenus des placements et se déduisent les rétributions aux ménages et les variations de provisions.

Evolution du déflateur de la dépense de consommation des ménages et de l'indice de prix à la consommation



Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

L'utilisation des indices des prix à la consommation comme déflateurs de la consommation des ménages

La première difficulté pour avoir des indices de prix pour chaque produit élémentaire en comptabilité nationale réside dans la différence des nomenclatures entre l'indice des prix à la consommation et les produits de consommation en comptabilité nationale. La consommation des ménages est déclinée en nomenclature détaillée de produits de la NAF rév.2, tandis que l'indice des prix à la consommation repose sur la nomenclature de fonctions harmonisée au niveau international (COICOP). Une table de passage entre les niveaux les plus détaillées de la NAF rév.2 et de l'IPC (variétés) est tenue à jour chaque année en fonction des modifications de la liste des variétés. Parfois, à un poste de consommation correspond un IPC sur un champ plus restreint que le poste, mais on considérera toutefois que l'évolution de l'IPC utilisé est

¹¹ Voir fiche méthodologique de la base 2010 sur l'effet du traitement des Sifim sur le revenu disponible des ménages et leur pouvoir d'achat sur le site insee.fr, rubrique comptes nationaux / méthodologie.

représentative de celle du poste. Dans les branches marchandes, sauf exception, on utilisera le même indice de prix pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques lorsque cette dernière existe. Ce postulat peut s'avérer fragile lorsque le type de produits consommés peut être différent entre les deux dépenses. Par exemple, les médicaments remboursés par la Sécurité Sociale ne sont pas les mêmes que ceux achetés par les ménages en tant qu'automédication. Les prix des médicaments remboursés sont négociés dans le cadre de conventions entre les fabricants et la Sécurité Sociale tandis que les prix des médicaments non remboursés sont libres et ont tendance à augmenter plus rapidement. À partir de la base 2020, l'indice de prix des médicaments est d'ailleurs distinct pour les ménages et les administrations publiques.

Conséquences théoriques de l'utilisation de l'IPC pour calculer le déflateur annuel de la dépense de consommation des ménages

*** Approximation de l'estimation de l'indice de prix liée à la saisonnalité de la consommation**

Pour un produit considéré au niveau le plus fin de la nomenclature, le prix moyen est considéré comme le rapport entre la valeur du produit et les quantités consommées lors de l'année N. Cette définition implique que le prix moyen n'est pas une simple moyenne arithmétique des prix moyens observés sur une période infra-annuelle (trimestrielle, mensuelle voire quotidienne), mais une moyenne des prix pour chaque transaction au cours de l'année, pondérée par les quantités relatives à chacune de ces transactions. L'exemple extrême qui suit montre l'ampleur potentielle des écarts entre les deux méthodes de calcul :

Un produit i présente une consommation très saisonnière. Il est consommé de janvier à juin pour 100 kg par mois. Son prix sur cette même période est de 10 €/kg. De juillet à décembre, sa consommation est de 20 kg par mois et son prix est de 25 €/kg pour l'ensemble du semestre.

Le prix moyen calculé comme une moyenne arithmétique simple est égal à $(10+25)/2 = 17,5$ €/kg. Le prix moyen pondéré par les quantités = $(10*100+25*20)/(100+20) = 12,5$ €/kg.

C'est par ce deuxième calcul que l'on doit mesurer l'évolution du prix en comptabilité nationale.

Or, en utilisant l'IPC dont les pondérations sont fixes pour les douze mois de l'année, les évolutions de prix sont obtenues comme une évolution de moyennes arithmétiques des prix.

En général, l'écart entre les deux méthodes en période de faible inflation est relativement peu élevé car les prix enregistrent des évolutions modérées et réagissent peu en fonction de la saisonnalité de la consommation. Pour certains produits, cette affirmation peut être remise en cause. C'est le cas du gaz naturel dont la consommation est très saisonnière et les prix sont réévalués ponctuellement au cours d'une année. Si cette réévaluation survient en hiver ou en été, la conséquence sur le prix moyen sur l'année sera différente. Dans le cas du tabac pour lequel de fortes hausses de prix peuvent entraîner instantanément un fort recul de la consommation, l'impact de la méthode de calcul du prix moyen peut aussi être important.

Si l'écart s'avère significatif et qu'il existe des éléments permettant de disposer de quantités consommées en infra-annuel, l'évolution en moyenne annuelle de l'IPC peut être abandonnée au profit d'une évolution des IPC mensuels en niveau pondérés par les quantités correspondantes (ce qui est notamment le cas pour le prix du gaz - HD35B2).

Cette méthodologie a d'ailleurs ponctuellement été appliquée pour l'évaluation du compte 2020, une année marquée par la crise sanitaire et par la déformation de la structure de la consommation des ménages en infra-annuel suite au confinement et aux fermetures de commerces.

*** Approximation d'un indice de Paasche par un indice de Laspeyres chaîné**

L'IPC est un indice de Laspeyres chaîné. Le chaînage pour une année N s'effectue par rapport au mois de décembre de l'année N-1, c'est-à-dire que pour un produit donné, l'indice de chaque mois de l'année N correspond à l'évolution du prix du produit par rapport au mois de décembre N-1. Les pondérations de l'indice sont actualisées tous les ans. Toutefois, le calcul des pondérations pour une année N se fonde sur la

structure de consommation fournie par la comptabilité nationale de l'année N-2 (année la plus récente disponible) qui est ensuite corrigée de l'évolution des prix de l'année N-1. La mise à jour annuelle des pondérations permet de tenir compte de l'évolution de la structure de consommation contrairement à un indice de Laspeyres à base fixe. En revanche, le retard de la structure induit par l'utilisation des données comptables de l'année N-2 induit un décalage entre l'IPC et un indice de Paasche de prix. De plus, la correction de l'évolution des prix de l'année N-1 est censée actualiser partiellement la structure de consommation de l'année N-2. Cette conclusion repose sur l'hypothèse que l'effet de l'évolution des prix entre deux années sur la structure de consommation est nettement plus marqué que celui de l'évolution du volume. Ce postulat est très largement vérifié car l'élasticité-prix à court terme est souvent faible. Mais l'expérience des hausses du prix du tabac en 2003 et 2004 a montré que l'élasticité-prix peut parfois s'approcher de 1, ce qui signifie que la hausse des prix a été quasiment compensée par une baisse de volume. De ce fait, la correction appliquée à la structure de la consommation de l'année N-2 a surpondéré le tabac l'année suivant la hausse (2004 et 2005). Ce type de décalage éloigne également la structure de l'IPC de celle d'un indice de Paasche.

Lorsqu'un poste de consommation au niveau le plus fin de la nomenclature comprend des biens ou des services dont la structure évolue très rapidement, ces décalages peuvent donner lieu à des évolutions de l'IPC qui ne permettent plus d'avoir un partage volume-prix totalement cohérent en regard de l'évolution en valeur.

L'exemple-type concerne les services de télécommunications dont la structure des trois composantes principales, les services de téléphonie fixe, mobiles et d'internet a fortement évolué depuis la fin des années 1990. La part des services de la téléphonie fixe baisse rapidement tandis que la part des services mobiles a explosé de la fin des années 1990 à aujourd'hui. La reprise des pondérations de l'IPC pour agréger les indices de prix élémentaires des services fixes, internet et mobile aurait conduit à réviser à la hausse le déflateur de la consommation des télécommunications de 0,2 point en 2011 et de 2,5 points en 2012.

Un autre exemple concerne la mesure de l'évolution des prix en 2020, année marquée par la crise sanitaire. La crise sanitaire a bouleversé profondément et subitement la structure de la consommation des ménages, soit parce que la consommation a été limitée *de facto* par l'impossibilité de se déplacer des ménages (transport, tourisme), soit parce que les points de vente ont été fermés (lors des confinements notamment), soit parce que, face à cette crise, les ménages ont changé leurs habitudes de consommation (alimentation par exemple). Pour illustrer les conséquences de ce choc majeur sur la consommation des ménages, des indices de prix alternatifs ont été construits, en reprenant la structure courante de la consommation (plutôt que la structure de l'année passée)¹².

¹² Voir « Comment calculer un indice des prix à la consommation dans le contexte de la crise de la Covid-19 ? L'indice définitif de novembre 2020 », Insee, novembre 2020, https://www.insee.fr/fr/statistiques/documentation/Qualit%C3%A9%20des%20donn%C3%A9es%20Covid19_11_B202020.pdf

VII - LES TAUX DE TVA

LE CALCUL DES TAUX DE TVA

En comptabilité nationale, l'estimation de la TVA acquittée par les ménages intervient à différents moments de l'élaboration des comptes. Notamment, les équilibres ressources-emplois et la convergence avec les données Esane commerce sont réalisés dans une version hors TVA. Cependant, les indicateurs d'évolution de la consommation des ménages existants sont en général y compris TVA et l'estimation en niveau est de fait toutes taxes comprises. Il est donc nécessaire de disposer de taux de TVA théorique au niveau le plus fin de la nomenclature afin de passer d'un concept à l'autre.

Pour un produit donné, le taux de TVA théorique (à appliquer en comptabilité nationale) doit tenir compte de la consommation générée par des comportements de fraude relatifs à la TVA avec entente. Ce type de fraude recouvre les transactions entre un producteur et un client qui ne sont pas déclarées aux services fiscaux de manière concertée entre les deux intervenants (cas du travail au noir). On considère que le taux de TVA est nul pour ce type de transaction. Ainsi, le taux théorique de TVA est une moyenne pondérée des taux qui s'appliquent au produit par les chiffres d'affaires respectifs (le taux pour le travail au noir étant égal à 0 %).

En revanche, les transactions réalisées dans le cas de fraude sans entente (le producteur ne déclare pas la transaction aux services fiscaux sans que le client soit au courant, ce dernier payant de fait la TVA qui ne sera pas reversée aux services fiscaux) sont considérées comme ayant donné lieu à un versement de TVA par le client. Il n'y a donc pas de correction à apporter sur le taux de TVA théorique.

Pour mettre à jour les taux de TVA chaque année, la Direction Générale du Trésor (DG Trésor) fournit une version actualisée des taux moyens par produit au niveau de nomenclature le plus fin de la consommation des ménages en comptabilité nationale. Le montant du chiffre d'affaires assujéti à chaque taux de TVA ainsi que la part du chiffre d'affaires exonéré de TVA est connu pour chaque secteur à partir des déclarations de TVA des entreprises métropolitaines. De plus, les données de la comptabilité nationale indiquent les assiettes de consommation finale, intermédiaire et de FBCF, pour l'ensemble des produits de la nomenclature. Au total, en combinant une analyse détaillée de la législation, les informations issues des sources fiscales et celles de la comptabilité nationale, la DG Trésor estime des taux de TVA théorique moyens sur chaque produit et pour chaque emploi, qui permettent aux comptes nationaux de calculer la TVA théorique.

Le recalage des taux de TVA pour les années de base

En cours de base, les taux de TVA peuvent s'éloigner pour certains produits des taux de TVA des années de base et il convient, comme pour les niveaux de base des produits, de les recalculer sur la donnée source (DG Trésor) pour les années de base lors d'un changement de base. Pour déterminer les niveaux des années de base 2019 et 2020, le travail a été réalisé en deux étapes. Une première version des années de base a d'abord été produite par l'Insee en mobilisant les taux de TVA de la base 2014. À partir de cette version provisoire des comptes en nouvelle base, la Direction Générale du Trésor a estimé des taux de TVA théoriques pour 2019 et 2020 en nouvelle base. Ces taux de TVA ont été mobilisés par l'Insee pour la production de la version finale des années de base. Pour la base 2020, comme pour les bases précédentes, la Direction Générale du Trésor a différencié les taux s'appliquant à la dépense individualisable des administrations publiques de ceux s'appliquant à la dépense de consommation finale des ménages, la dépense individualisable des ISBLSM n'étant pas soumise à TVA.

Les taux de TVA fournis par la Direction Générale du Trésor ne concernent que la métropole et ne sont pas corrigés de la fraude avec entente, ni de la franchise en base. Ils ne peuvent donc pas être directement utilisés en niveau. Pour obtenir les taux de TVA des années de base, les taux de TVA ont été corrigés de la territorialité, de la fraude avec entente et de la franchise en base (cf. infra).

En campagne courante, pour calculer le taux de TVA de l'année, on applique au taux de TVA de l'année précédente des comptes le rapport entre le taux de TVA de l'année et celui de l'année précédente fournis par la Direction Générale du Trésor. On fait l'hypothèse que les corrections de territorialité, de fraude avec

entente et de franchise en base évoluent au même rythme que le taux de TVA avant correction, et on n'applique donc pas de correctif particulier aux taux de TVA en campagne courante à ce titre.

La prise en compte de la franchise en base

Depuis 1999, bénéficient d'une franchise de TVA les redevables qui n'ont pas réalisé au cours de l'année civile précédente un chiffre d'affaires supérieur à un certain seuil (en 2022, ce seuil était de 91 900 € s'ils réalisent une activité commerciale ou d'hébergement, 47 700€ pour les activités réglementées d'avocats ou activités d'artistes-auteurs et artistes-interprètes, ou 36 800 € pour l'activité libérale sauf avocats, et les autres prestations de services). Les redevables optant pour la franchise en base n'ont pas de déclaration de TVA à remplir et le chiffre d'affaires concerné n'est donc pas pris en compte dans l'analyse de la Direction Générale du Trésor. Le montant global de la TVA théorique doit être, en toute rigueur, corrigé à la baisse de l'effet de la franchise. Le montant estimé de cet effet figure en dépense fiscale dans le projet de loi de finances chaque année (685 M€ pour le compte définitif 2019 et 720 M€ pour le compte définitif 2020).

Pour la base 2020 et comme en base 2014 et 2010, la répartition de la franchise n'est réalisée que sur les produits qui sont susceptibles d'être vendus par les micro-entreprises concernées. La liste des produits concernés par la franchise en base a été validée conjointement par l'Insee et la DG Trésor. En base 2020, il n'y a donc pas de minoration du taux de TVA pour des produits comme l'automobile ou les services de télécommunication qui n'ont pas de raison d'être concernés par la franchise.

Ainsi, pour chaque produit, une partie du chiffre d'affaires est considérée comme exonérée de TVA pour tenir compte de la franchise en base. Cette correction n'est pas appliquée à la dépense individualisable des administrations publiques car les entreprises qui vendent les biens et services marchands donnant lieu à ce type de dépense ne sont pas concernées par la franchise en base.

La correction pour la franchise en base a été appliquée aux deux années de base 2019 et 2020. En campagne courante, on n'applique plus de correctif particulier à ce titre : l'hypothèse sous-jacente est que le poids de la franchise en base au sein de la TVA théorique totale reste stable au cours du temps.

La prise en compte des DROM

La fiscalité des départements ou régions d'outre-mer (DROM : Réunion, Guadeloupe, Mayotte, Martinique, Guyane) est spécifique. Différents taux de TVA s'appliquent dans DROM et ils sont structurés en 3 catégories :

- Le taux normal est fixé à 8,5 % contre 20 % en France métropolitaine ;
- Le taux réduit est fixé à 2,1 % (pour tous les produits et services relevant en métropole du taux réduit de 5,5 % ou du taux intermédiaire de 10 %, ainsi que sur les médicaments à usage de la médecine humaine pris en charge par la sécurité sociale, qui sont imposés en France métropolitaine à 2,1 %) ;
- Deux taux particuliers : 1,75 % (pour les ventes d'animaux vivants de boucherie et de charcuterie faites à des personnes non assujetties) et 1,05 % (pour les 140 premières représentations de certains spectacles et certaines publications de presse et presse en ligne), ces produits étant imposés à 2,1 % en France métropolitaine.

D'autre part, il n'y a pas de TVA à Mayotte et en Guyane.

Pour corriger de la territorialité les taux de TVA par produit, un chiffrage a été réalisé pour estimer la surestimation de TVA liée à l'application du droit fiscal métropolitain aux assiettes de consommation dans les DROM. Les taux de la DG Trésor ont ensuite ainsi été corrigés à la baisse, uniformément sur tous les produits étant concernés par la TVA, de façon à réduire la TVA globale du montant correspondant à la surestimation. L'hypothèse sous-jacente ici est celle d'une structure de consommation identique entre la

métropole et les DROM, ce qui n'est pas vrai, mais cette hypothèse simplificatrice est très probablement d'un enjeu financier limité.

La correction pour les DROM a été appliquée aux deux années de base 2019 et 2020. En campagne courante, on n'applique plus de correctif particulier à ce titre : l'hypothèse sous-jacente est que la TVA dans les DROM évolue au même rythme que la TVA en métropole.

La correction pour fraude avec entente

Du point de vue de la consommation des ménages, la correction pour travail au noir joue sous la forme d'une diminution du taux de TVA.

Les montants de travail au noir à intégrer dans la consommation finale des ménages ayant été estimés sont ajoutés au montant hors travail au noir, hors TVA et TTC pour chaque série élémentaire faisant l'objet de travail au noir. En rapportant le montant TTC final au montant hors TVA final, le taux de TVA à prendre en compte dans les comptes nationaux est ainsi déterminé.

L'écart entre le taux de TVA hors travail au noir et celui après correction pour taux de TVA est reconduit chaque année en campagne courante.

Les taux de TVA nécessitant un calcul particulier

En base 2020, des corrections ponctuelles sont réalisées pour certains produits sur les niveaux de taux de TVA. Ces corrections seront à reproduire à chaque campagne courante :

A / Quelques produits de l'action sociale

Certaines dépenses des administrations publiques en action sociale font l'objet d'une taxation, mais le montant de la TVA est considéré comme étant pris en charge par les ménages. Pour ces produits, le montant de dépense individualisable des administrations publiques hors taxes et toutes taxes comprises sont donc identiques. Les dépenses toutes taxes comprises des ménages pour ces produits sont majorées du montant de la taxe calculée sur la dépense individualisable des administrations publiques.

En base 2020, cela concerne deux produits : hébergement des personnes âgées (HQ87M6, correspondant au HQ87M0 en base 2014), et aide à domicile (HQ88M2, correspondant à la partie marchande du HQ88N2 en base 2014).

Pour l'année de base, pour chacun de ces deux produits, un taux moyen de TVA sur la consommation effective des ménages a été calculé à partir des taux légaux de TVA en vigueur. En l'absence de changement législatif sur le taux de TVA, ce taux moyen est considéré comme constant.

Pour chacun de ces deux produits, le taux de TVA moyen est ensuite appliqué à la consommation effective hors taxes des ménages chaque année. Le montant de TVA est ensuite ajouté au montant hors taxes de la dépense de consommation des ménages.

Un taux de TVA apparent est donc recalculé pour les dépenses des ménages. Ce travail est réalisé pour chaque compte.

B / Les automobiles acquises en crédit-bail

Les ménages ont la possibilité d'acquérir des biens en crédit-bail (ou leasing en anglais). Il s'agit essentiellement de voitures et en moindre mesure de bateaux, bien que ce type de contrats se développe également sur d'autres produits (électroménager notamment). En base 2020, on assimile l'ensemble du crédit-bail des particuliers en produit automobile, comme en base 2014. Ce mode d'acquisition fait intervenir

plusieurs concepts : une valeur du contrat (qui correspond à la valeur TTC du produit vendu), et un loyer (correspondant à la somme que doit verser l'acheteur à chaque échéance du remboursement ; ce loyer comprend à la fois le remboursement du principal, le montant des intérêts et le montant de la TVA). Les règles d'enregistrement en comptabilité nationale sont très précises : on enregistre en dépense de consommation l'intégralité de la valeur de la voiture achetée en crédit-bail en produit HC29A1B2 (voitures neuves en leasing) ; le montant de TVA lié au loyer est quant à lui conventionnellement comptabilisé en produit HK64S0 (SIFIM). Le montant de cette TVA est calculé en appliquant un taux de TVA standard sur les loyers de crédit-bail des ménages (données de l'enquête crédit-bail, recalées sur les loyers totaux Banque de France).

C / Les autres produits

Une correction spécifique du taux de TVA fourni par la DGTrésor est réalisée pour le tabac (HC12Z0), pour les achats de véhicules neufs (HC29A1AA) et pour les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (GN81Z).

Pour le tabac, cette correction vise à corriger de l'effet de la prise en compte de la contrebande de tabac, celle-ci n'étant pas taxée par définition. Pour cela, le montant de la contrebande de tabac est ajouté au montant toutes taxes comprises et hors taxes de la consommation commercialisée de tabac. En rapportant le montant total hors taxes et toutes taxes comprises, un taux de TVA apparent est donc calculé. Ce travail est réalisé pour chaque compte.

Pour les achats de véhicules neufs, il s'agit de prendre en compte l'effet de la prime à la casse versée pour l'acquisition d'un véhicule neuf dans certaines conditions. Celle-ci vient en déduction de la valeur des achats de véhicules neufs mais pour autant une TVA est à percevoir sur les montants subventionnés par la prime. Sur le même principe que celui de la correction réalisée pour le tabac, un taux de TVA apparent est donc calculé. Cette correction n'est réalisée que les années où le dispositif de prime à la casse existe. En base 2014, cette correction ne concerne que les véhicules neufs jusqu'en 2017 en cohérence avec le champ de la prime à la conversion. À partir de 2018 base 2014, et pour la base 2020, la prime à la conversion concerne également les véhicules d'occasion, elle est proratisée entre les différents produits au prorata de leurs poids en valeur. Ce travail est réalisé pour chaque compte.

Pour les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, il s'agit de prendre en compte l'effet du crédit d'impôt. Un crédit d'impôt vient minorer la consommation des ménages des produits HN81Z0A et HN81Z0B, mais sur le même principe que pour les automobiles, une TVA est à percevoir sur les montants concernés par le crédit d'impôt. Un montant de TVA avant crédit d'impôt est donc calculé, et rapporté au montant final de consommation, un taux de TVA apparent est donc calculé. Ce travail est réalisé pour chaque compte.

Enfin, il faut noter que le solde territorial est considéré comme n'étant pas soumis à la TVA.

Les versions des taux de TVA

Pour une campagne de comptes donnée, année N-3 définitive, année N-2 semi-définitive et année N-1 provisoire, la version des taux de TVA transmise par la DGTrésor a été obtenue à partir des données de consommation des ménages du compte semi-définitif de l'année N-3. Autrement dit, si la législation des taux de TVA est inchangée, les taux de TVA au niveau le plus fin de la nomenclature sont les mêmes pour les trois comptes de la campagne. Lors de la campagne de comptes suivante, le changement de la version de référence des données de consommation (année N-2 semi-définitive) entraîne une modification des taux de TVA moyens.

VIII - LA DIFFUSION DES DONNÉES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

LES PRINCIPAUX CANAUX DE DIFFUSION DES DONNÉES ANNUELLES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

Les données annuelles de la consommation des ménages sont diffusées chaque année dans le cadre de la publication des comptes nationaux annuels fin mai.

Les résultats de chaque année sont estimés à trois reprises : le compte provisoire de l'année N est publié en mai de l'année N+1, le compte semi-définitif de l'année N est publié en mai de l'année N+2 et le compte définitif de l'année N est publié en mai de l'année N+3.

En pratique, les comptes annuels définitif de N-2, semi-définitif de N-1 et provisoire de N sont élaborés successivement (ce qui constitue une "campagne comptable") et sont diffusés simultanément à la publication du compte provisoire N à la fin du mois de mai N+1. Les deux dernières années publiées, N-2 et N-1, peuvent donc être révisées.

L'Insee Première annuel

La source de diffusion la plus synthétique est sous la forme d'un Insee Première qui présente les principales évolutions de l'année du compte provisoire pour les grandes fonctions de consommation. Les évolutions observées sont expliquées à partir des éléments d'information qui ont été collectés soit dans la presse, soit par les fournisseurs des chiffres.

Commenter les évolutions pour le compte provisoire est un exercice fragile d'autant plus quand la justification de celles-ci porte sur un niveau de nomenclature assez fin. De plus, selon le type de produits, l'information est plus ou moins riche et cette richesse n'est pas toujours proportionnelle à la part que représente le produit dans la consommation. S'il est facile de recueillir beaucoup d'éléments permettant un commentaire étayé pour l'alimentation, le logement, l'automobile, l'habillement, la santé ou les technologies de l'information, recueillir des informations sur la consommation pour les restaurants, les services de loisirs ou pour les soins personnels est moins évident.

Les données détaillées

Les données détaillées de la consommation effective des ménages, déclinées aux niveaux diffusables les plus fins de la nomenclature de produits, de fonctions (COICOP), de durabilité et selon la définition des dépenses pré-engagées¹³, sont publiées chaque année sur le site internet de l'Insee (www.insee.fr). Les données diffusées sont des séries courant de 1959 à l'année du compte provisoire (compte de l'année N pour les données diffusées en mai N+1).

La distinction entre consommation effective des ménages, dépense de consommation finale des ménages et dépense individualisable des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) est également disponible.

Pour chaque nomenclature (produit, fonction, durabilité, dépenses pré-engagées), les résultats détaillés ont le format suivant.

1. Des séries en niveau :

¹³ Les dépenses « pré-engagées » sont celles qui sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la Commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008), ces dépenses comprennent les dépenses liées au logement, y compris les loyers imputés et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantine ; les services de télévision (abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) et les services financiers.

- Consommation aux prix courants, que l'on appelle aussi "en valeur" ou "en euros courants" ;
- Consommation en volume aux prix de l'année précédente chaînés, que l'on appelle aussi "en volume" ou en "euros 2020" ;

Les données en niveau sont présentées en million d'euros, avec une décimale.

2. Des séries en évolution :

- Indices de prix base 100 en 2020 ;
- Indices de valeur base 100 l'année précédente ;
- Indices de volume base 100 l'année précédente ;
- Indices de prix base 100 l'année précédente.

Les données en évolution sont présentées avec trois décimales. Pour mémoire, en année courante, la consommation des ménages n'est pas établie en niveau, mais à partir d'indices d'évolution que l'on applique au montant de l'année précédente. Ces indices d'évolution sont arrondis et peuvent donc aboutir au calcul d'une valeur qui diffère légèrement de la donnée en valeur publiée

3. Des structures des séries :

- Coefficients budgétaires aux prix courants en %.

Les coefficients budgétaires sont présentés avec trois décimales.

Les données détaillées sont souvent mises à disposition jusqu'au niveau le plus fin auquel elles sont produites sauf en cas de fragilité notoire des données (cf. annexe 6 pour la liste des séries non diffusées).

Pour les nomenclatures de fonctions et de durabilité, les données sont calculées à partir des données de consommation de chaque niveau élémentaire provenant de la nomenclature de produits. Du fait des arrondis, la somme de toutes les fonctions ou tous les postes de durabilité n'est pas nécessairement égale à la consommation des ménages totale calculée à partir de la nomenclature de produits. Pour des raisons de cohérence, le total de la dépense de consommation des ménages ou de la consommation effective figurant dans les tableaux par fonction ou par durabilité est le même que celui des tableaux en nomenclature d'activité.

Les fiches sur la consommation des ménages dans les publications phares de l'Insee

La consommation des ménages est un indicateur qui a des qualités tant économiques que sociales. Ainsi, chaque année, les principaux résultats de la consommation des ménages sont repris sous forme d'un texte portant sur les résultats du compte provisoire et d'une série de tableaux et graphiques dans deux fiches de la publication *France, portrait social* disponible en novembre. Cette publication est plutôt axée sur des indicateurs sociologiques dont la consommation fait partie et fournit également des données provenant d'enquêtes auprès des ménages.

ANNEXE 1

CORRESPONDANCE ENTRE LES CODES PRODUITS DES SERIES ELEMENTAIRES DE LA CONSOMMATION EFFECTIVE DES MENAGES ET LA CLASSIFICATION DE PRODUITS FRANÇAISE (CPF) EN BASE 2020

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HA01S1A	Pommes de terre ccm	01.13.51
HA01S1B	Pommes de terre atc	01.13.51
HA01S6A	Légumes à cosse, légumes secs ccm	01.11.71 ; 01.11.72 ; 01.11.74 ; 01.11.75 ; 01.11.77 ; 01.11.79 ; 01.11.82 ; 01.11.99
HA01S6B	Légumes à cosse, légumes secs atc	01.11.71 ; 01.11.72 ; 01.11.74 ; 01.11.75 ; 01.11.79 ; 01.11.99
HA01S7A	Légumes frais ccm	01.11.61 ; 01.11.62 ; 01.11.69 ; 01.13.11 ; 01.13.12 ; 01.13.13 ; 01.13.14 ; 01.13.15 ; 01.13.16 ; 01.13.17 ; 01.13.19 ; 01.13.21 ; 01.13.29 ; 01.13.31 ; 01.13.32 ; 01.13.33 ; 01.13.34 ; 01.13.39 ; 01.13.41 ; 01.13.42 ; 01.13.43 ; 01.13.44 ; 01.13.49 ; 01.13.52 ; 01.13.53 ; 01.13.59 ; 01.13.80 ; 01.13.90
HA01S7B	Légumes frais atc	01.11.61 ; 01.11.62 ; 01.11.69 ; 01.13.14 ; 01.13.15 ; 01.13.16 ; 01.13.19 ; 01.13.32 ; 01.13.34 ; 01.13.39 ; 01.13.41 ; 01.13.42 ; 01.13.44 ; 01.13.49 ; 01.13.59 ; 01.13.90
HA01S8A	Plantes, fleurs	01.13.60 ; 01.19.21 ; 01.19.22 ; 01.30.10
HA01S8B	Arbres de Noël	01.29.20
HA01T1A	Fruits tropicaux et oléagineux ccm	01.22.11 ; 01.22.12 ; 01.22.13 ; 01.22.14 ; 01.22.19 ; 01.26.11 ; 01.26.20 ; 01.26.90
HA01T1B	Fruits tropicaux et oléagineux atc	01.22.11 ; 01.22.12 ; 01.22.13 ; 01.22.14 ; 01.22.19 ; 01.26.11 ; 01.26.20 ; 01.26.90
HA01T1C	Autres fruits frais ccm	01.21.11 ; 01.23.11 ; 01.23.12 ; 01.23.13 ; 01.23.14 ; 01.23.19 ; 01.24.10 ; 01.24.21 ; 01.24.22 ; 01.24.23 ; 01.24.24 ; 01.24.25 ; 01.24.26 ; 01.24.27 ; 01.24.28 ; 01.24.29 ; 01.25.11 ; 01.25.12 ; 01.25.13 ; 01.25.19 ; 01.25.31 ; 01.25.32 ; 01.25.33 ; 01.25.34 ; 01.25.35 ; 01.25.39 ; 01.25.90
HA01T1D	Autres fruits frais atc	01.21.11 ; 01.23.11 ; 01.23.12 ; 01.23.13 ; 01.23.14 ; 01.23.19 ; 01.24.10 ; 01.24.21 ; 01.24.22 ; 01.24.23 ; 01.24.24 ; 01.24.25 ; 01.24.26 ; 01.24.27 ; 01.24.28 ; 01.24.29 ; 01.25.11 ; 01.25.12 ; 01.25.13 ; 01.25.19 ; 01.25.31 ; 01.25.32 ; 01.25.33 ; 01.25.34 ; 01.25.35 ; 01.25.39 ; 01.25.90
HA01U8A	Oeufs ccm	01.47.21 ; 01.47.22
HA01U8B	Oeufs atc	01.47.21
HA01U9A	Miel ccm	01.49.21
HA01U9B	Élevage animaux ccm	01.49.11p ; 01.49.12 ; 01.49.13 ; 01.49.19
HA01U9C	Autres produits de l'élevage atc	01.49.21
HA02Z0A	Produits sylvicoles ccm	02.20.14 ; 02.20.15

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HA02Z0B	Produits sylvicoles atc	02.20.14 ; 02.20.15
HA03Z0A	Produits de la pêche ccm	03.00.11 ; 03.00.12 ; 03.00.13 ; 03.00.14 ; 03.00.21 ; 03.00.22 ; 03.00.23 ; 03.00.24 ; 03.00.31 ; 03.00.32 ; 03.00.41 ; 03.00.42 ; 03.00.43 ; 03.00.44 ; 03.00.45 ; 03.00.46 ; 03.00.61 ; 03.00.62 ; 03.00.63 ; 03.00.64 ; 03.00.69
HA03Z0B	Produits de la pêche atc	03.00.21 ; 03.00.22
HB08Z1	Produits des industries extractives n.c.a.	08.93.10
HC10A1A	Bœuf	10.11.11p ; 10.11.31p
HC10A1B	Veau	10.11.11p ; 10.11.31p
HC10A1C	Mouton	10.11.13 ; 10.11.14 ; 10.11.33 ; 10.11.34
HC10A1D	Cheval	10.11.15 ; 10.11.35
HC10A1E	Porc	10.11.12 ; 10.11.32
HC10A1F	Triperie et graisse animale	10.11.20 ; 10.11.39p ; 10.11.50 ; 10.41.12 ; 10.41.19
HC10A1G	Lapins et gibiers ccm	10.11.39
HC10A1H	Lapins et gibiers atc	01.49.11
HC10A2A	Viandes de volailles ccm	10.12.10 ; 10.12.20 ; 10.12.40
HC10A2B	Viandes de volailles atc	01.47.11
HC10A3	Charcuterie et préparations à base de viande	10.13.11 ; 10.13.12 ; 10.13.13 ; 10.13.14 ; 10.13.15
HC10B0A	Poissons frais en morceaux	10.20.11
HC10B0B	Poissons congelés ou surgelés	10.20.13 ; 10.20.14 ; 10.20.15 ; 10.20.16 ; 10.20.31 ; 10.20.32p ; 10.20.33p
HC10B0C	Poissons séchés, fumés et en conserves	10.20.12 ; 10.20.21 ; 10.20.22 ; 10.20.23 ; 10.20.24 ; 10.20.25 ; 10.20.26 ; 10.20.32p ; 10.20.33p ; 10.20.34
HC10C1	Transformation et conservation de pommes de terre	10.31.11 ; 10.31.12 ; 10.31.13 ; 10.31.14
HC10C2	Jus de fruits et de légumes	10.32.11 ; 10.32.12 ; 10.32.13 ; 10.32.14 ; 10.32.15 ; 10.32.16 ; 10.32.17 ; 10.32.19
HC10C3A	Légumes coupés ou emballés	10.39.14p
HC10C3B	Fruits coupés ou emballés	10.39.14p
HC10C3C	Préparations et conserves de légumes	10.39.11 ; 10.39.13 ; 10.39.15 ; 10.39.16 ; 10.39.17 ; 10.39.18
HC10C3D	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits	10.39.22
HC10C3E	Autres préparations et conserves de fruits	10.39.21 ; 10.39.23 ; 10.39.25 ; 10.39.29
HC10D1	Huiles raffinées	10.41.51 ; 10.41.52 ; 10.41.53 ; 10.41.54 ; 10.41.56 ; 10.41.59
HC10D2	Margarine & graisses comest. simil.	10.42.10
HC10E1A	Laits liquides ccm	10.51.11
HC10E1B	Laits liquides atc	01.41.20
HC10E1C	Crème de lait	10.51.12

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HC10E1D	Yaourts et desserts lactés frais	10.51.52
HC10E1E	Beurre ccm	10.51.30
HC10E1F	Beurre atc	10.51.30
HC10E1G	Fromages ccm	10.51.40
HC10E1H	Fromages atc	10.51.40
HC10E1I	Autres produits laitiers	10.51.21 ; 10.51.22 ; 10.51.51
HC10E2	Glaces et sorbets	10.52.10
HC10F1A	Farines	10.61.21 ; 10.61.22 ; 10.61.23 ; 10.61.24
HC10F1B	Riz	10.61.11 ; 10.61.12
HC10F1C	Autres produits issus du travail des grains	10.61.31 ; 10.61.32 ; 10.61.33
HC10F2	Produits amylacés	10.62.12 ; 10.62.14
HC10G1A	Pain	10.71.11
HC10G1B	Pâtisserie	10.71.12
HC10G2	Biscuits, biscottes, pâtisserie de conservation	10.72.11 ; 10.72.12 ; 10.72.19
HC10G3	Pâtes alimentaires	10.73.11 ; 10.73.12
HC10H1	Sucre	10.81.12 ; 10.81.13
HC10H2	Fabrication de cacao, chocolats et produits de confiserie	10.82.13 ; 10.82.14 ; 10.82.22 ; 10.82.23 ; 10.82.24
HC10H3	Transformation du thé et du café	10.83.11 ; 10.83.12 ; 10.83.13 ; 10.83.14 ; 10.83.15
HC10H4A	Sel alimentaire	10.84.30
HC10H4B	Autres condiments et assaisonnements	10.84.11 ; 10.84.12 ; 10.84.21 ; 10.84.22 ; 10.84.23
HC10H5A	Plats préparés à base de viande	10.85.11
HC10H5B	Plats préparés à base de poissons et de produits de la mer	10.85.12
HC10H5C	Plats préparés à base de pâtes	10.85.14
HC10H5D	Autres plats préparés	10.85.13 ; 10.85.19p
HC10H6	Aliments homogénéisés et diététiques	10.86.10
HC10H7A	Soupes et potages	10.89.11
HC10H7B	Sandwiches	10.89.16p
HC10H7C	Pizzas fraîches	10.85.19p ; 10.89.16p
HC10H7D	Édulcorants	10.89.19p
HC10H7E	Compléments alimentaires	10.89.17
HC10H7F	Autres produits alimentaires divers	10.41.42 ; 10.89.12 ; 10.89.13 ; 10.89.14 ; 10.89.15 ; 10.89.19p
HC10K2	Aliments pour animaux de compagnie	10.92.10
HC11Z1A	Eaux de vie	11.01.10p
HC11Z1B	Liqueurs et apéritifs	11.01.10p
HC11Z2A	Champagne et mousseux ccm	11.02.11
HC11Z2B	Vins de consommation courante ccm	11.02.12p

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HC11Z2C	Vins d'appellations d'origine contrôlée et de qualité supérieure	11.02.12p
HC11Z2D	Vins doux naturels	11.02.12p
HC11Z2E	Vins, champagnes et mousseux atc	11.02.11 ; 11.02.12p
HC11Z3A	Cidre ccm	11.03.10
HC11Z3B	Cidre atc	11.03.10
HC11Z4	Autres boissons ferm. non distillées	11.04.10
HC11Z5	Bières	11.05.10
HC11Z7A	Eaux de table	11.07.11
HC11Z7B	Boissons non alcoolisées diverses	11.07.19
HC12Z0	Tabac	12.00.11 ; 12.00.19
HC13Z1A	Fils et filés	13.10.50 ; 13.10.62 ; 13.10.83 ; 13.10.84 ; 13.10.85
HC13Z1B	Tissus	13.20.11 ; 13.20.12 ; 13.20.13 ; 13.20.14 ; 13.20.19 ; 13.20.20 ; 13.20.31 ; 13.20.32 ; 13.20.33 ; 13.20.41 ; 13.20.42 ; 13.20.43 ; 13.20.44 ; 13.20.45 ; 13.20.50
HC13Z3A	Étoffes à maille	13.91.11 ; 13.91.19
HC13Z3B	Linge de maison	13.92.11 ; 13.92.12 ; 13.92.13 ; 13.92.14
HC13Z3C	Voilages	13.92.15
HC13Z3D	Petits articles textiles de literie	13.92.16 ; 13.92.24
HC13Z3E	Autres articles confectionnés en textile	13.92.22 ; 13.92.23 ; 13.92.29
HC13Z3F	Tapis et moquettes	13.93.11 ; 13.93.12 ; 13.93.13 ; 13.93.19
HC13Z3G	Ficelles, cordes, filets	13.94.11 ; 13.94.12
HC13Z3H	Produits textiles n.c.a.	13.96.14 ; 13.96.17 ; 13.99.11 ; 13.99.12 ; 13.99.15 ; 13.99.16 ; 13.99.19
HC14Z1A	Vêtements en cuir	14.11.10
HC14Z1B	Vêtements de travail	14.12.11 ; 14.12.12 ; 14.12.21 ; 14.12.22 ; 14.12.30
HC14Z1C	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets	14.13.11 ; 14.13.12 ; 14.13.21 ; 14.13.22 ; 14.13.23 ; 14.13.24 ; 14.19.32p
HC14Z1D	Vêtements de dessus pour femmes et fillettes	14.13.13 ; 14.13.14 ; 14.13.31 ; 14.13.32 ; 14.13.33 ; 14.13.34 ; 14.13.35 ; 14.19.32p
HC14Z1E	Chemiserie	14.14.11 ; 14.14.13 ; 14.14.21 ; 14.14.23 ; 14.14.30
HC14Z1F	Sous-vêtements et vêtements de nuit	14.14.12 ; 14.14.14 ; 14.14.22 ; 14.14.24 ; 14.14.25p
HC14Z1G	Soutiens-gorge, corsets	14.14.25p
HC14Z1H	Layette	14.19.11 ; 14.19.21
HC14Z1I	Vêtements de sport	14.19.12 ; 14.19.22 ; 14.19.32p
HC14Z1J	Accessoires de l'habillement	14.19.13 ; 14.19.19 ; 14.19.23 ; 14.19.31 ; 14.19.42 ; 14.19.43
HC14Z1K	Vêtements en fourrure	14.20.10
HC14Z2A	Chaussettes, bas et collants	14.31.10
HC14Z2B	Pull-overs et articles similaires	14.39.10

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HC15Z0A	Articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	15.12.11 ; 15.12.12 ; 15.12.13
HC15Z0B	Chaussures en cuir ou textile	15.20.11 ; 15.20.12 ; 15.20.13 ; 15.20.14 ; 15.20.21 ; 15.20.29 ; 15.20.32
HC16Z1	Sciage, rabotage et imprégnation du bois	16.10.21
HC16Z2	Placage et panneaux de bois	16.21.11 ; 16.21.12 ; 16.21.13 ; 16.21.14 ; 16.21.15 ; 16.21.16 ; 16.21.17 ; 16.21.18 ; 16.21.21 ; 16.21.22 ; 16.21.23 ; 16.21.24 ; 16.22.10
HC16Z4	Fabrication d'emballages et objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie	16.24.13 ; 16.29.11 ; 16.29.12 ; 16.29.13 ; 16.29.14 ; 16.29.15 ; 16.29.22 ; 16.29.23 ; 16.29.24 ; 16.29.25
HC17B2A	Articles en papier à usage domestique	17.22.11p ; 17.22.13
HC17B2B	Articles en papier à usage sanitaire	17.22.11p ; 17.22.12
HC17B2C	Articles de papeterie	17.21.13 ; 17.21.14 ; 17.21.15 ; 17.23.12 ; 17.23.13 ; 17.23.14
HC17B2D	Papiers peints	17.24.11 ; 17.24.12
HC17B2E	Autres articles en papier ou en carton	17.29.11 ; 17.29.19
HC19Z1	Cokéfaction	19.10.10
HC19Z2A	Agglomérés et briquettes de houille (de lignite, tourbe...)	19.20.11 ; 19.20.12 ; 19.20.13
HC19Z2B	Essence, super plombé	19.20.21p
HC19Z2C	Super sans plomb	19.20.21p
HC19Z2D	Gasoil	19.20.26p
HC19Z2E	Autres fiouls (white spirit)	19.20.23
HC19Z2F	Fioul domestique	19.20.26p
HC19Z2G	Lubrifiants	19.20.29
HC19Z2H	Gaz pétrolier liquéfié	19.20.31
HC20A1A	Alcool éthylique	20.14.74 ; 20.14.75
HC20A1B	Autres prod. chimiques organique de base	20.14.72
HC20A1C	Gaz industriels	20.11.11
HC20A3	Produits azotés et engrais	20.15.32 ; 20.15.33 ; 20.15.34 ; 20.15.35 ; 20.15.36 ; 20.15.39 ; 20.15.41 ; 20.15.49 ; 20.15.51 ; 20.15.52 ; 20.15.59 ; 20.15.60 ; 20.15.71 ; 20.15.72 ; 20.15.73 ; 20.15.74 ; 20.15.75 ; 20.15.76 ; 20.15.79 ; 20.15.80
HC20B1	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	20.41.10 ; 20.41.20 ; 20.41.31 ; 20.41.32 ; 20.41.41 ; 20.41.42 ; 20.41.43 ; 20.41.44
HC20B2	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	20.42.11 ; 20.42.12 ; 20.42.13 ; 20.42.14 ; 20.42.15 ; 20.42.16 ; 20.42.17 ; 20.42.18 ; 20.42.19
HC20C1	Pesticides et autres produits agrochimiques	20.20.11 ; 20.20.12 ; 20.20.14 ; 20.20.15 ; 20.20.19
HC20C2	Peintures, vernis, encres et mastics	20.30.12 ; 20.30.22 ; 20.30.23
HC20C3A	Feux d'artifices et articles de pyrotechnie	20.51.13 ; 20.51.14

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HC20C3B	Allumettes	20.51.20
HC20C3C	Colles	20.52.10
HC20C3D	Huiles essentielles	20.53.10
HC20C3E	Recharges de cigarettes électroniques	20.59.59
HC20C3F	Produits chimiques nca	20.59.30 ; 20.59.41 ; 20.59.43 ; 20.59.52 ; 20.59.56 ; 20.59.58
HC21Z1	Fabrication de produits pharmaceutiques de base – Produits stupéfiants	21.10.51 ; 21.10.52 ; 21.10.53 ; 21.10.54
HC21Z2A	Spécialités pharmaceutiques humaines	21.20.11p ; 21.20.12p ; 21.20.13p ; 21.20.21p ; 21.20.22p ; 21.20.23p
HC21Z2B	Spécialités pharmaceutiques vétérinaires	21.20.11p ; 21.20.12p ; 21.20.13p ; 21.20.21p ; 21.20.22p ; 21.20.23p
HC21Z2C	Autres produits pharmaceutiques	21.20.24
HC22A1	Fabrication et rechapage de pneumatiques	22.11.11 ; 22.11.12 ; 22.11.15 ; 22.11.20
HC22A2A	Préservatifs	22.19.71p
HC22A2B	Autres articles en caoutchouc	22.19.60 ; 22.19.71p ; 22.19.72 ; 22.19.73
HC22B2	Emballages en matières plastiques	22.22.11 ; 22.22.12 ; 22.22.13 ; 22.22.14 ; 22.22.19
HC22B3	Éléments en matières plastiques pour la construction	22.23.12 ; 22.23.15
HC22B5	Produits de consommation courante en matières plastiques	22.29.10 ; 22.29.21 ; 22.29.23 ; 22.29.25 ; 22.29.26
HC23A1	Façonnage et transf verre plat	23.12.11 ; 23.12.12 ; 23.12.13
HC23A2	Verre creux	23.13.11 ; 23.13.12 ; 23.13.13
HC23B1	Prod réfractaires, céramique, briques, tuiles	23.41.11 ; 23.41.12 ; 23.41.13 ; 23.49.12
HC23B5A	Pierre taillée, façonnée et finie	23.70.11 ; 23.70.12
HC23B5B	Produits abrasifs	23.91.12
HC23B5C	Produits minéraux non métalliques n.c.a.	23.99.19
HC24B2	Métallurgie de l'aluminium	24.42.25
HC25C0	Armes et munitions	25.40.12 ; 25.40.13
HC25E1A	Coutellerie	25.71.11 ; 25.71.12 ; 25.71.13 ; 25.71.14 ; 25.71.15
HC25E1B	Serrures et ferrures	25.72.11 ; 25.72.12 ; 25.72.13 ; 25.72.14
HC25E1C	Outillage à main et outillage mécanique	25.73.10 ; 25.73.20 ; 25.73.30 ; 25.73.40
HC25E2A	Articles en fils métalliques	25.93.13 ; 25.93.14 ; 25.93.17 ; 25.93.18
HC25E2B	Vis et boulons	25.94.11 ; 25.94.12 ; 25.94.13
HC25E2C	Articles métalliques ménagers	25.99.11 ; 25.99.12
HC25E2D	Autres articles métalliques	25.99.22 ; 25.99.23 ; 25.99.24 ; 25.99.25
HC26A0	Composants et cartes électroniques	26.11.21 ; 26.11.22 ; 26.11.30 ; 26.11.40 ; 26.12.10 ; 26.12.20
HC26B0A	Ordinateurs et tablettes	26.20.11 ; 26.20.13 ; 26.20.14

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HC26B0B	Équipements informatiques périphériques et consommables	26.20.15 ; 26.20.16 ; 26.20.17 ; 26.20.18 ; 26.20.21 ; 26.20.22 ; 26.20.30 ; 26.20.40
HC26C0A	Téléphones mobiles	26.30.22
HC26C0B	Autres équipements de téléphonie	26.30.21 ; 26.30.23
HC26C0C	Antennes de réception et alarmes domestiques	26.30.40 ; 26.30.50
HC26D0A	Téléviseurs	26.40.20
HC26D0B	Consoles de jeux et jeux vidéo	26.40.60
HC26D0C	Autres produits électroniques grand public	26.40.11 ; 26.40.12 ; 26.40.31 ; 26.40.32 ; 26.40.33 ; 26.40.34 ; 26.40.41 ; 26.40.42 ; 26.40.43 ; 26.40.44 ; 26.40.51
HC26E0A	Instruments et appareils de mesure, d'essais et de navigation	26.51.11 ; 26.51.32 ; 26.51.33 ; 26.51.51 ; 26.51.64 ; 26.51.70
HC26E0B	Horlogerie	26.52.11 ; 26.52.12 ; 26.52.14
HC26F0	Équipements d'irradiation médicale et électromédicale	26.60.11 ; 26.60.12 ; 26.60.13 ; 26.60.14
HC26G0	Fabrication de matériels optique et photographique, supports magnétiques et optiques	26.70.11 ; 26.70.13 ; 26.70.14 ; 26.70.16 ; 26.70.19 ; 26.70.22 ; 26.70.23 ; 26.70.24 ; 26.80.11 ; 26.80.12
HC27A0A	Gros appareils électro-ménagers pour la cuisine	27.51.11 ; 27.51.12 ; 27.51.15p ; 27.51.27 ; 27.51.28p
HC27A0B	Gros appareils électro-ménagers pour la buanderie	27.51.13
HC27A0C	Radiateurs et appareils de traitement de l'air	27.51.26
HC27A0D	Appareils électro-ménagers pour le nettoyage	27.51.21p
HC27A0E	Petits appareils électro-ménagers pour la préparation de nourriture	27.51.21p ; 27.51.24p ; 27.51.28p
HC27A0F	Petits appareils électro-ménagers pour la préparation de boissons	27.51.21p ; 27.51.24p
HC27A0G	Autres petits appareils électro-ménagers	27.51.14 ; 27.51.15p ; 27.51.23p
HC27A0H	Appareils de toilette électriques	27.51.21p ; 27.51.22 ; 27.51.23p
HC27A0I	Appareils ménagers non électriques	27.52.11 ; 27.52.12
HC27B3A	Piles électriques	27.20.11 ; 27.20.22 ; 27.20.23
HC27B3B	Batteries de voitures	27.20.21
HC27B3C	Appareils d'éclairage et de signalisation pour véhicules	27.40.11 ; 27.40.12p ; 27.40.14p
HC27B3D	Lampes	27.40.12p ; 27.40.13 ; 27.40.14p ; 27.40.15
HC27B3E	Appareils d'éclairage hors véhicules	27.40.21 ; 27.40.22 ; 27.40.23 ; 27.40.25 ; 27.40.32
HC27B3F	Cigarettes électroniques (hors recharges)	27.90.11p
HC27B3G	Autres matériels électriques	27.90.11p ; 27.90.44 ; 27.90.45
HC27B4	Fils, câbles et matériel d'installation électrique	27.12.21 ; 27.12.22 ; 27.32.13 ; 27.33.11 ; 27.33.12 ; 27.33.13 ; 27.33.14

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HC28A7	Matériels de levage et de manutention	28.22.12 ; 28.22.13 ; 28.22.18
HC28A8	Machines et équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)	28.23.10 ; 28.23.21
HC28A9	Outils portatif à moteur incorporé	28.24.11 ; 28.24.12
HC28A11A	Appareils, de pesage et de mesurage	28.29.39
HC28A11B	Matériel de soudage non électrique	28.13.22 ; 28.29.12 ; 28.29.13 ; 28.29.22 ; 28.29.70
HC28B0	Fabrication de machines agricoles et forestières	28.30.10 ; 28.30.32 ; 28.30.40
HC28D2	Autres machines spécialisées	28.94.14 ; 28.94.21 ; 28.94.40 ; 28.94.52
HC29A1A	Échange standard moteur	29.10.11 ; 29.10.12 ; 29.10.13
HC29A1B1	Voitures neuves hors leasing	29.10.21p ; 29.10.22p ; 29.10.23p ; 29.10.24p
HC29A1B2	Voitures neuves en leasing	29.10.21p ; 29.10.22p ; 29.10.23p ; 29.10.24p
HC29A1B3	Certificats d immatriculation (voitures neuves)	29.10.21p ; 29.10.22p ; 29.10.23p ; 29.10.24p
HC29A1C1	Voitures de démonstration	29.10.21p ; 29.10.22p ; 29.10.23p ; 29.10.24p
HC29A1C2	Ventes des professionnels d origine autre que ménages	29.10.21p ; 29.10.22p ; 29.10.23p ; 29.10.24p
HC29A1C3	Ventes des professionnels d origine ménages (marges)	29.10.21p ; 29.10.22p ; 29.10.23p ; 29.10.24p
HC29A1C4	Certificats d immatriculation (voitures occasions)	29.10.21p ; 29.10.22p ; 29.10.23p ; 29.10.24p
HC29A1D1	Camping-cars seuls	29.10.22p ; 29.10.23p
HC29A1D2	Certificats d immatriculation (camping-cars)	29.10.22p ; 29.10.23p
HC29A2	Carrosseries et remorques	29.20.22 ; 29.20.23 ; 29.20.50
HC29B0	Équipements automobiles	29.31.10 ; 29.31.21 ; 29.31.22 ; 29.31.23 ; 29.31.30 ; 29.32.10 ; 29.32.20 ; 29.32.30
HC30A2	Bateaux de plaisance	30.12.11 ; 30.12.12 ; 30.12.19
HC30C0	Aéronefs et engins spatiaux	30.30.20 ; 30.30.31 ; 30.30.32 ; 30.30.33
HC30E0A	Motocycles (hors bicyclettes électriques)	30.91.11 ; 30.91.12 ; 30.91.13 ; 30.91.20
HC30E0B	Bicyclettes électriques	30.91.13p
HC30E0C	Autres engins électriques (hors véhicules pour invalides)	30.91.13p
HC30E0D	Bicyclettes non électriques	30.92.10p ; 30.92.30p
HC30E0E	Véhicules pour invalides	30.92.20 ; 30.92.30p
HC30E0F	Landaus et poussettes	30.92.40
HC31Z1A	Sièges de bureau et de magasin	31.00.11p ; 31.00.12p
HC31Z1B	Meubles de bureau	31.01.11 ; 31.01.12p
HC31Z2A	Meubles et sièges de cuisine	31.00.11p ; 31.00.12p ; 31.02.10
HC31Z2B	Matelas et sommiers	31.03.11 ; 31.03.12

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HC31Z2C	Sièges d'ameublement d'intérieur	31.00.11p ; 31.00.12p
HC31Z2D	Meubles meublants et divers	31.00.13p ; 31.00.20 ; 31.01.12p ; 31.09.11 ; 31.09.12 ; 31.09.13p ; 31.09.14p
HC31Z2E	Meubles et sièges de jardin et d'extérieur	31.00.13p ; 31.09.13p ; 31.09.14p
HC32A0A	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	32.12.13 ; 32.12.14
HC32A0B	Bijouterie fantaisie	32.13.10
HC32A0C	Instruments de musique	32.20.11 ; 32.20.12 ; 32.20.13 ; 32.20.14 ; 32.20.15 ; 32.20.16 ; 32.20.20
HC32B1	Matériel médico-chirurgical et dentaire	32.50.13 ; 32.50.21 ; 32.50.22p ; 32.50.23 ; 32.50.30
HC32B2A	Lunettes correctrices	32.50.41 ; 32.50.42p ; 32.50.43p ; 32.50.44p
HC32B2B	Lunettes solaires	32.50.42p ; 32.50.43p ; 32.50.44p
HC32C0A	Articles de sport	32.30.11 ; 32.30.12 ; 32.30.13 ; 32.30.14 ; 32.30.15 ; 32.30.16
HC32C0B	Jeux et jouets	32.40.11 ; 32.40.12 ; 32.40.13 ; 32.40.20 ; 32.40.31 ; 32.40.32 ; 32.40.39 ; 32.40.41 ; 32.40.42
HC32C0C	Brosserie	32.91.11 ; 32.91.12 ; 32.91.19
HC32C0D	Stylos et articles pour écrire	32.99.12 ; 32.99.13 ; 32.99.14 ; 32.99.15
HC32C0E	Cercueils	32.99.59p
HC32C0F	Autres produits manufacturés n.c.a.	32.99.11 ; 32.99.16 ; 32.99.21 ; 32.99.22 ; 32.99.23 ; 32.99.30 ; 32.99.41 ; 32.99.42 ; 32.99.43 ; 32.99.51 ; 32.99.52 ; 32.99.54 ; 32.99.55 ; 32.99.59p ; 32.99.60
HC33Z1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements	33.11.14 ; 33.11.19 ; 33.12.12 ; 33.12.17 ; 33.12.21 ; 33.15.10 ; 33.16.10 ; 33.17.19 ; 33.19.10
HC33Z2	Installation de machines et d'équipements industriels	33.20.70
HD35A3A	Abonnement d'électricité	35.11.10p
HD35A3B	Consommation d'électricité	35.11.10p
HD35B2A	Abonnement de combustibles gazeux par conduites	35.22.10p
HD35B2B	Consommation de combustibles gazeux par conduites	35.22.10p
HD35B4	Distribution de vapeur et d'air conditionné	35.30.11 ; 35.30.12 ; 35.30.21 ; 35.30.22
HE36Z0	Captage, traitement et distribution d'eau	36.00.11 ; 36.00.12 ; 36.00.20 ; 36.00.30
HE37Z0	Collecte et traitement des eaux usées	37.00.11 ; 37.00.12
HE38Z0	Collecte, gestion déchets récupération	38.11.19 ; 38.11.21 ; 38.11.29 ; 38.11.39 ; 38.11.49 ; 38.11.51 ; 38.11.52 ; 38.11.53 ; 38.11.54 ; 38.11.55 ; 38.11.56 ; 38.11.57 ; 38.11.58 ; 38.11.59 ; 38.12.25 ; 38.12.27 ; 38.21.23 ; 38.21.29 ; 38.21.30 ; 38.21.40
HF43Z0A	Petit entretien et réparation du logement	43.31.10 ; 43.32.10 ; 43.33.10 ; 43.33.29 ; 43.34.10 ; 43.34.20 ; 43.39.11 ; 43.39.19 ; 43.99.90

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HF43Z0B	Réparation d'ascenseurs	43.29.19
HG45Z2	Services d'entretien de véhicules automobiles	45.20.11 ; 45.20.12 ; 45.20.13 ; 45.20.14 ; 45.20.21 ; 45.20.23 ; 45.20.30
HG45Z3	Services d'entretien de motocycles	45.40.50
HH49A1	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	49.10.11 ; 49.10.19
HH49B1	Transports urbains et suburbains de voyageurs	49.31.10 ; 49.31.21 ; 49.31.22
HH49B2	Transport de voyageurs par taxis	49.32.11 ; 49.32.12
HH49B3	Transports routiers réguliers de voyageurs	49.39.11 ; 49.39.12 ; 49.39.13
HH49B4	Autres transports routiers de voyageurs	49.39.32 ; 49.39.33 ; 49.39.34
HH49B5	Téléphériques et remontées mécaniques	49.39.20
HH49C2	Déménagement	49.42.11 ; 49.42.19
HH50Z1	Transports maritimes et côtiers de passagers	50.10.11 ; 50.10.12 ; 50.10.19 ; 50.10.20
HH50Z3	Transports fluviaux de passagers	50.30.11 ; 50.30.12 ; 50.30.13 ; 50.30.19 ; 50.30.20
HH51Z1	Transports aériens de passagers	51.10.11 ; 51.10.12 ; 51.10.13 ; 51.10.14 ; 51.10.15 ; 51.10.20
HH52M3	Services annexes des transports terrestres	52.21.22 ; 52.21.24 ; 52.21.25
HH52M7	Messagerie, fret express	52.29.19
HH53Z1A	Livraison de courrier dans le cadre d'une obligation de service universel	53.10.11 ; 53.10.12 ; 53.10.14p ; 53.10.19p
HH53Z1B	Livraison de colis dans le cadre d'une obligation de service universel	53.10.13 ; 53.10.14p ; 53.10.19p
HI55Z1A	Hôtels et centres ou villages de vacances avec service de chambre	55.10.10
HI55Z1B	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	55.20.11 ; 55.20.12 ; 55.20.19
HI55Z2	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	55.30.11 ; 55.30.12
HI55Z3	Hébergements divers	55.90.11 ; 55.90.12 ; 55.90.13 ; 55.90.19
HI56Z1	Restaurants et services de restauration	56.10.11 ; 56.10.12 ; 56.10.13 ; 56.10.19
HI56Z2A	Traiteurs, organisation de réceptions	56.21.11
HI56Z2B	Cantines d'entreprises et restauration sous contrat	56.29.11 ; 56.29.19 ; 56.29.20
HI56Z3	Services des débits de boissons	56.30.10
HJ58Z1A	Édition de livres	58.11.11 ; 58.11.12 ; 58.11.13 ; 58.11.14 ; 58.11.15 ; 58.11.16 ; 58.11.19 ; 58.11.20 ; 58.11.30
HJ58Z1B	Services télématiques et de kiosque téléphonique	58.12.10
HJ58Z1C	Édition de journaux	58.13.10 ; 58.13.20 ; 58.13.31 ; 58.13.32

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HJ58Z1D	Édition de revues et périodiques	58.14.11 ; 58.14.12 ; 58.14.19 ; 58.14.20 ; 58.14.31 ; 58.14.32
HJ58Z1E	Autres activités d'édition	58.19.11 ; 58.19.12 ; 58.19.13 ; 58.19.14 ; 58.19.21 ; 58.19.29
HJ58Z1F	Édition de jeux électroniques	58.21.10 ; 58.21.20 ; 58.21.30
HJ58Z2	Édition d'autres logiciels	58.29.11 ; 58.29.12 ; 58.29.13 ; 58.29.14 ; 58.29.21 ; 58.29.29 ; 58.29.31 ; 58.29.32 ; 58.29.40 ; 58.29.50
HJ59Z2A	Distribution de films	59.11.23 ; 59.13.12
HJ59Z2B	Projection de films cinématographiques	59.14.10
HJ59Z3A	Édition d'enregistrements sonores	59.20.31 ; 59.20.33 ; 59.20.34
HJ59Z3B	Édition d'enregistrements sonores en ligne	59.20.32 ; 59.20.35 ; 59.20.36
HJ60M1	Radiodiffusion	60.10.20
HJ60M2	Programmation de télévision et télédiffusion	60.20.11 ; 60.20.12 ; 60.20.13
HJ61Z0A	Télécommunications	61.10.11 ; 61.10.12 ; 61.10.13 ; 61.10.20 ; 61.10.30 ; 61.10.41 ; 61.10.42 ; 61.10.43 ; 61.10.49 ; 61.20.11 ; 61.20.12 ; 61.20.13 ; 61.20.14 ; 61.20.20 ; 61.20.30 ; 61.20.41 ; 61.20.42 ; 61.20.49 ; 61.30.10 ; 61.90.10
HJ61Z0B	Distribution de programmes de radio et de télévision non linéaire	61.10.51 ; 61.10.52 ; 61.10.53 ; 61.20.50 ; 61.30.20
HJ62Z0	Autres services informatiques	62.09.10 ; 62.09.20
HJ63Z1	Traitement de données, hébergement et activités connexes	63.11.11 ; 63.11.12 ; 63.11.13 ; 63.11.19
HK64H1	Services d'intermédiation financière facturés hors Opcvm	64.19.12p ; 64.19.22p ; 64.19.23 ; 64.19.26 ; 64.19.30 ; 64.92.12 ; 64.92.13 ; 64.92.16 ; 66.19.91 ; 66.19.92
HK64H3	Services d'Opcvm	64.30.10
HK64S0	SIFIM	64.19.12p ; 64.19.22p ; 64.91.10
HK65Z1	Services d'assurance-vie et capitalisation	65.11.10
HK65Z2A	Assurances maladie et accident	65.12.11 ; 65.12.12
HK65Z2B	Assurances logement	65.12.41 ; 65.12.49
HK65Z2C	Assurances transports	65.12.21 ; 65.12.29 ; 65.12.35
HK65Z2D	Assurances responsabilité civile	65.12.50 ; 65.12.61 ; 65.12.62 ; 65.12.71 ; 65.12.72 ; 65.12.73 ; 65.12.90
HK65Z4	Services de retraites supplémentaires	65.30.11 ; 65.30.12
HL68A2	Agences immobilières	68.31.11 ; 68.31.12 ; 68.31.13 ; 68.31.14 ; 68.31.15
HL68I0A	Location et exploitation de biens immobiliers (loyers imputés)	68.20.11p
HL68I0B	Location et exploitation de biens immobiliers (gardiens d'immeubles)	81.10.10p
HL68R1A	Location de logements (loyers r)	68.20.11p
HL68R1B	Location de logements (gardiens d immeubles)	81.10.10p

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HL68R1C	Droit de bail	68.20.11p
HL68R2A	Location immobilière hors logement	68.20.12
HM69Z1	Activités juridiques	69.10.11 ; 69.10.13 ; 69.10.14 ; 69.10.15 ; 69.10.16 ; 69.10.17 ; 69.10.18 ; 69.10.19
HM69Z2	Activités comptables	69.20.24 ; 69.20.29 ; 69.20.32
HM71Z2	Contrôle technique	71.20.14
HM74Z2	Activités photographiques	74.20.21 ; 74.20.23 ; 74.20.31 ; 74.20.32
HM75Z0	Activités vétérinaires	75.00.11
HN77Z1	Location et location-bail de véhicules automobiles	77.11.10 ; 77.12.11 ; 77.12.19
HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	77.21.10 ; 77.22.10 ; 77.29.11 ; 77.29.12 ; 77.29.13 ; 77.29.14 ; 77.29.15 ; 77.29.16 ; 77.29.19
HN77Z3A	Location de machines de bureau et de mat. informatique	77.33.11
HN77Z3B	Location de matériels de transport et matériels n.c.a.	77.34.10 ; 77.35.10 ; 77.39.13 ; 77.39.14 ; 77.39.19
HN78Z0	Activités liées à l'emploi	78.10.11 ; 78.10.12 ; 78.30.11 ; 78.30.12 ; 78.30.13 ; 78.30.14 ; 78.30.15 ; 78.30.16 ; 78.30.19
HN79Z1	Activités des agences de voyage et des voyagistes	79.11.11 ; 79.11.12 ; 79.11.13 ; 79.11.14 ; 79.11.19 ; 79.11.21 ; 79.11.22 ; 79.11.23 ; 79.12.11 ; 79.12.12
HN79Z2	Autres services de réservation et activités connexes	79.90.11 ; 79.90.12 ; 79.90.20 ; 79.90.31 ; 79.90.32 ; 79.90.39
HN80Z0	Enquêtes et sécurité	80.10.12 ; 80.20.10 ; 80.30.10
HN81Z0A	Services de nettoyage	81.21.11 ; 81.21.12 ; 81.22.11 ; 81.22.13 ; 81.29.11 ; 81.29.19
HN81Z0B	Services d'aménagement paysager	81.30.11
HN82Z1	Activités administratives	82.19.11 ; 82.19.13
HN82Z3	Salons professionnels et congrès	82.30.11 ; 82.30.12
HO84Z1	Administration générale, économique et sociale	84.11.11 ; 84.11.12 ; 84.11.13 ; 84.11.14 ; 84.12.11 ; 84.12.12 ; 84.12.13 ; 84.12.14 ; 84.13.11 ; 84.13.12 ; 84.13.13 ; 84.13.14 ; 84.13.15 ; 84.13.16 ; 84.13.17 ; 84.13.18
HO84Z2	Services de prérogative publique (défense, justice, police...)	84.23.11
HO84Z3	Sécurité sociale obligatoire	84.30.11 ; 84.30.12 ; 84.30.13 ; 84.30.14
HP85M1	Enseignement scolaire	85.10.10p ; 85.20.11p ; 85.20.12p ; 85.31.11p ; 85.31.12p ; 85.31.21p ; 85.31.22p ; 85.32.11p ; 85.32.12p ; 85.32.21p ; 85.32.22p ; 85.41.11p ; 85.41.12p ; 85.41.13p ; 85.41.14p ; 85.42.11p ; 85.42.12p ; 85.42.21p ; 85.42.22p ; 85.42.31p ; 85.42.32p ; 85.42.41p ; 85.42.42p
HP85M2A	Enseignements culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs	85.51.10 ; 85.52.11 ; 85.52.12 ; 85.52.13 ; 85.52.19
HP85M2B	Écoles de conduite	85.53.11 ; 85.53.12

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HP85M2C	Formation des adultes et formation continue	85.59.11p ; 85.59.12p ; 85.59.13
HP85M2D	Autres enseignements	85.59.11p ; 85.59.12p ; 85.59.14 ; 85.59.19p
HP85N0	Enseignement (non marchand)	85.10.10p ; 85.20.11p ; 85.20.12p ; 85.31.11p ; 85.31.12p ; 85.31.21p ; 85.31.22p ; 85.32.11p ; 85.32.12p ; 85.32.21p ; 85.32.22p ; 85.41.11p ; 85.41.12p ; 85.41.13p ; 85.41.14p ; 85.42.11p ; 85.42.12p ; 85.42.21p ; 85.42.22p ; 85.42.31p ; 85.42.32p ; 85.42.41p ; 85.42.42p ; 85.59.19p
HQ86M0A	Hôpitaux privés	86.10.11p ; 86.10.12p ; 86.10.13p ; 86.10.14p ; 86.10.15p ; 86.10.19p
HQ86M0B	Médecins	86.21.10p ; 86.22.11p ; 86.22.19p ; 86.90.17p ; 86.90.18p ; 86.90.19p
HQ86M0C	Analyses	86.90.15p
HQ86M0D	Auxiliaires médicaux	86.90.11p ; 86.90.12p ; 86.90.13p
HQ86M0E	Dentistes	32.50.22p ; 86.23.11p ; 86.23.19p
HQ86M0F	Transports sanitaires	86.90.14
HQ86M0G	Dispensaires	86.21.10p ; 86.22.11p ; 86.22.19p ; 86.23.11p ; 86.23.19p ; 86.90.11p ; 86.90.12p ; 86.90.13p ; 86.90.15p ; 86.90.17p ; 86.90.18p ; 86.90.19p
HQ86N0	Santé humaine (non march.)	86.10.11p ; 86.10.12p ; 86.10.13p ; 86.10.14p ; 86.10.15p ; 86.10.19p
HQ87M6	Hébergement médico-soc. & social (march.)(personnes âgées?)	87.10.10p ; 87.30.11p
HQ87N1	Hébergement des enfants handicapés	87.10.10p ; 87.20.11 ; 87.30.12
HQ87N2	Hébergement des adultes handicapés	87.10.10p ; 87.20.12p ; 87.30.13p
HQ87N3	Hébergement des adultes handicapés et des personnes âgées en famille d'accueil	87.20.12p ; 87.30.11p ; 87.30.13p
HQ87N4	Hébergement des enfants en difficultés	87.90.11
HQ87N5	Hébergement des adultes et familles en difficultés	87.20.12p ; 87.90.12 ; 87.90.13
HQ88M1	Accueil de jeunes enfants (marchand)	88.91.11p ; 88.91.13p
HQ88M2	Aide à domicile (marchand)	88.10.11p ; 88.10.14p
HQ88M8	Accueil ou accompagnement sans hébergement de personnes âgées (marchand)	88.10.12p
HQ88N1	Accueil de jeunes enfants (non marchand)	88.91.11p ; 88.91.13p
HQ88N2	Aide à domicile (non marchand)	88.10.11p ; 88.10.14p
HQ88N3	Aide par le travail	88.10.13
HQ88N4	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	88.10.12p ; 88.10.15
HQ88N5	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	88.91.12
HQ88N6	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et adolescents	88.99.11

Code produit	Libellé produit	Code CPF
	en difficultés	
HQ88N7	Action sociale sans hébergement n.c.a.	88.99.12 ; 88.99.13 ; 88.99.19
HR90M0	Act. Créat., artis. & spectacle (march)	90.01.10p ; 90.02.11p ; 90.02.12p ; 90.03.11p ; 90.04.10
HR90N0	Act. Créat., artis. & spectacle (non m.)	90.01.10p ; 90.02.11p ; 90.02.12p ; 90.03.11p
HR91M0A	Accès aux bibliothèques, musées & monuments privés	91.01.11p ; 91.02.10p ; 91.03.10p
HR91M0B	Accès aux jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles	91.04.11p ; 91.04.12
HR91N0	Bibl., arch., mus. & aut. Act. Cul.(n m)	91.01.11p ; 91.02.10p ; 91.03.10p ; 91.04.11p
HR92Z0	Jeux de hasard & d'argent	92.00.11 ; 92.00.12 ; 92.00.13 ; 92.00.14 ; 92.00.19 ; 92.00.21 ; 92.00.29
HR93M1	Services liés au sport (m)	93.11.10 ; 93.12.10p ; 93.13.10p ; 93.19.11 ; 93.19.13 ; 93.19.19p
HR93M2A	Manèges forains et parcs d'attractions	93.21.10
HR93M2B	Autres services récréatifs et de loisirs	93.29.11p ; 93.29.19p ; 93.29.21p ; 93.29.22p ; 93.29.29p
HR93N1	Services liés au sport (nm)	93.12.10p ; 93.13.10p ; 93.19.19p
HR93N2	Autres activités récréatives et de loisirs (nm)	93.29.11p ; 93.29.19p ; 93.29.21p ; 93.29.22p ; 93.29.29p
HS94N0	Act. des organisations associatives (nm)	94.11.10 ; 94.12.10 ; 94.20.10 ; 94.91.10 ; 94.92.10 ; 94.99.11 ; 94.99.12 ; 94.99.13 ; 94.99.14 ; 94.99.15 ; 94.99.16 ; 94.99.17 ; 94.99.19
HS95Z0A	Entretien et rép. de machines de bureau et de mat. informatique	95.11.10
HS95Z0B	Réparation d'équipements de communication	95.12.10
HS95Z0C	Réparation de produits électroniques grand public	95.21.10
HS95Z0D	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	95.22.10
HS95Z0E	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	95.23.10
HS95Z0F	Réparations de meubles et d'équipements du foyer	95.24.10
HS95Z0G	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	95.25.11 ; 95.25.12
HS95Z0H	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	95.29.11 ; 95.29.12 ; 95.29.13 ; 95.29.14 ; 95.29.19
HS96Z1	Blanchisserie-teinturerie de détail	96.01.11 ; 96.01.12 ; 96.01.13 ; 96.01.14 ; 96.01.15 ; 96.01.19
HS96Z2	Coiffure	96.02.11 ; 96.02.12 ; 96.02.14p
HS96Z3	Soins de beauté	96.02.13 ; 96.02.14p ; 96.02.19
HS96Z4	Services funéraires	96.03.11 ; 96.03.12

Code produit	Libellé produit	Code CPF
HS96Z5A	Cures thermales	96.04.10p
HS96Z5B	Autres soins corporels	96.04.10p
HS96Z5C	Autres services personnels	96.09.11 ; 96.09.12 ; 96.09.13 ; 96.09.19
HT97Z0A	Services domestiques proprement dits	97.00.11 ; 97.00.14 ; 97.00.19

*p = partie de

** CCM = consommation commercialisée

*** ATC = consommation autoconsommée

ANNEXE 2

LES REVISIONS DE LA NOMENCLATURE DE PRODUITS

Modifications de renommage pour les produits de niveau G concernés par les reclassements de nomenclature

Le tableau ci-dessous présente les modifications de renommage pour chaque produit de niveau G concerné par les reclassements et de modifications de la nomenclature.

En colonnes 2 (code en base 2014) et 3 (libellé en base 2014), le code couleur rouge souligne les produits supprimés ; les autres codes couleurs permettent de visualiser les produits regroupés ou reclassés.

En colonnes 4 (code en base 2020) et 5 (libellé en base 2020), le code couleur jaune permet d'identifier les produits qui changent de place dans la nomenclature, par cohérence avec l'ordre de la Naf ; les autres codes couleurs permettent de visualiser les produits qui changent de périmètre car ils concernent un regroupement de produits, par cohérence avec le code présent en colonnes 2 et 3.

Enfin, les produits pour lesquels les libellés sont modifiés à périmètre identique sont écrits en italique.

Légende :

Rouge	Série supprimée (B2020)
Jaune	Modification du code sans changement de périmètre
Vert	Regroupement de 2 produits ou plus (B2014) en 1 seul produit (B2020)
Orange	Regroupement de 2 produits ou plus (B2014) en 1 seul produit (B2020)
Bleu	Scission d'un produit (B2014) en 2 produits ou plus (B2020)
Violet	Reventilation de 2 produits ou plus (B2014) en 2 produits ou plus (B2020)
<i>Italique</i>	<i>Changement de libellé</i>

GC13Z

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC13Z1A	Fils et filés	HC13Z1A	Fils et filés	
HC13Z1B	Tissus	HC13Z1B	Tissus	
HC13Z3A	Étoffes à maille	HC13Z3A	Étoffes à maille	
HC13Z3B	Linge de maison	HC13Z3B	Linge de maison	
HC13Z3C	Voilages	HC13Z3C	Voilages	
HC13Z3D	Petits articles textiles de literie	HC13Z3D	Petits articles textiles de literie	
HC13Z3E	Articles de camping confectionnés en textile	HC13Z3E	Autres articles confectionnés en textile	HC13Z3E_B2020 = HC13Z3E_B2014 + HC13Z3F_B2014
HC13Z3F	Autres articles confectionnés en textile			
HC13Z3G	Tapis et moquettes	HC13Z3F	Tapis et moquettes	HC13Z3F_B2020 = HC13Z3G_B2014

HC13Z3H	Ficelles, cordes et filets	HC13Z3G	Ficelles, cordes et filets	HC13Z3G_B2020 = HC13Z3H_B2014
HC13Z3I	Non-tissés			
HC13Z3J	Produits textiles n.c.a.	HC13Z3H	Produits textiles n.c.a.	HC13Z3H_B2020 = HC13Z3J_B2014

GC14Z

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC14Z1A	Vêtements en cuir	HC14Z1A	Vêtements en cuir	
HC14Z1B	Vêtements de travail	HC14Z1B	Vêtements de travail	
HC14Z1C	Vêtements sur mesure	HC14Z1C	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets	HC14Z1C_B2020 = HC14Z1D_B2014
HC14Z1D	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets	HC14Z1D	Vêtements de dessus pour femmes et fillettes	HC14Z1D_B2020 = HC14Z1E_B2014
HC14Z1E	Vêtements de dessus pour femmes et fillettes	HC14Z1E	Chemiserie	HC14Z1E_B2020 = HC14Z1G_B2014
HC14Z1F	Sous-vêtements et vêtements de nuit	HC14Z1F	Sous-vêtements et vêtements de nuit	
HC14Z1G	Chemiserie	HC14Z1G	Soutiens-gorge, corsets	HC14Z1G_B2020 = HC14Z1H_B2014
HC14Z1H	Soutiens-gorge, corsets	HC14Z1H	Layette	HC14Z1H_B2020 = HC14Z1J_B2014
HC14Z1I	Vêtements de sport	HC14Z1I	Vêtements de sport	HC14Z1I_B2020 = HC14Z1I_B2014 + HC14Z1K_B2014
HC14Z1J	Layette	HC14Z1J	Accessoires de l'habillement	HC14Z1J_B2020 = HC14Z1L_B2014 + HC14Z1M_B2014
HC14Z1K	Autres articles de bonneterie	HC14Z1K	Vêtements en fourrure	HC14Z1K_B2020 = HC14Z1N_B2014
HC14Z1L	Accessoires : foulards, cravates			
HC14Z1M	Autres accessoires de l'habillement			
HC14Z1N	Fourrures naturelles			
HC14Z2A	Chaussettes, bas et collants	HC14Z2A	Chaussettes, bas et collants	
HC14Z2B	Pull-overs et articles similaires	HC14Z2B	Pull-overs et articles similaires	

GC16Z

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC16Z1	Sciage, rabotage et imprégnation du bois	HC16Z1	Sciage, rabotage et imprégnation du bois	
HC16Z2	Fabrication de placage et de panneaux de bois	HC16Z2	Fabrication de placage et de panneaux de bois	
HC16Z4A	Objets divers en bois	HC16Z4	Fab emballages et divers en bois, liège, vannerie et sparterie	HC16Z4_B2020 = HC16Z4A_B2014 + HC16Z4B_B2014
HC16Z4B	Objets en liège, vannerie ou sparterie			

GC17B				
Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC17B2A	Ouates de matières textiles et d articles de ouaterie	HC17B2A	Articles en papier à usage domestique	$HC17B2A_B2020 = a^{14} * HC17B2B_B2014$
HC17B2B	Articles en papier à usage sanitaire ou domestique	HC17B2B	Articles en papier à usage sanitaire	$HC17B2B_B2020 = HC17B2A_B2014 + (1-a) * HC17B2B_B2014$
HC17B2C	Papeterie scolaire	HC17B2C	Articles de papeterie	$HC17B2C_B2020 = HC17B2C_B2014 + HC17B2D_B2014$
HC17B2D	Autres articles de papeterie			
HC17B2E	Papiers peints	HC17B2D	Papiers peints	$HC17B2D_B2020 = HC17B2E_B2014$
HC17B2F	Autres articles en papier ou en carton	HC17B2E	Autres articles en papier ou en carton	$HC17B2E_B2020 = HC17B2F_B2014$

GC20B				
Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC20B1A	Savons de ménage et détergents	HC20B1	Fabrication de savons, détergents et produits d entretien	$HC20B1_B2020 = HC20B1A_B2014 + HC20B1B_B2014$
HC20B1B	Produits d entretien			
HC20B2A	Savons de toilette	HC20B2	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	$HC20B2_B2020 = HC20B2A_B2014 + HC20B2B_B2014$
HC20B2B	Parfum et produits pour la toilette			

GC22A				
Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC22A1A	Pneumatiques neufs	HC22A1	Fabrication et rechapage de pneumatiques	$HC22A1_B2020 = HC22A1A_B2014 + HC22A1B_B2014$
HC22A1B	Pneumatiques rechapés			
HC22A2A	Préservatifs	HC22A2A	Préservatifs	
HC22A2B	Autres articles en caoutchouc	HC22A2B	Autres articles en caoutchouc	

GC25E				
Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC25E1A	Coutellerie	HC25E1A	Coutellerie	
HC25E1B	Serrures et ferrures	HC25E1B	Serrures et ferrures	
HC25E1C	Outillage à main et outillage mécanique	HC25E1C	Outillage à main et outillage mécanique	
HC25E2A	Articles en fils métalliques	HC25E2A	Articles en fils métalliques	
HC25E2B	Vis et boulons	HC25E2B	Vis et boulons	
HC25E2C	Articles de ménage	HC25E2C	Articles métalliques ménagers	$HC25E2C_B2020 = HC25E2C_B2014 + HC25E2D_B2014$

¹⁴ Les coefficients a, b, alpha, beta, etc. représentent la part du produit en base 2014 qui est utilisée pour définir le produit en base 2020.

HC25E2D	Accessoires d ameublement en bronze et fer forgé			
HC25E2E	Petits articles métalliques	HC25E2D	Autres articles métalliques	HC25E2D_B2020 = HC25E2E_B2014 + HC25E2F_B2014
HC25E2F	Articles métalliques n.c.a.			

GC26B

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC26B0	Fab. ordinateur & équipement périphériq.	HC26B0A	Ordinateurs et tablettes	HC26B0A_B2020 = a * HC26B0_B2014
		HC26B0B	Equipements informatiques périphériques et consommables	HC26B0B_B2020 = (1-a) * HC26B0_B2014

GC26C

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC26C0AA	Téléphones mobiles (partie payée initialement)	HC26C0A	Téléphones mobiles	HC26C0A_B2020 = HC26C0AA_B2014 + HC26C0AB_B2014
HC26C0AB	Téléphones mobiles (partie payée dans services)			
HC26C0B	Téléphones fixes	HC26C0B	Autres équipements de téléphonie	
HC26C0C	Télécommandes et antennes de réception	HC26C0C	Antennes de réception et alarmes domestiques	

GC26D

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC26D0A	Récepteurs radio, autoradios et app enreg et de reproduct du son	HC26D0A	Téléviseurs	HC26D0A_B2020 = HC26D0B_B2014
HC26D0B	Téléviseurs	HC26D0B	Consoles de jeux et jeux vidéo	HC26D0B_B2020 = HC26D0D_B2014
HC26D0C	App. enreg. et de reproduct. de l image et accessoires	HC26D0C	Autres produits électroniques grand public	HC26D0C_B2020 = HC26D0A_B2014 + HC26D0C_B2014 + HC26D0E_B2014
HC26D0D	Consoles de jeux et jeux vidéo			
HC26D0E	Camescopes			

GC26E

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC26E0A	GPS	HC26E0A	Instruments et appareils de mesure, d'essais et de navigation	HC26E0A_B2020 = HC26E0A_B2014 + HC26E0B_B2014
HC26E0B	Instruments de mesure			
HC26E0C	Horlogerie	HC26E0B	Horlogerie	HC26E0B_B2020 = HC26E0C_B2014

GC26G				
Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC26G0A	Matériel optique et photographique	HC26G0	Fab mat opt et pho, sup magn et opt	$HC26G0_B2020 = HC26G0A_B2014 + HC26G0B_B2014$
HC26G0B	Supports magnétiques et optiques			
GC27A				
Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC27A0A	Réfrigérateurs et congélateurs domestiques	HC27A0A	Gros appareils électro-ménagers pour la cuisine	$HC27A0A_B2020 = HC27A0A_B2014 + HC27A0C_B2014 + (1 - \alpha - \beta - \gamma) * HC27A0D_B2014$
HC27A0B	Lave-linge domestiques	HC27A0B	<i>Gros appareils électro-ménagers pour la buanderie</i>	
HC27A0C	Lave-vaisselle domestiques	HC27A0C	Radiateurs et appareils de traitement de l'air	$HC27A0C_B2020 = \alpha * HC27A0D_B2014$
HC27A0D	Cuisinières élect., appareils de chauffage et de nettoyage élec.	HC27A0D	Appareils électro-ménagers pour le nettoyage	$HC27A0D_B2020 = \beta * HC27A0D_B2014 + a * HC27A0F_B2014$
HC27A0E	Appareils de toilette électriques	HC27A0E	Petits appareils électro-ménagers pour la préparation de nourriture	$HC27A0E_B2020 = b * HC27A0F_B2014$
HC27A0F	Autres petits appareils électroménagers	HC27A0F	Petits appareils électro-ménagers pour la préparation de boissons	$HC27A0F_B2020 = c * HC27A0F_B2014$
HC27A0G	Appareils ménagers non électriques	HC27A0G	Autres petits appareils électro-ménager	$HC27A0G_B2020 = (1 - a - b - c) * HC27A0F_B2014 + \gamma * HC27A0D_B2014$
		HC27A0H	Appareils de toilette électriques	$HC27A0H_B2020 = HC27A0E_B2014$
		HC27A0I	Appareils ménagers non électriques	$HC27A0I_B2020 = HC27A0G_B2014$
GC27B				
Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC27B3A	Batteries de voitures	HC27B3A	Piles électriques	$HC27B3A_B2020 = HC27B3B_B2014 + HC27B3C_B2014$
HC27B3B	Autres accumulateurs	HC27B3B	Batteries de voitures	
HC27B3C	Piles électriques	HC27B3C	Appareils d éclairage et de signalisation pour véhicules	$HC27B3C_B2020 = HC27B3F_B2014$
HC27B3D	Lampes	HC27B3D	Lampes	
HC27B3E	Appareils d éclairage hors véhicules	HC27B3E	Appareils d éclairage hors véhicules	

HC27B3F	Appareils d'éclairage et de signalisation pour véhicules	HC27B3F	Cigarettes électroniques (hors recharges)	HC27B3F_B2020 = HC27B3GB_B2014
HC27B3GA	Autres matériels électriques (hors e-cigarettes)	HC27B3G	Autres matériels électriques (hors e-cigarettes)	HC27B3G_B2020 = HC27B3GA_B2014
HC27B3GB	Cigarettes électroniques (hors recharges)			
HC27B4	Fils, câbles et matériel d'installation électrique	HC27B4	Fils, câbles et matériel d'installation électrique	

GC28B

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC28B0A	Tracteurs agricoles hors réparation	HC28B0	Fab machines agricoles et forestières	HC28B0_B2020 = HC28B0A_B2014 + HC28B0B_B2014
HC28B0B	Matériel agricole			

GC30E

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HC30E0A	Motocycles	HC30E0A	Motocycles (hors bicyclettes électriques)	HC30E0A_B2020 = HC30E0A_B2014
		HC30E0B	Bicyclettes électriques	HC30E0B_B2020 = a* HC30E0B_B2014
		HC30E0C	Autres engins électriques (hors véhicules pour invalides)	HC30E0C_B2020 = b* HC30E0B_B2014
HC30E0B	Bicyclettes	HC30E0D	Bicyclettes non électriques	HC30E0D_B2020 = (1-a-b) * HC30E0B_B2014
HC30E0C	Véhicules pour invalides	HC30E0E	Véhicules pour invalides	HC30E0E_B2020 = HC30E0C_B2014
HC30E0D	Landaus et poussettes	HC30E0F	Landaus et poussettes	HC30E0F_B2020 = HC30E0D_B2014

GD35A

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HD35A3	Distribution d'électricité	HD35A3A	Abonnement d'électricité	HD35A3A_B2020 = (1-a)*HD35A3_B2014
		HD35A3B	Consommation d'électricité	HD35A3B_B2020 = a*HD35A3_B2014

GD35B

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HD35B2	Distribution de combustibles gazeux par conduites	HD35B2A	Abonnement de combustibles gazeux par conduites	HD35B2A_20 = (1-a)*HD35B2_B2014
		HD35B2B	Consommation de combustibles gazeux par conduites	HD35B2B_20 = a*HD35B2_B2014
HD35B4	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	HD35B4	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	

GH53Z

Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
HH53Z1	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	HH53Z1A	livraison de courrier dans le cadre d'une obligation de service universel	$HH53Z1A_B2020 = (1-a)*HH53Z1_B2014$
		HH53Z1B	livraison de colis dans le cadre d'une obligation de service universel	$HH53Z1B_B2020 = a*HH53Z1_B2014$

Modifications pour les produits de niveau G non concernés par les reclassements de nomenclature

Le tableau ci-dessous présente les modifications de renommage pour certains produits de niveau G qui ne sont par ailleurs pas concernés par les propositions de reclassements et de modifications de la nomenclature.

En colonnes 2 (code en base 2014) et 3 (libellé en base 2014), le code couleur rouge souligne les produits supprimés.

En colonnes 4 (code en base 2020) et 5 (libellé en base 2020), le code couleur jaune permet d'identifier les produits qui changent de place dans la nomenclature, par cohérence avec l'ordre de la Naf.

Enfin, les produits pour lesquels les libellés sont modifiés à périmètre identique sont écrits en italique.

Légende :

Rouge	Série supprimée
Jaune	Modification du code sans changement de périmètre
<i>Italique</i>	<i>Changement de libellé</i>

GC19Z Cokéfaction et raffinage

	Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
	PRHI_HC19Z2A	Agglomérés et briquettes de houille	HC19Z2A	Agglomérés et briquettes de houille	
	PRHI_HC19Z2B	Fioul domestique	HC19Z2B	Essence, super plombé	$HC19Z2B_B2020 = HC19Z2F_B2014$
	PRHI_HC19Z2C	Fioul lourd			
	PRHI_HC19Z2D	Autres fiouls (white spirit)	HC19Z2C	Super sans plomb	$HC19Z2C_B2020 = HC19Z2G_B2014$
	PRHI_HC19Z2E	Gaz pétrolier liquéfié	HC19Z2D	Gasoil	$HC19Z2D_B2020 = HC19Z2H_B2014$
	PRHI_HC19Z2F	Essence, super plombé	HC19Z2E	Autres fiouls (white spirit)	$HC19Z2E_B2020 = HC19Z2D_B2014$

	PRHI_HC19Z2G	Super sans plomb	HC19Z2F	Fioul domestique	HC19Z2F_B2020 = HC19Z2B_B2014
	PRHI_HC19Z2H	Gasoil	HC19Z2G	Lubrifiants	HC19Z2G_B2020 = HC19Z2I_B2014
	PRHI_HC19Z2I	Lubrifiants	HC19Z2H	Gaz pétrolier liquéfié	HC19Z2H_B2020 = HC19Z2E_B2014

GC20C Fabrication d'autres produits chimiques et de fibres artificielles ou synthétiques

	Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
	PRH_HC20C1	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	HC20C1	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	
	PRH_HC20C2	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	HC20C2	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	
	PRHI_HC20C3A	Allumettes	HC20C3A	<i>Feux d'artifices et articles de pyrotechnie</i>	HC20C3A_B2020 = HC20C3B_B2014
	PRHI_HC20C3B	Produits explosifs	HC20C3B	Allumettes	HC20C3B_B2020 = HC20C3A_B2014
	PRHI_HC20C3C	Colles	HC20C3C	Colles	
	PRHI_HC20C3D	Huiles essentielles	HC20C3D	Huiles essentielles	
	PRHII_HC20C3EA	Produits chimiques nca (hors recharges)	HC20C3E	Recharges de cigarettes électroniques	HC20C3E_B2020 = HC20C3EB_B2014
	PRHII_HC20C3EB	Recharges de cigarettes électroniques	HC20C3F	<i>Produits chimiques nca</i>	HC20C3F_B2020 = HC20C3EA_B2014

GC29A Construction véhic automobiles - fab carrosseries et remorques

	Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
	PRHI_HC29A1AA	Voitures neuves hors leasing	HC29A1A	Échange standard moteur	HC29A1A_B2020 = HC29A1C_B2014
	PRHI_HC29A1AB	Voitures neuves en leasing	HC29A1B1	Voitures neuves hors leasing	HC29A1B1 = HC29A1AA_B2014
	PRHI_HC29A1AC	Certificats d'immatriculation (voitures neuves)	HC29A1B2	Voitures neuves en leasing	HC29A1B2_B2020 = HC29A1AB_B2014
	PRHI_HC29A1BA	Voitures de démonstration	HC29A1B3	Certificats d'immatriculation (voitures neuves)	HC29A1B3_B2020 = HC29A1AC_B2014

	PRHI_HC29A1BB	Ventes des professionnels d origine autre que ménages	HC29A1C1	Voitures de démonstration	HC29A1C1 = HC29A1BA_B2014
	PRHI_HC29A1BC	Ventes des professionnels d origine ménages (marges)	HC29A1C2	Ventes des professionnels d origine autre que ménages	HC29A1C2 = HC29A1BB_B2014
	PRHI_HC29A1BD	Certificats d immatriculation (voitures occasions)	HC29A1C3	Ventes des professionnels d origine ménages (marges)	HC29A1C3 = HC29A1BC_B2014
	PRHI_HC29A1C	Échange standard moteur	HC29A1C4	Certificats d immatriculation (voitures occasions)	HC29A1C4 = HC29A1BD_B2014
	PRHI_HC29A1DA	Camping-cars seuls	HC29A1D1	Camping-cars seuls	HC29A1D1= HC29A1DA_B2014
	PRHI_HC29A1DB	Certificats d immatriculation (camping-cars)	HC29A1D2	Certificats d immatriculation (camping-cars)	HC29A1D2= HC29A1DB_B2014
	PRH_HC29A2	Fabrication de carrosseries et remorques	HC29A2	Fabrication de carrosseries et remorques	

GL68I Location et exploitation de biens immobiliers (loyers imp)

	Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
	PRHI_HL68I0A	Location et expl biens immo (loyers i hors rs)	HL68I0A	<i>Location et expl biens immo (loyers i)</i>	
	PRHI_HL68I0B	Location et expl biens immo (loyers i des rs)			
	PRHI_HL68I0C	Location et expl biens immo (gardiens d immeubles)	HL68I0B	Location et expl biens immo (gardiens d immeubles)	HL68I0B_B2020 = HL68I0C_B2014

GL68R Location et exploitation de biens immobiliers (loyers réels)

	Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
	PRHII_HL68R1AA	Location de logements (loyers r)	HL68R1A	Location de logements (loyers r)	HL68R1A_B2020 = HL68R1AA_B2014
	PRHII_HL68R1AB	Location de logements (gardiens d immeubles)	HL68R1B	Location de logements (gardiens d immeubles)	HL68R1B_B2020 = HL68R1AB_B2014
	PRHI_HL68R2A	Loc terrain et autres biens immo (loyers réels)	HL68R2A	Loc terrain et autres biens immo (loyers réels)	

GN81Z Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

	Code en base 2014	Libellé en base 2014	Code en base 2020	Libellé en base 2020	Formule
	PRHI_HN81Z0A	Services d'appui combiné aux immeubles d'habitation			
	PRHI_HN81Z0B	Services de nettoyage	HN81Z0A	Services de nettoyage	HN81Z0A_B2020 = HN81Z0B_B2014
	PRHI_HN81Z0C	Services d'aménagement paysager	HN81Z0B	Services d'aménagement paysager	HN81Z0B_B2020 = HN81Z0C_B2014

ANNEXE 3

COMPOSITION DES FONCTIONS ELEMENTAIRES SUIVIES EN CONSOMMATION DES MENAGES EN PRODUIT

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
01		Produits alimentaires et boissons non alcoolisées		
01.1		Produits alimentaires		
01.1.1		Céréales et produits à base de céréales (ND)		
01.1.1.1		Céréales (ND)		
	HC10F1B	Riz	1	Ménages
	HC10F1C	Autres produits issus du travail des grains	0,1	Ménages
	HC10G3	Pâtes alimentaires	0,1	Ménages
01.1.1.2		Farine de céréales (ND)		
	HC10F1A	Farines	1	Ménages
	HC10F1C	Autres produits issus du travail des grains	< 0,1	Ménages
01.1.1.3		Pain et produits de boulangerie (ND)		
	HC10G1A	Pain	1	Ménages
	HC10G1B	Pâtisserie	> 0,9	Ménages
	HC10G2	Biscuits, biscottes, pâtisserie de conservation	0,8	Ménages
	HC10H5B	Plats préparés à base de poissons et de produits de la mer	0,2	Ménages
	HC10H5D	Autres plats préparés	< 0,1	Ménages
	HC10H7F	Autres produits alimentaires divers	< 0,1	Ménages
01.1.1.4		Céréales pour petit-déjeuner (ND)		
	HC10F1C	Autres produits issus du travail des grains	0,9	Ménages
	HC10G2	Biscuits, biscottes, pâtisserie de conservation	< 0,1	Ménages
01.1.1.5		Macaronis, nouilles, couscous et pâtes alimentaires similaires (ND)		
	HC10G3	Pâtes alimentaires	0,9	Ménages
	HC10H5C	Plats préparés à base de pâtes	0,6	Ménages
01.1.1.9		Autres produits à base de céréales et de graines moulues (ND)		
	HC10G2	Biscuits, biscottes, pâtisserie de conservation	< 0,1	Ménages
	HC10H7F	Autres produits alimentaires divers	< 0,1	Ménages
01.1.2		Animaux vivants, viandes et autres parties d'animaux terrestres abattus (ND)		
01.1.2.1		Animaux terrestres vivants (ND)		
01.1.2.2		Viande fraîche, congelée ou surgelée (ND)		
	HC10A1A	Bœuf	> 0,9	Ménages
	HC10A1B	Veau	1	Ménages
	HC10A1C	Mouton	1	Ménages
	HC10A1D	Cheval	1	Ménages
	HC10A1E	Porc	1	Ménages
	HC10A1G	Lapins et gibiers ccm	1	Ménages
	HC10A1H	Lapins et gibiers atc	1	Ménages
	HC10A2A	Viandes de volailles ccm	> 0,9	Ménages
	HC10A2B	Viandes de volailles atc	1	Ménages
	HC10B0B	Poissons congelés ou surgelés	0,1	Ménages
01.1.2.3		Viande séchée, salée, en saumure ou fumée (ND)		
	HC10A3	Charcuterie et préparations à base de viande	0,4	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HC10B0C	Poissons séchés, fumés et en conserve	< 0,1	Ménages
01.1.2.4		Abats, sang et autres parties d'animaux abattus frais, congelés ou surgelés, séchés, salés, en saumure ou fumés (ND)		
	HC10A1F	Triperie et graisse animale	0,7	Ménages
	HC10A3	Charcuterie et préparations à base de viande	0,1	Ménages
01.1.2.5		Préparations à base de viande, d'abats, de sang ou d'autres parties d'animaux abattus (ND)		
	HC10A1A	Bœuf	< 0,1	Ménages
	HC10A2A	Viandes de volailles ccm	< 0,1	Ménages
	HC10A3	Charcuterie et préparations à base de viande	0,5	Ménages
	HC10H5A	Plats préparés à base de viande	0,3	Ménages
01.1.3		Poisson et autres fruits de mer (ND)		
01.1.3.1		Poisson vivant, frais, congelé ou surgelé (ND)		
	HA03Z0A	Produits de la pêche ccm	0,3	Ménages
	HA03Z0B	Produits de la pêche atc	1	Ménages
	HC10B0A	Poissons frais en morceaux	0,5	Ménages
	HC10B0B	Poissons congelés ou surgelés	0,4	Ménages
01.1.3.2		Poisson séché, salé, en saumure ou fumé (ND)		
	HC10B0C	Poissons séchés, fumés et en conserve	0,3	Ménages
01.1.3.3		Préparations à base de poisson (ND)		
	HC10B0B	Poissons congelés ou surgelés	0,3	Ménages
	HC10B0C	Poissons séchés, fumés et en conserve	0,7	Ménages
01.1.3.4		Autres fruits de mer vivants, frais, congelés ou surgelés (ND)		
	HA03Z0A	Produits de la pêche ccm	0,7	Ménages
	HC10B0A	Poissons frais en morceaux	0,5	Ménages
	HC10B0B	Poissons congelés ou surgelés	0,3	Ménages
01.1.3.5		Autres fruits de mer séchés, salés, en saumure ou fumés (ND)		
01.1.3.6		Autres préparations à base de fruits de mer (ND)		
	HC10H5B	Plats préparés à base de poissons et de produits de la mer	< 0,1	Ménages
01.1.3.7		Foies, œufs et laitances, et autres abats de poissons et d'autres fruits de mer sous toutes leurs formes (ND)		
	HC10B0C	Poissons séchés, fumés et en conserve	< 0,1	Ménages
01.1.4		Lait, produits laitiers divers et œufs (ND)		
01.1.4.1		Lait cru et entier (ND)		
	HC10E1A	Laits liquides ccm	0,1	Ménages
	HC10E1B	Laits liquides atc	1	Ménages
01.1.4.2		Lait écrémé (ND)		
	HC10E1A	Laits liquides ccm	0,9	Ménages
01.1.4.3		Autres laits et crèmes (ND)		
	HC10E1C	Crème de lait	1	Ménages
	HC10E1I	Autres produits laitiers	1	Ménages
	HC10H4B	Autres condiments et assaisonnements	< 0,1	Ménages
01.1.4.4		Lait d'origine non animale (ND)		
	HC10H7F	Autres produits alimentaires divers	0,2	Ménages
01.1.4.5		Fromage (ND)		
	HC10E1G	Fromages ccm	1	Ménages
	HC10E1H	Fromages atc	1	Ménages
01.1.4.6		Yaourt et produits similaires (ND)		
	HC10E1A	Laits liquides ccm	< 0,1	Ménages
	HC10E1D	Yaourts et desserts lactés frais	0,6	Ménages
01.1.4.7		Desserts et boissons à base de lait (ND)		
	HC10E1A	Laits liquides ccm	< 0,1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HC10E1D	Yaourts et desserts lactés frais	0,4	Ménages
	HC10G1B	Pâtisserie	< 0,1	Ménages
	HC10H7F	Autres produits alimentaires divers	< 0,1	Ménages
01.1.4.8		Œufs (ND)		
	HA01U8A	Œufs ccm	1	Ménages
	HA01U8B	Œufs atc	1	Ménages
01.1.4.9		Autres produits laitiers (ND)		
01.1.5		Huiles et graisses (ND)		
01.1.5.1		Huiles végétales (ND)		
	HC10D1	Huiles raffinées	> 0,9	Ménages
01.1.5.2		Beurre et autres huiles et matières grasses provenant du lait (ND)		
	HC10E1E	Beurre ccm	1	Ménages
	HC10E1F	Beurre atc	1	Ménages
01.1.5.3		Margarine et préparations similaires (ND)		
	HC10D1	Huiles raffinées	< 0,1	Ménages
	HC10D2	Margarine & graisses comest. simil.	1	Ménages
01.1.5.9		Autres huiles et graisses animales (ND)		
	HC10A1F	Triperie et graisse animale	0,3	Ménages
	HC10D1	Huiles raffinées	< 0,1	Ménages
01.1.6		Fruits et fruits à coque (ND)		
01.1.6.1		Dattes, figues et fruits tropicaux, frais (ND)		
	HA01T1A	Fruits tropicaux et oléagineux ccm	> 0,9	Ménages
	HA01T1B	Fruits tropicaux et oléagineux atc	0,5	Ménages
01.1.6.2		Agrumes frais (ND)		
	HA01T1C	Autres fruits frais ccm	0,3	Ménages
01.1.6.3		Fruits à noyau et fruits à pépins, frais (ND)		
	HA01T1A	Fruits tropicaux et oléagineux ccm	< 0,1	Ménages
	HA01T1C	Autres fruits frais ccm	0,4	Ménages
	HA01T1D	Autres fruits frais atc	1	Ménages
01.1.6.4		Baies fraîches (ND)		
	HA01T1C	Autres fruits frais ccm	0,1	Ménages
01.1.6.5		Autres fruits, frais (ND)		
	HA01S7A	Légumes frais ccm	0,1	Ménages
	HA01T1C	Autres fruits frais ccm	0,1	Ménages
	HC10C3B	Fruits coupés ou emballés	0,1	Ménages
01.1.6.6		Fruits surgelés (ND)		
	HC10C3D	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits	< 0,1	Ménages
	HC10C3E	Autres préparations et conserves de fruits	< 0,1	Ménages
01.1.6.7		Fruits séchés et déshydratés (ND)		
	HC10C3E	Autres préparations et conserves de fruits	0,7	Ménages
01.1.6.8		Fruits à coque, non décortiqués ou décortiqués (ND)		
	HA01T1C	Autres fruits frais ccm	< 0,1	Ménages
01.1.6.9		Fruits et fruits à coque, moulus ou dans d'autres préparations (ND)		
	HC10C3B	Fruits coupés ou emballés	0,9	Ménages
	HC10C3C	Préparations et conserves de légumes	< 0,1	Ménages
	HC10C3E	Autres préparations et conserves de fruits	0,2	Ménages
01.1.7		Légumes, tubercules, bananes plantains, bananes de cuisine et légumes secs (ND)		
01.1.7.1		Légumes à feuilles ou à tiges, frais ou congelés (ND)		
	HA01S7A	Légumes frais ccm	0,2	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
01.1.7.2		Légumes à fruits, frais ou congelés (ND)		
	HA01S7A	Légumes frais ccm	0,4	Ménages
	HA01S7B	Légumes frais atc	1	Ménages
01.1.7.3		Légumes à cosse verts, frais ou congelés (ND)		
01.1.7.4		Autres légumes, frais ou congelés (ND)		
	HA01S7A	Légumes frais ccm	0,3	Ménages
01.1.7.5		Tubercules, bananes plantains et bananes de cuisine (ND)		
	HA01S1A	Pommes de terre ccm	1	Ménages
	HA01S1B	Pommes de terre atc	1	Ménages
	HA01T1B	Fruits tropicaux et oléagineux atc	0,5	Ménages
01.1.7.6		Légumes secs (ND)		
	HA01S6A	Légumes à cosse, légumes secs ccm	1	Ménages
	HA01S6B	Légumes à cosse, légumes secs atc	1	Ménages
01.1.7.7		Autres légumes, tubercules, bananes plantains et bananes de cuisine, séchés et déshydratés (ND)		
	HC10C1	Transformation et conservation de pommes de terre	0,1	Ménages
01.1.7.8		Légumes, tubercules, bananes plantains et bananes de cuisine, surgelés (ND)		
	HC10C3C	Préparations et conserves de légumes	0,1	Ménages
01.1.7.9		Légumes, tubercules, bananes plantains, bananes de cuisine et légumes secs, moulus et dans d'autres préparations (ND)		
	HC10C1	Transformation et conservation de pommes de terre	0,9	Ménages
	HC10C3A	Légumes coupés ou emballés	0,9	Ménages
	HC10C3C	Préparations et conserves de légumes	0,6	Ménages
	HC10C3E	Autres préparations et conserves de fruits	0,1	Ménages
	HC10F2	Produits amylacés	1	Ménages
	HC10G2	Biscuits, biscottes, pâtisserie de conservation	0,2	Ménages
	HC10H5D	Autres plats préparés	0,1	Ménages
01.1.8		Sucre, confiserie et desserts (ND)		
01.1.8.1		Sucre de canne et sucre de betterave (ND)		
	HC10H1	Sucre	0,9	Ménages
01.1.8.2		Autres sucres et substituts du sucre (ND)		
	HC10H1	Sucre	0,1	Ménages
	HC10H7D	Édulcorants	1	Ménages
01.1.8.3		Confitures et marmelades, gelées, purées et pâtes de fruits, et miel (ND)		
	HA01U9A	Miel ccm	1	Ménages
	HA01U9C	Autres produits de l'élevage atc	1	Ménages
	HC10C3D	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits	> 0,9	Ménages
01.1.8.4		Purées, beurres et pâtes de fruits à coque (ND)		
	HC10C3E	Autres préparations et conserves de fruits	< 0,1	Ménages
01.1.8.5		Chocolat, cacao et produits alimentaires à base de cacao (ND)		
	HC10H2	Fabrication de cacao, chocolats et produits de confiserie	0,8	Ménages
	HC10H7F	Autres produits alimentaires divers	0,2	Ménages
01.1.8.6		Glace, crème glacée et sorbets (ND)		
	HC10E2	Glaces et sorbets	1	Ménages
01.1.8.9		Autres confiseries et desserts n.c.a. (ND)		
	HC10H2	Fabrication de cacao, chocolats et produits de confiserie	0,2	Ménages
	HC10H7F	Autres produits alimentaires divers	0,1	Ménages
01.1.9		Plats préparés et autres produits alimentaires (ND)		
01.1.9.1		Plats préparés (ND)		
	HC10A3	Charcuterie et préparations à base de viande	< 0,1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HC10C3C	Préparations et conserves de légumes	0,3	Ménages
	HC10G1B	Pâtisserie	< 0,1	Ménages
	HC10H5A	Plats préparés à base de viande	0,7	Ménages
	HC10H5B	Plats préparés à base de poissons et de produits de la mer	0,8	Ménages
	HC10H5C	Plats préparés à base de pâtes	0,4	Ménages
	HC10H5D	Autres plats préparés	0,9	Ménages
	HC10H7A	Soupes et potages	1	Ménages
	HC10H7B	Sandwiches	1	Ménages
	HC10H7C	Pizzas fraîches	1	Ménages
01.1.9.2		Aliments pour nourrissons (ND)		
	HC10H6	Aliments homogénéisés et diététiques	> 0,9	Ménages
01.1.9.3		Sel, condiments et sauces (ND)		
	HC10C3A	Légumes coupés ou emballés	0,1	Ménages
	HC10C3C	Préparations et conserves de légumes	< 0,1	Ménages
	HC10H4A	Sel alimentaire	1	Ménages
	HC10H4B	Autres condiments et assaisonnements	0,7	Ménages
01.1.9.4		Épices, plantes aromatiques et graines (ND)		
	HC10H4B	Autres condiments et assaisonnements	0,2	Ménages
01.1.9.9		Autres produits alimentaires n.c.a. (ND)		
	HC10H4B	Autres condiments et assaisonnements	0,1	Ménages
	HC10H6	Aliments homogénéisés et diététiques	< 0,1	Ménages
	HC10H7E	Compléments alimentaires	1	Ménages
	HC10H7F	Autres produits alimentaires divers	0,6	Ménages
01.2		Boissons non alcoolisées		
01.2.1		Jus de fruits et de légumes (ND)		
01.2.1.0				
	HC10C2	Jus de fruits et de légumes	> 0,9	Ménages
	HC11Z7B	Boissons non alcoolisées diverses	0,1	Ménages
01.2.2		Café et succédanés de café (ND)		
01.2.2.0				
	HC10H3	Transformation du thé et du café	0,9	Ménages
01.2.3		Thé, maté et autres produits d'origine végétale pour tisanes (ND)		
01.2.3.0				
	HC10H3	Transformation du thé et du café	0,1	Ménages
01.2.4		Boissons à base de cacao (ND)		
01.2.4.0				
01.2.5		Eau (ND)		
01.2.5.0				
	HC11Z7A	Eaux de table	1	Ménages
01.2.6		Boissons rafraîchissantes (ND)		
01.2.6.0				
	HC11Z7B	Boissons non alcoolisées diverses	0,6	Ménages
01.2.9		Autres boissons non alcoolisées (ND)		
01.2.9.0				
	HC10C2	Jus de fruits et de légumes	< 0,1	Ménages
	HC11Z7B	Boissons non alcoolisées diverses	0,3	Ménages
01.3		Services de transformation de matières premières pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées		
01.3.0		Services de transformation de matières premières pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées (S)		

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
01.3.0.0		Services de transformation de matières premières pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées		
02		Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants		
02.1		Boissons alcoolisées		
02.1.1		Spiritueux et liqueurs (ND)		
02.1.1.0				
	HC11Z1A	Eaux de vie	> 0,9	Ménages
	HC11Z1B	Liqueurs et apéritifs	1	Ménages
	HC11Z2D	Vins doux naturels	0,1	Ménages
	HC11Z4	Autres boissons ferm. non distillées	0,2	Ménages
	HC11Z7B	Boissons non alcoolisées diverses	< 0,1	Ménages
02.1.2		Vin (ND)		
02.1.2.1		Vin de raisins (ND)		
	HC11Z2A	Champagne et mousseux ccm	1	Ménages
	HC11Z2B	Vins de consommation courante ccm	1	Ménages
	HC11Z2C	Vins d'appellations d'origine contrôlée et de qualité supérieure	1	Ménages
	HC11Z2D	Vins doux naturels	0,9	Ménages
	HC11Z2E	Vins, champagnes et mousseux atc	1	Ménages
	HC11Z4	Autres boissons ferm. non distillées	0,8	Ménages
	HC11Z7B	Boissons non alcoolisées diverses	< 0,1	Ménages
02.1.2.2		Vin d'autres sources (ND)		
	HC11Z3A	Cidre ccm	1	Ménages
	HC11Z3B	Cidre atc	1	Ménages
02.1.3		Bière (ND)		
02.1.3.0				
	HC11Z5	Bières	> 0,9	Ménages
02.1.9		Autres boissons alcoolisées (ND)		
02.1.9.0				
	HC11Z1A	Eaux de vie	< 0,1	Ménages
	HC11Z5	Bières	< 0,1	Ménages
02.2		Services de production d'alcool		
02.2.0		Services de production d'alcool (S)		
02.2.0.0				
02.3		Tabac		
02.3.0		Tabac (ND)		
02.3.0.1		Cigarettes (ND)		
	HC12Z0	Tabac	0,8	Ménages
02.3.0.2		Cigares (ND)		
	HC12Z0	Tabac	0,1	Ménages
02.3.0.9		Autres produits du tabac (ND)		
	HC12Z0	Tabac	0,2	Ménages
	HC20C3E	Recharges de cigarettes électroniques	1	Ménages
02.4		Stupéfiants		
02.4.0		Stupéfiants (ND)		
02.4.0.0				
	HC21Z1	Fabrication de produits pharmaceutiques de base - Produits stupéfiants	1	Ménages
03		Articles d'habillement et chaussures		
03.1		Articles d'habillement		
03.1.1		Tissus pour habillement (SD)		
03.1.1.0				
	HC13Z1B	Tissus	1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HC13Z3A	Étoffes à maille	1	Ménages
03.1.2		Vêtements (SD)		
03.1.2.1		Vêtements pour hommes ou garçons (SD)		
	HC14Z1A	Vêtements en cuir	0,5	Ménages
	HC14Z1B	Vêtements de travail	0,5	Ménages
	HC14Z1C	Vêtements de dessus pour hommes et garçons	1	Ménages
	HC14Z1E	Chemiserie	0,5	Ménages
	HC14Z1F	Sous-vêtements et vêtements de nuit	0,5	Ménages
	HC14Z1I	Vêtements de sport	0,6	Ménages
	HC14Z1K	Vêtements en fourrure	0,5	Ménages
	HC14Z2A	Chaussettes, bas et collants	0,3	Ménages
	HC14Z2B	Pull-overs et articles similaires	0,5	Ménages
03.1.2.2		Vêtements pour femmes ou fillettes (SD)		
	HC14Z1A	Vêtements en cuir	0,5	Ménages
	HC14Z1B	Vêtements de travail	0,5	Ménages
	HC14Z1D	Vêtements de dessus pour femmes et fillettes	1	Ménages
	HC14Z1E	Chemiserie	0,5	Ménages
	HC14Z1F	Sous-vêtements et vêtements de nuit	0,5	Ménages
	HC14Z1G	Soutiens-gorge, corsets	1	Ménages
	HC14Z1I	Vêtements de sport	0,4	Ménages
	HC14Z1K	Vêtements en fourrure	0,5	Ménages
	HC14Z2A	Chaussettes, bas et collants	0,7	Ménages
	HC14Z2B	Pull-overs et articles similaires	0,5	Ménages
03.1.2.3		Vêtements pour nourrissons (de moins de 2 ans) (SD)		
	HC14Z1H	Layette	1	Ménages
03.1.2.4		Uniformes scolaires (SD)		
03.1.3		Autres articles et accessoires d'habillement (SD)		
03.1.3.1		Autres articles d'habillement (SD)		
	HC14Z1J	Accessoires de l'habillement	1	Ménages
03.1.3.2		Accessoires d'habillement (SD)		
	HC13Z1A	Fils et filés	1	Ménages
	HC13Z3H	Produits textiles n.c.a.	0,5	Ménages
	HC25E2D	Autres articles métalliques	0,6	Ménages
	HC32C0F	Autres produits manufacturés n.c.a.	0,1	Ménages
03.1.4		Nettoyage, réparation, confection et location d'articles d'habillement (S)		
03.1.4.1		Nettoyage d'articles d'habillement (S)		
	HS96Z1	Blanchisserie-teinturerie de détail	0,5	Ménages
03.1.4.2		Nettoyage, confection et location d'articles d'habillement (S)		
	HS95Z0H	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
03.2		Chaussures		
03.2.1		Chaussures diverses (SD)		
03.2.1.1		Chaussures pour hommes (SD)		
	HC15Z0B	Chaussures en cuir ou textile	0,3	Ménages
03.2.1.2		Chaussures pour femmes (SD)		
	HC15Z0B	Chaussures en cuir ou textile	0,4	Ménages
03.2.1.3		Chaussures pour nourrissons et enfants (SD)		
	HC15Z0B	Chaussures en cuir ou textile	0,1	Ménages
03.2.2		Nettoyage, réparation et location de chaussures (S)		
03.2.2.0				
	HS95Z0E	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	1	Ménages
04		Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles		

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
04.1		Loyers d'habitation effectivement payés		
04.1.1		Loyers effectivement payés par les locataires pour des résidences principales (S)		
04.1.1.0				
	HL68R1A	Location de logements (loyers r)	1	Ménages
	HL68R1C	Droit de bail	1	Ménages
04.1.2		Autres loyers effectifs (S)		
04.1.2.1		Loyers effectivement payés par les locataires pour des résidences secondaires (S)		
04.1.2.2		Loyers de garages et autres loyers payés par les locataires (S)		
	HL68R2A	Location immobilière hors logement	1	Ménages
04.2		Loyers d'habitation imputés		
04.2.1		Loyers imputés des propriétaires-occupants pour leur résidence principale (S)		
04.2.1.0				
	HL68I0A	Location et exploitation de biens immobiliers (loyers imputés)	0,9	Ménages
04.2.2		Autres loyers imputés (S)		
04.2.2.0				
	HL68I0A	Location et exploitation de biens immobiliers (loyers imputés)	0,1	Ménages
04.3		Entretien, réparation et sécurité des logements		
04.3.1		Équipement de sécurité et fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements		
04.3.1.1		Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements (ND)		
	HC13Z3F	Tapis et moquettes	0,3	Ménages
	HC16Z1	Sciage, rabotage et imprégnation du bois	1	Ménages
	HC16Z2	Placage et panneaux de bois	1	Ménages
	HC17B2D	Papiers peints	1	Ménages
	HC20C2	Peintures, vernis, encres et mastics	1	Ménages
	HC20C3C	Colles	0,9	Ménages
	HC22B3	Éléments en matières plastiques pour la construction	1	Ménages
	HC23A1	Façonnage et transf verre plat	1	Ménages
	HC23B5B	Produits abrasifs	1	Ménages
	HC25E1B	Serrures et ferrures	0,5	Ménages
	HC27B4	Fils, câbles et matériel d'installation électrique	1	Ménages
04.3.1.2		Équipement de sécurité (SD)		
	HC26C0C	Antennes de réception et alarmes domestiques	0,3	Ménages
	HC26E0A	Instruments et appareils de mesure, d'essais et de navigation	0,6	Ménages
04.3.2		Services concernant l'entretien, les réparations et la sécurité du logement (S)		
04.3.2.0				
	HF43Z0A	Petit entretien et réparation du logement	1	Ménages
	HF43Z0B	Réparation d'ascenseurs	1	Ménages
	HN80Z0	Enquêtes et sécurité	0,4	Ménages
04.4		Alimentation en eau et services divers liés au logement		
04.4.1		Alimentation en eau (ND)		
04.4.1.1		Alimentation en eau par les réseaux de distribution (ND)		
	HE36Z0	Captage, traitement et distribution d'eau	1	Ménages
04.4.1.2		Alimentation en eau par d'autres systèmes (ND)		
04.4.2		Collecte des ordures ménagères (S)		
04.4.2.0				
	HE38Z0	Collecte, gestion déchets récupération	1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
04.4.3		Reprise des eaux usées (S)		
04.4.3.1		Reprise des eaux usées par les systèmes d'égouts (S)		
	HE37Z0	Collecte et traitement des eaux usées	0,9	Ménages
04.4.3.2		Reprise des eaux usées par les systèmes d'assainissement sur place (S)		
	HE37Z0	Collecte et traitement des eaux usées	0,1	Ménages
04.4.4		Services divers liés au logement (S)		
04.4.4.1		Charges d'entretien d'immeubles collectifs (S)		
	HL6810B	Location et exploitation de biens immobiliers (gardiens d'immeubles)	1	Ménages
	HL68R1B	Location de logements (gardiens d'immeubles)	1	Ménages
	HN80Z0	Enquêtes et sécurité	0,6	Ménages
	HN81Z0A	Services de nettoyage	0,7	Ménages
	HN81Z0B	Services d'aménagement paysager	0,8	Ménages
04.4.4.9		Autres services liés au logement n.c.a. (S)		
	HN81Z0A	Services de nettoyage	0,2	Ménages
	HN81Z0B	Services d'aménagement paysager	0,2	Ménages
04.5		Électricité, gaz et autres combustibles		
04.5.1		Électricité (ND)		
04.5.1.0				
	HD35A3A	Abonnement d'électricité	1	Ménages
	HD35A3B	Consommation d'électricité	1	Ménages
04.5.2		Gaz (ND)		
04.5.2.1		Gaz naturel distribué (ND)		
	HD35B2A	Abonnement de combustibles gazeux par conduites	1	Ménages
	HD35B2B	Consommation de combustibles gazeux par conduites	1	Ménages
04.5.2.2		Hydrocarbures liquéfiés (ND)		
	HC19Z2H	Gaz pétrolier liquéfié	> 0,9	Ménages
04.5.3		Combustibles liquides (ND)		
04.5.3.0				
	HC19Z2F	Fioul domestique	1	Ménages
04.5.4		Combustibles solides (ND)		
04.5.4.1		Charbon, briquettes de charbon, tourbe et briquettes de tourbe (ND)		
	HC19Z1	Cokéfaction	1	Ménages
	HC19Z2A	Agglomérés et briquettes de houille	1	Ménages
04.5.4.2		Bois de chauffage, y compris granulés et briquettes (ND)		
	HA02Z0A	Produits sylvicoles ccm	1	Ménages
	HA02Z0B	Produits sylvicoles atc	1	Ménages
04.5.4.3		Charbon de bois (ND)		
	HC20A1B	Autres prod. chimiques organique de base	1	Ménages
04.5.4.9		Autres combustibles solides (ND)		
04.5.5		Autres sources d'énergie pour les systèmes de chauffage et de refroidissement (ND)		
04.5.5.0				
	HD35B4	Distribution de vapeur et d'air conditionné	1	Ménages
05		Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer		
05.1		Meubles, articles d'ameublement et tapis		
05.1.1		Meubles, articles d'ameublement et tapis (D)		
05.1.1.1		Meubles de maison (D)		
	HC31Z1A	Sièges de bureau et de magasin	1	Ménages
	HC31Z1B	Meubles de bureau	1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HC31Z2A	Meubles et sièges de cuisine	1	Ménages
	HC31Z2B	Matelas et sommiers	1	Ménages
	HC31Z2C	Sièges d'ameublement d'intérieur	1	Ménages
	HC31Z2D	Meubles meublants et divers	1	Ménages
05.1.1.2		Meubles de jardin et de camping (D)		
	HC31Z2E	Meubles et sièges de jardin et d'extérieur	1	Ménages
05.1.1.3		Appareils d'éclairage (D)		
	HC27B3E	Appareils d'éclairage hors véhicules	> 0,9	Ménages
05.1.1.4		Articles d'ameublement, tapis et moquettes (D)		
	HC13Z3F	Tapis et moquettes	0,7	Ménages
	HC16Z4	Emballages et objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie	0,4	Ménages
	HC22B5	Produits de consommation courante en matières plastiques	0,2	Ménages
	HC25E2D	Autres articles métalliques	0,2	Ménages
05.1.2		Réparation, installation et location de meubles, d'articles d'ameublement et de tapis (S)		
05.1.2.0				
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
	HS95Z0F	Réparations de meubles et d'équipements du foyer	1	Ménages
05.2		Articles de ménage en textiles		
05.2.1		Articles de ménage en textiles (SD)		
05.2.1.1		Tissus d'ameublement et rideaux (SD)		
	HC13Z3C	Voilages	1	Ménages
	HC13Z3H	Produits textiles n.c.a.	0,5	Ménages
05.2.1.2		Linge de lit et literie (SD)		
	HC13Z3B	Linge de maison	0,7	Ménages
	HC13Z3D	Petits articles textiles de literie	1	Ménages
05.2.1.3		Linge de table et linge de toilette (SD)		
	HC13Z3B	Linge de maison	0,3	Ménages
05.2.1.9		Autres articles de ménage en textiles (SD)		
	HC13Z3E	Autres articles confectionnés en textile	0,6	Ménages
	HC16Z4	Emballages et objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie	< 0,1	Ménages
05.2.2		Réparation, location et confection d'articles de ménage en textiles (S)		
05.2.2.0				
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
	HS95Z0H	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
05.3		Appareils ménagers		
05.3.1		Gros appareils ménagers, électriques ou autres (D)		
05.3.1.1		Gros appareils de cuisine (D)		
	HC27A0A	Gros appareils électro-ménagers pour la cuisine	> 0,9	Ménages
	HC27A0I	Appareils ménagers non électriques	0,4	Ménages
05.3.1.2		Gros appareils d'entretien du linge (D)		
	HC27A0B	Gros appareils électro-ménagers pour la buanderie	1	Ménages
05.3.1.3		Appareils de chauffage et de climatisation (D)		
	HC27A0C	Radiateurs et appareils de traitement de l'air	1	Ménages
05.3.1.4		Matériel de nettoyage (D)		
	HC27A0D	Appareils électro-ménagers pour le nettoyage	1	Ménages
	HC28A11B	Matériel de soudage non électrique	0,4	Ménages
05.3.1.9		Autres gros appareils ménagers (D)		
	HC28D2	Autres machines spécialisées	1	Ménages
05.3.2		Petits appareils ménagers (SD)		

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
05.3.2.1		Petits appareils pour la cuisine ou la préparation d'aliments (SD)		
	HC27A0A	Gros appareils électro-ménagers pour la cuisine	< 0,1	Ménages
	HC27A0E	Petits appareils électro-ménagers pour la préparation de nourriture	1	Ménages
	HC28A11A	Appareils d'emballage, de pesage et de mesurage	0,1	Ménages
05.3.2.2		Petits appareils pour la préparation de boissons (SD)		
	HC27A0F	Petits appareils électro-ménagers pour la préparation de boissons	1	Ménages
	HC28A11A	Appareils d'emballage, de pesage et de mesurage	0,3	Ménages
05.3.2.9		Autres petits appareils ménagers (SD)		
	HC26E0A	Instruments et appareils de mesure, d'essais et de navigation	0,1	Ménages
	HC27A0G	Autres petits appareils électro-ménager	1	Ménages
05.3.3		Réparation, installation et location d'appareils ménagers (S)		
05.3.3.0				
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
	HS95Z0D	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	0,5	Ménages
05.4		Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage		
05.4.0		Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage (SD)		
05.4.0.1		Verrerie, cristallerie, céramique et porcelaine (SD)		
	HC23A2	Verre creux	1	Ménages
	HC23B1	Prod réfractaires, céramique, briques, tuiles	0,3	Ménages
05.4.0.2		Articles de coutellerie, couverts et argenterie (SD)		
	HC25E1A	Coutellerie	1	Ménages
05.4.0.3		Ustensiles et articles de cuisine (SD)		
	HC16Z4	Emballages et objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie	0,4	Ménages
	HC22B5	Produits de consommation courante en matières plastiques	0,2	Ménages
	HC23B1	Prod réfractaires, céramique, briques, tuiles	0,3	Ménages
	HC25E2C	Articles métalliques ménagers	1	Ménages
	HC32C0F	Autres produits manufacturés n.c.a.	0,1	Ménages
05.4.0.4		Réparation et location de verrerie, de vaisselle et d'ustensiles de ménage (S)		
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
	HS95Z0H	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
05.5		Outillage et matériel pour la maison et le jardin		
05.5.1		Outillage et matériel motorisés (D)		
05.5.1.0				
	HC26G0	Matériels optiques et photographiques, supports magnétiques et optiques	< 0,1	Ménages
	HC27B3G	Autres matériels électriques	0,6	Ménages
	HC28A11B	Matériel de soudage non électrique	0,1	Ménages
	HC28A9	Outillage portatif à moteur incorporé	1	Ménages
	HC28B0	Fabrication de machines agricoles et forestières	> 0,9	Ménages
05.5.2		Outillage non motorisé et accessoires divers (SD)		
05.5.2.1		Outillage non motorisé (SD)		
	HC22B5	Produits de consommation courante en matières plastiques	0,2	Ménages
	HC25E1C	Outillage à main et outillage mécanique	1	Ménages
	HC28A11A	Appareils d'emballage, de pesage et de mesurage	0,4	Ménages
	HC28B0	Fabrication de machines agricoles et forestières	< 0,1	Ménages
05.5.2.2		Accessoires divers (SD)		
	HC16Z4	Emballages et objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie	< 0,1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HC23B1	Prod réfractaires, céramique, briques, tuiles	0,3	Ménages
	HC25E1B	Serrures et ferrures	0,5	Ménages
	HC25E2A	Articles en fils métalliques	0,3	Ménages
	HC27A0A	Gros appareils électro-ménagers pour la cuisine	< 0,1	Ménages
	HC27B3A	Piles électriques	1	Ménages
	HC27B3D	Lampes	1	Ménages
	HC27B3E	Appareils d'éclairage hors véhicules	< 0,1	Ménages
05.5.3		Réparation et location d'outillage et de matériel motorisés et non motorisés (S)		
05.5.3.0				
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
	HS95Z0D	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	0,5	Ménages
05.6		Biens et services liés à l'entretien courant du foyer		
05.6.1		Articles de ménage non durables (ND)		
05.6.1.1		Produits de nettoyage et d'entretien ménagers (ND)		
	HB08Z1	Produits des industries extractives n.c.a.	0,9	Ménages
	HC13Z3E	Autres articles confectionnés en textile	0,1	Ménages
	HC19Z2E	Autres fiouls (white spirit)	1	Ménages
	HC20B1	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	> 0,9	Ménages
	HC32C0C	Brosserie	0,5	Ménages
05.6.1.9		Autres articles de ménage non durables (ND)		
	HC13Z3G	Ficelles, cordes, filets	0,2	Ménages
	HC17B2A	Articles en papier à usage domestique	1	Ménages
	HC17B2E	Autres articles en papier ou en carton	1	Ménages
	HC20A1A	Alcool éthylique	0,5	Ménages
	HC20A1C	Gaz industriels	1	Ménages
	HC20B1	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	< 0,1	Ménages
	HC20C1	Pesticides et autres produits agrochimiques	0,7	Ménages
	HC20C3B	Allumettes	1	Ménages
	HC20C3C	Colles	0,1	Ménages
	HC20C3D	Huiles essentielles	1	Ménages
	HC22A2B	Autres articles en caoutchouc	0,3	Ménages
	HC22B2	Emballages en matières plastiques	1	Ménages
	HC22B5	Produits de consommation courante en matières plastiques	0,2	Ménages
	HC24B2	Métallurgie de l'aluminium	1	Ménages
	HC25E2A	Articles en fils métalliques	0,3	Ménages
	HC25E2B	Vis et boulons	1	Ménages
05.6.2		Services domestiques et services ménagers (S)		
05.6.2.1		Services domestiques fournis par du personnel salarié (S)		
	HT97Z0A	Services domestiques proprement dits	1	Ménages
05.6.2.9		Autres services ménagers (S)		
	HN81Z0A	Services de nettoyage	0,1	Ménages
	HS96Z1	Blanchisserie-teinturerie de détail	0,5	Ménages
06		Santé		
06.1		Médicaments et produits de santé		
06.1.1		Médicaments (ND)		
06.1.1.1		Médicaments, vaccins et autres préparations pharmaceutiques (ND)		
	HC20A1A	Alcool éthylique	0,5	Ménages
	HC21Z2A	Spécialités pharmaceutiques humaines	> 0,9	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
06.1.1.2		Médicaments à base de plantes et produits homéopathiques (ND)		
06.1.2		Produits médicaux (ND)		
06.1.2.1		Produits de diagnostic médical (ND)		
	HC21Z2A	Spécialités pharmaceutiques humaines	< 0,1	Ménages
	HC32B1	Matériel médico-chirurgical et dentaire	0,3	Ménages
06.1.2.2		Dispositifs de prévention et de protection (ND)		
	HC20B2	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	< 0,1	Ménages
	HC20C1	Pesticides et autres produits agrochimiques	0,1	Ménages
	HC22A2A	Préservatifs	1	Ménages
06.1.2.3		Dispositifs de traitement à usage personnel (ND)		
	HC20B2	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	< 0,1	Ménages
	HC20C1	Pesticides et autres produits agrochimiques	0,2	Ménages
	HC21Z2C	Autres produits pharmaceutiques	1	Ménages
06.1.3		Produits d'assistance (D)		
06.1.3.1		Produits d'assistance à la vision (D)		
	HC32B1	Matériel médico-chirurgical et dentaire	0,3	Ménages
	HC32B2A	Lunettes correctrices	1	Ménages
06.1.3.2		Produits d'assistance à l'audition et la communication (D)		
	HC26F0	Équipement d'irradiation médicale et électro médicale	1	Ménages
06.1.3.3		Produits d'assistance à la mobilité et à la vie quotidienne (D)		
	HC17B2B	Articles en papier à usage sanitaire	0,1	Ménages
	HC30E0E	Véhicules pour invalides	1	Ménages
	HC32B1	Matériel médico-chirurgical et dentaire	0,3	Ménages
06.1.4		Réparation, location et entretien de produits médicaux et d'assistance (S)		
06.1.4.0				
06.2		Services de soins ambulatoires		
06.2.1		Services de soins préventifs (S)		
06.2.1.1		Services de vaccination (S)		
	HQ86M0B	Médecins	< 0,1	Ménages
	HQ86M0D	Auxiliaires médicaux	< 0,1	Ménages
	HQ86M0G	Dispensaires	0,2	Ménages
06.2.1.9		Autres services de soins préventifs (S)		
	HQ86M0B	Médecins	0,1	Ménages
	HQ86M0C	Analyses	0,3	Ménages
	HQ86M0D	Auxiliaires médicaux	0,2	Ménages
	HQ86M0G	Dispensaires	0,2	Ménages
	HQ86N0	Santé humaine (non march.)	< 0,1	Ménages
06.2.2		Services dentaires ambulatoires (S)		
06.2.2.1		Services dentaires préventifs (S)		
	HQ86M0E	Dentistes	0,2	Ménages
	HQ86M0G	Dispensaires	0,2	Ménages
06.2.2.9		Autres services dentaires ambulatoires (S)		
	HQ86M0E	Dentistes	0,8	Ménages
	HQ86M0G	Dispensaires	0,2	Ménages
06.2.3		Autres services de soins ambulatoires (S)		
06.2.3.1		Services de soins curatifs et de réadaptation ambulatoires (S)		
	HQ86M0A	Hôpitaux privés	0,2	Ménages
	HQ86M0B	Médecins	0,6	Ménages
	HQ86M0D	Auxiliaires médicaux	0,8	Ménages
	HQ86N0	Santé humaine (non march.)	0,1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HS96Z5A	Cures thermales	0,7	Ménages
06.2.3.2		Services de soins de longue durée ambulatoires (S)		
	HQ86M0G	Dispensaires	0,2	Ménages
06.3		Services de soins hospitaliers		
06.3.1		Services de soins curatifs et de réadaptation hospitaliers (S)		
06.3.1.0				
	HQ86M0A	Hôpitaux privés	0,8	Ménages
	HQ86N0	Santé humaine (non march.)	0,9	Ménages
06.3.2		Services de soins de longue durée hospitaliers (S)		
06.3.2.0				
	HQ87M6	Hébergmnt médico-soc. & social (march.)	0,1	Ménages
06.4		Autres services de santé		
06.4.1		Services d'imagerie diagnostique et de laboratoires d'analyses médicales (S)		
06.4.1.0				
	HQ86M0B	Médecins	0,2	Ménages
	HQ86M0C	Analyses	0,7	Ménages
	HQ86M0G	Dispensaires	0,2	Ménages
06.4.2		Services de transport d'urgence des patients et de secours d'urgence (S)		
06.4.2.0				
	HQ86M0F	Transports sanitaires	1	Ménages
07		Transports		
07.1		Achats de véhicules		
07.1.1		Voitures automobiles (D)		
07.1.1.1		Voitures automobiles neuves (D)		
	HC29A1B1	Voitures neuves hors leasing	1	Ménages
	HC29A1B2	Voitures neuves en leasing	1	Ménages
	HC29A1B3	Certificats d immatriculation (voitures neuves)	1	Ménages
07.1.1.2		Voitures automobiles d'occasion (D)		
	HC29A1C1	Voitures de démonstration	1	Ménages
	HC29A1C2	Ventes des professionnels d origine autre que ménages	1	Ménages
	HC29A1C3	Ventes des professionnels d origine ménages (marges)	1	Ménages
	HC29A1C4	Certificats d immatriculation (voitures occasions)	1	Ménages
07.1.2		Motocycles (D)		
07.1.2.0				
	HC30E0A	Motocycles (hors bicyclettes électriques)	1	Ménages
07.1.3		Bicyclettes (D)		
07.1.3.0				
	HC30E0B	Bicyclettes électriques	0,6	Ménages
	HC30E0D	Bicyclettes non électriques	0,6	Ménages
07.1.4		Véhicules à traction animale (D)		
07.1.4.0				
07.2		Dépenses d'utilisation des véhicules		
07.2.1		Pièces et accessoires pour véhicules personnels (SD)		
07.2.1.1		Pneus (SD)		
	HC22A1	Fabrication et rechapage de pneumatiques	1	Ménages
07.2.1.2		Pièces pour véhicules personnels (SD)		
	HC27B3B	Batteries de voitures	1	Ménages
	HC27B3C	Appareils d éclairage et de signalisation pour véhicules	1	Ménages
	HC28A11B	Matériel de soudage non électrique	0,5	Ménages
	HC29B0	Équipements automobiles	0,5	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HC30E0B	Bicyclettes électriques	0,2	Ménages
	HC30E0C	Autres engins électriques (hors véhicules pour invalides)	0,2	Ménages
	HC30E0D	Bicyclettes non électriques	0,2	Ménages
07.2.1.3		Accessoires pour véhicules personnels (SD)		
	HC20C3F	Produits chimiques nca	1	Ménages
	HC25E2A	Articles en fils métalliques	0,3	Ménages
	HC26D0C	Autres produits électroniques grand public	< 0,1	Ménages
	HC26E0A	Instruments et appareils de mesure, d'essais et de navigation	0,4	Ménages
	HC28A7	Matériels de levage et de manutention	1	Ménages
	HC29B0	Équipements automobiles	0,5	Ménages
	HC30E0B	Bicyclettes électriques	0,2	Ménages
	HC30E0C	Autres engins électriques (hors véhicules pour invalides)	0,2	Ménages
	HC30E0D	Bicyclettes non électriques	0,2	Ménages
	HC32C0F	Autres produits manufacturés n.c.a.	0,1	Ménages
07.2.2		Carburants et lubrifiants pour véhicules personnels (ND)		
07.2.2.1		Gazole (ND)		
	HC19Z2D	Gasoil	1	Ménages
07.2.2.2		Essence (ND)		
	HC19Z2B	Essence, super plombé	1	Ménages
	HC19Z2C	Super sans plomb	1	Ménages
07.2.2.3		Autres carburants pour véhicules personnels (ND)		
	HC19Z2H	Gaz pétrolier liquéfié	0,1	Ménages
07.2.2.4		Lubrifiants (ND)		
	HC19Z2G	Lubrifiants	1	Ménages
07.2.3		Entretien et réparation de véhicules personnels (S)		
07.2.3.0				
	HC29A1A	Échange standard moteur	1	Ménages
	HG45Z2	Services d'entretien de véhicules automobiles	0,9	Ménages
	HG45Z3	Services d'entretien de motocycles	1	Ménages
	HS95Z0H	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
07.2.4		Services divers relatifs aux véhicules personnels (S)		
07.2.4.1		Services de parcs de stationnement (S)		
	HH52M3	Services annexes des transports terrestres	0,2	Ménages
07.2.4.2		Péages (S)		
	HH52M3	Services annexes des transports terrestres	0,8	Ménages
07.2.4.3		Leçons de conduite, épreuves de conduite, permis de conduire et contrôle technique automobile (S)		
	HM71Z2	Contrôle technique	1	Ménages
	HP85M2B	Écoles de conduite	1	Ménages
07.2.4.4		Location de véhicules personnels sans chauffeur (S)		
	HN77Z1	Location et location-bail de véhicules automobiles	1	Ménages
	HN77Z3B	Location de matériels de transport et matériels n.c.a.	0,3	Ménages
07.3		Services de transport de voyageurs		
07.3.1		Transport de voyageurs par chemin de fer (S)		
07.3.1.1		Transport de voyageurs par train (S)		
	HH49A1	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	1	Ménages
07.3.1.2		Transport de voyageurs par métro et tramway (S)		
	HH49B1	Transports urbains et suburbains de voyageurs	0,3	Ménages
07.3.2		Transport de voyageurs par route (S)		
07.3.2.1		Transport de voyageurs par autobus et autocar (S)		
	HH49B1	Transports urbains et suburbains de voyageurs	0,3	Ménages
	HH49B3	Transports routiers réguliers de voyageurs	0,3	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HH49B4	Autres transports routiers de voyageurs	1	Ménages
07.3.2.2		Transport de voyageurs par taxi et voiture de location avec chauffeur (S)		
	HH49B2	Transport de voyageurs par taxis	1	Ménages
07.3.2.3		Ramassage scolaire (S)		
	HH49B3	Transports routiers réguliers de voyageurs	0,7	Ménages
07.3.2.9		Autres transports de voyageurs par route (S)		
07.3.3		Transport de voyageurs par air (S)		
07.3.3.1		Transport de voyageurs par air, intérieur (S)		
	HH51Z1	Transports aériens de passagers	0,2	Ménages
07.3.3.2		Transport de voyageurs par air, international (S)		
	HH51Z1	Transports aériens de passagers	0,8	Ménages
07.3.4		Transport de voyageurs par mer et voies navigables intérieures (S)		
07.3.4.0				
	HH50Z1	Transports maritimes et côtiers de passagers	1	Ménages
	HH50Z3	Transports fluviaux de passagers	1	Ménages
07.3.5		Transport combiné de voyageurs (S)		
07.3.5.0				
	HH49B1	Transports urbains et suburbains de voyageurs	0,4	Ménages
07.3.6		Autres services de transport de voyageurs (S)		
07.3.6.0				
07.4		Services de transport de marchandises		
07.4.1		Services postaux et de coursiers (S)		
07.4.1.1		Services de traitement de courrier (S)		
	HH52M7	Messagerie, fret express	0,7	Ménages
	HH53Z1A	Livraison de courrier dans le cadre d'une obligation de service universel	1	Ménages
07.4.1.2		Services de coursiers et de livraison de colis (S)		
	HH52M7	Messagerie, fret express	0,3	Ménages
	HH53Z1B	Livraison de colis dans le cadre d'une obligation de service universel	1	Ménages
07.4.9		Autres transports de marchandises (S)		
07.4.9.1		Services de déménagement et d'entreposage (S)		
	HH49C2	Déménagement	1	Ménages
07.4.9.2		Livraison de marchandises (S)		
08		Information et communication		
08.1		Matériel d'information et de communication		
08.1.1		Matériel de téléphonie fixe (D)		
08.1.1.0				
	HC26C0B	Autres équipements de téléphonie	0,2	Ménages
	HJ58Z1B	Services télématiques et de kiosque téléphonique	1	Ménages
08.1.2		Matériel de téléphonie mobile (D)		
08.1.2.0				
	HC26C0A	Téléphones mobiles	1	Ménages
08.1.3		Matériel de traitement de l'information (D)		
08.1.3.1		Ordinateurs, ordinateurs portables et tablettes (D)		
	HC26B0A	Ordinateurs et tablettes	1	Ménages
08.1.3.2		Équipements périphériques et leurs composants consommables (D)		
	HC26B0B	Équipements informatiques périphériques et consommables	0,7	Ménages
	HC26C0B	Autres équipements de téléphonie	0,3	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HC26D0C	Autres produits électroniques grand public	< 0,1	Ménages
	HC28A8	Machines et équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)	1	Ménages
08.1.4		Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image (D)		
08.1.4.0				
	HC26C0C	Antennes de réception et alarmes domestiques	0,7	Ménages
	HC26D0A	Téléviseurs	1	Ménages
	HC26D0C	Autres produits électroniques grand public	0,9	Ménages
	HC27B3G	Autres matériels électriques	0,4	Ménages
08.1.5		Supports d'enregistrement vierges (SD)		
08.1.5.0				
	HC26B0B	Équipements informatiques périphériques et consommables	0,3	Ménages
	HC26G0	Matériels optiques et photographiques, supports magnétiques et optiques	< 0,1	Ménages
08.1.9		Autres matériels et accessoires d'information et de communication (D)		
08.1.9.1		Autres matériels d'information et de communication (D)		
	HC26C0B	Autres équipements de téléphonie	0,5	Ménages
08.1.9.2		Autres accessoires d'information et de communication (SD)		
	HC26A0	Composants et cartes électroniques	1	Ménages
	HC26B0B	Équipements informatiques périphériques et consommables	< 0,1	Ménages
08.2		Logiciels, à l'exclusion des jeux		
08.2.0		Logiciels, à l'exclusion des jeux (S)		
08.2.0.0				
	HJ58Z2	Édition d'autres logiciels	1	Ménages
08.3		Services d'information et de communication		
08.3.1		Services de communication fixe (S)		
08.3.1.0				
	HJ61Z0A	Télécommunications	< 0,1	Ménages
08.3.2		Services de communication mobile (S)		
08.3.2.0				
	HJ61Z0A	Télécommunications	0,4	Ménages
08.3.3		Services de fourniture d'accès à internet et services de stockage en ligne (S)		
08.3.3.0				
	HJ61Z0A	Télécommunications	0,3	Ménages
	HJ63Z1	Traitement de données, hébergement et services connexes	1	Ménages
08.3.4		Services de télécommunications groupés (S)		
08.3.4.0				
	HJ61Z0A	Télécommunications	0,3	Ménages
08.3.5		Réparation et location de matériel d'information et de communication (S)		
08.3.5.0				
	HN77Z3A	Location de machines de bureau et de mat. informatique	1	Ménages
	HS95Z0A	Entretien et rép. de machines de bureau et de mat. informatique	1	Ménages
	HS95Z0B	Réparation d'équipements de communication	1	Ménages
08.3.9		Autres services d'information et de communication (S)		
08.3.9.1		Redevances et frais pour la télévision et la radio (S)		
08.3.9.2		Abonnements à des services de streaming audiovisuel et location de contenus audiovisuels (S)		
	HJ59Z3B	édition d'enregistrements sonores en ligne	1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HJ61Z0B	Distribution de programmes de radio et de télévision	1	Ménages
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	< 0,1	Ménages
08.3.9.9		Autres services d'information et de communication n.c.a. (S)		
	HJ62Z0	Autres services informatiques	1	Ménages
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	< 0,1	Ménages
09		Loisirs, sport et culture		
09.1		Biens durables à fonction récréative		
09.1.1		Matériel photographique et cinématographique et appareils optiques (D)		
09.1.1.1		Appareils photo et caméras (D)		
	HC26D0C	Autres produits électroniques grand public	< 0,1	Ménages
	HC26G0	Matériels optiques et photographiques, supports magnétiques et optiques	0,7	Ménages
09.1.1.2		Accessoires pour matériel photographique et cinématographique (D)		
	HC26G0	Matériels optiques et photographiques, supports magnétiques et optiques	0,3	Ménages
09.1.1.3		Appareils optiques (D)		
09.1.2		Gros biens durables à fonction récréative (D)		
09.1.2.1		Autocaravanes, caravanes et remorques (D)		
	HC29A1D1	Camping-cars seuls	1	Ménages
	HC29A1D2	Certificats d immatriculation (camping-cars)	1	Ménages
	HC29A2	Carrosseries et remorques	1	Ménages
09.1.2.2		Avions, ULM, planeurs, deltaplanes et montgolfières (D)		
	HC30C0	Aéronefs et engins spatiaux	1	Ménages
09.1.2.3		Bateaux, yachts, moteurs hors-bord et autres équipements de sport nautique (D)		
	HC13Z3E	Autres articles confectionnés en textile	0,1	Ménages
	HC30A2	Bateaux de plaisance	1	Ménages
09.1.2.4		Chevaux, poneys, chameaux et dromadaires, et accessoires (D)		
	HC15Z0A	Articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	< 0,1	Ménages
09.1.2.9		Autres gros biens durables à fonction récréative (D)		
	HC30E0C	Autres engins électriques (hors véhicules pour invalides)	0,6	Ménages
	HC32C0A	Articles de sport	0,4	Ménages
	HC32C0B	Jeux et jouets	0,1	Ménages
09.2		Autres biens à fonction récréative		
09.2.1		Jeux, jouets et articles de loisirs (SD)		
09.2.1.1		Ordinateurs de jeux vidéo, consoles, applications et logiciels de jeux (SD)		
	HC26B0B	Équipements informatiques périphériques et consommables	< 0,1	Ménages
	HC26D0B	Consoles de jeux et jeux vidéo	1	Ménages
	HJ58Z1F	Édition de jeux électroniques	0,9	Ménages
09.2.1.2		Autres jeux, jouets et articles de loisirs (SD)		
	HC32C0B	Jeux et jouets	0,9	Ménages
09.2.1.3		Articles de fête (ND)		
	HA01S8B	Arbres de Noël	1	Ménages
	HC20C3A	Feux d'artifices et articles de pyrotechnie	1	Ménages
	HC32C0F	Autres produits manufacturés n.c.a.	0,1	Ménages
09.2.2		Articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air (SD)		
09.2.2.1		Articles de sport (SD)		
	HC13Z3E	Autres articles confectionnés en textile	< 0,1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HC13Z3G	Ficelles, cordes, filets	0,8	Ménages
	HC15Z0B	Chaussures en cuir ou textile	0,2	Ménages
	HC25C0	Armes et munitions	1	Ménages
	HC32B2B	Lunettes solaires	0,8	Ménages
	HC32C0A	Articles de sport	0,6	Ménages
09.2.2.2		Matériel de camping et matériel pour activités de plein air (SD)		
	HC13Z3E	Autres articles confectionnés en textile	0,2	Ménages
	HC22A2B	Autres articles en caoutchouc	0,3	Ménages
	HC27A0I	Appareils ménagers non électriques	0,6	Ménages
09.3		Produits de jardinage et animaux de compagnie		
09.3.1		Produits de jardinage, plantes et fleurs (ND)		
09.3.1.1		Produits de jardinage (ND)		
	HC20A3	Produits azotés et engrais	1	Ménages
09.3.1.2		Plantes, semences et fleurs (ND)		
	HA01S8A	Plantes, fleurs	1	Ménages
	HC32C0F	Autres produits manufacturés n.c.a.	0,1	Ménages
09.3.2		Animaux de compagnie et produits pour animaux de compagnie (D)		
09.3.2.1		Animaux de compagnie (D)		
	HA01U9B	Élevage animaux ccm	1	Ménages
09.3.2.2		Produits pour animaux de compagnie et autres animaux domestiques (ND)		
	HC10K2	Aliments pour animaux de compagnie	1	Ménages
	HC21Z2B	Spécialités pharmaceutiques vétérinaires	1	Ménages
	HC23B5C	Produits minéraux non métalliques n.c.a.	1	Ménages
09.4		Services récréatifs		
09.4.1		Location et réparation de matériel photographique et cinématographique et d'appareils optiques (S)		
09.4.1.0				
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	< 0,1	Ménages
09.4.2		Location, entretien et réparation de gros biens durables à fonction récréative (S)		
09.4.2.1		Location, entretien et réparation d'autocaravanes et de caravanes (S)		
	HG45Z2	Services d'entretien de véhicules automobiles	0,1	Ménages
	HN77Z3B	Location de matériels de transport et matériels n.c.a.	0,3	Ménages
09.4.2.2		Location, entretien et réparation d'autres gros biens durables à fonction récréative (S)		
	HC33Z1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements	0,5	Ménages
	HN77Z3B	Location de matériels de transport et matériels n.c.a.	0,3	Ménages
	HS95Z0H	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
09.4.3		Location et réparation de jeux, de jouets et d'articles de loisirs (S)		
09.4.3.1		Location de logiciels de jeux et abonnement à des jeux en ligne (S)		
	HJ58Z1F	Édition de jeux électroniques	0,1	Ménages
09.4.3.2		Location et réparation de jeux, de jouets et d'articles de loisirs (S)		
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	< 0,1	Ménages
	HS95Z0C	Réparation de produits électroniques grand public	1	Ménages
	HS95Z0H	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	0,1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
09.4.4		Location et réparation d'articles de sport, de matériel de camping et de matériel pour activités de plein air (S)		
09.4.4.0				
	HC33Z1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements	0,5	Ménages
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	< 0,1	Ménages
	HN77Z3B	Location de matériels de transport et matériels n.c.a.	0,3	Ménages
	HS95Z0H	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
09.4.5		Services vétérinaires et autres pour animaux de compagnie (S)		
09.4.5.0				
	HM75Z0	Activités vétérinaires	1	Ménages
	HS96Z5C	Autres services personnels	0,3	Ménages
09.4.6		Services récréatifs et sportifs (S)		
09.4.6.1		Services récréatifs et de loisirs (S)		
	HN79Z2	Autres services de réservation et activités connexes	0,3	Ménages
	HP85M2A	Enseignements culturels, de disciplines sportives et d'activités de loisirs	0,4	Ménages
	HR93M2A	Manèges forains et parcs d'attractions	1	Ménages
09.4.6.2		Services liés à la pratique du sport (S)		
	HH49B5	Téléphériques et remontées mécaniques	1	Ménages
	HR93M1	Services liés au sport (m)	1	Ménages
	HR93N1	Services liés au sport (nm)	1	Ménages
09.4.6.3		Services liés à la fréquentation de manifestations sportives (S)		
	HN79Z2	Autres services de réservation et activités connexes	0,3	Ménages
09.4.7		Jeux de hasard (S)		
09.4.7.0				
	HR92Z0	Jeux de hasard & d'argent	1	Ménages
09.5		Biens culturels		
09.5.1		Instruments de musique (D)		
09.5.1.0				
	HC32A0C	Instruments de musique	1	Ménages
09.5.2		Médias audiovisuels (SD)		
09.5.2.0				
	HJ59Z2A	Distribution de films	1	Ménages
	HJ59Z3A	édition d'enregistrements sonores	1	Ménages
09.6		Services culturels		
09.6.1		Services fournis par les cinémas, les théâtres et les salles de concert (S)		
09.6.1.0				
	HJ59Z2B	Projection de films cinématographiques	1	Ménages
	HN79Z2	Autres services de réservation et activités connexes	0,3	Ménages
	HR90M0	Act. Créat., artis. & spectacle (march)	1	Ménages
	HR90N0	Act. Créat., artis. & spectacle (non m.)	1	Ménages
	HR93M2B	Autres services récréatifs et de loisirs	1	Ménages
	HR93N2	Autres activités récréatives et de loisirs (nm)	1	Ménages
09.6.2		Services fournis par les musées, les bibliothèques et les sites culturels (S)		
09.6.2.0				
	HN79Z2	Autres services de réservation et activités connexes	0,3	Ménages
	HR91M0A	Accès aux bibliothèques, musées & monuments privés	1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HR91M0B	Accès aux jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles	1	Ménages
	HR91N0	Bibl., arch., mus. & aut. Act. Cul.(n m)	1	Ménages
09.6.3		Services photographiques (S)		
09.6.3.0				
	HM74Z2	Activités photographiques	1	Ménages
09.6.9		Autres services culturels (S)		
09.6.9.0				
	HC33Z2	Installation de machines et d'équipements industriels	1	Ménages
	HP85M2A	Enseignements culturels, de disciplines sportives et d'activités de loisirs	0,6	Ménages
09.7		Journaux, livres et articles de papeterie		
09.7.1		Livres (SD)		
09.7.1.1		Manuels éducatifs et manuels scolaires (SD)		
	HC27B3G	Autres matériels électriques	< 0,1	Ménages
	HJ58Z1A	Édition de livres	0,2	Ménages
09.7.1.9		Autres livres (SD)		
	HJ58Z1A	Édition de livres	0,8	Ménages
09.7.2		Journaux et périodiques (ND)		
09.7.2.1		Journaux (ND)		
	HJ58Z1C	Édition de journaux	1	Ménages
09.7.2.2		Revue et publications périodiques (ND)		
	HJ58Z1D	Édition de revues et périodiques	1	Ménages
09.7.3		Imprimés divers (ND)		
09.7.3.0				
	HJ58Z1A	Édition de livres	< 0,1	Ménages
	HJ58Z1E	Autres activités d'édition	1	Ménages
09.7.4		Articles de papeterie et matériel de dessin (ND)		
09.7.4.0				
	HC17B2C	Articles de papeterie	1	Ménages
	HC20C3C	Colles	0,1	Ménages
	HC22B5	Produits de consommation courante en matières plastiques	0,2	Ménages
	HC25E2D	Autres articles métalliques	0,2	Ménages
	HC32C0D	Stylos et articles pour écrire	1	Ménages
	HC32C0F	Autres produits manufacturés n.c.a.	0,1	Ménages
09.8		Forfaits touristiques		
09.8.0		Forfaits touristiques (S)		
09.8.0.0				
	HN79Z1	Activités des agences de voyage et des voyagistes	1	Ménages
10		Services de l'enseignement		
10.1		Éducation des jeunes enfants et enseignement primaire		
10.1.0		Éducation des jeunes enfants et enseignement primaire (S)		
10.1.0.1		Éducation des jeunes enfants (S)		
	HP85M1	Enseignement scolaire	< 0,1	Ménages
	HP85N0	Enseignement (non marchand)	< 0,1	Ménages
10.1.0.2		Enseignement primaire (S)		
	HP85M1	Enseignement scolaire	< 0,1	Ménages
	HP85N0	Enseignement (non marchand)	0,1	Ménages
10.2		Enseignement secondaire		
10.2.0		Enseignement secondaire (S)		
10.2.0.0				
	HP85M1	Enseignement scolaire	0,1	Ménages

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HP85N0	Enseignement (non marchand)	0,2	Ménages
10.3		Enseignement postsecondaire non supérieur		
10.3.0		Enseignement postsecondaire non supérieur (S)		
10.3.0.0				
	HP85N0	Enseignement (non marchand)	< 0,1	Ménages
10.4		Enseignement supérieur		
10.4.0		Enseignement supérieur (S)		
10.4.0.0				
	HP85M1	Enseignement scolaire	0,9	Ménages
	HP85N0	Enseignement (non marchand)	0,4	Ménages
10.5		Enseignement non défini par niveau		
10.5.0		Enseignement non défini par niveau (S)		
10.5.0.1		Cours particuliers (S)		
	HP85M2D	Autres enseignements	0,9	Ménages
10.5.0.9		Enseignement divers non défini par niveau (S)		
	HP85M2C	Formation des adultes et formation continue	1	Ménages
	HP85M2D	Autres enseignements	0,1	Ménages
	HP85N0	Enseignement (non marchand)	0,3	Ménages
11		Restaurants et services d'hébergement		
11.1		Services de restauration et de débits de boissons		
11.1.1		Restaurants, cafés et similaires (S)		
11.1.1.1		Restaurants, cafés et établissements similaires — service complet (S)		
	HI56Z1	Restaurants et services de restauration	0,6	Ménages
	HI56Z3	Services des débits de boissons	0,6	Ménages
11.1.1.2		Restaurants, cafés et établissements similaires — service limité (S)		
	HI56Z1	Restaurants et services de restauration	0,4	Ménages
	HI56Z2A	Traiteurs, organisation de réceptions	1	Ménages
	HI56Z3	Services des débits de boissons	0,4	Ménages
11.1.2		Cantines, cafétérias et réfectoires (S)		
11.1.2.1		Cantines et cafétérias des universités, écoles et jardins d'enfants (S)		
	HI56Z2B	Cantines d'entreprises et restauration sous contrat	0,5	Ménages
11.1.2.9		Autres cantines, cafétérias et réfectoires (S)		
	HI56Z2B	Cantines d'entreprises et restauration sous contrat	0,5	Ménages
11.2		Services d'hébergement		
11.2.0		Services d'hébergement (S)		
11.2.0.1		Hôtels, motels, auberges et hébergements similaires (S)		
	HI55Z1A	Hôtels et centres ou villages de vacances avec service de chambre	1	Ménages
11.2.0.2		Centres de vacances, terrains de camping, auberges de jeunesse et hébergements similaires (S)		
	HI55Z1B	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	1	Ménages
	HI55Z2	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	1	Ménages
11.2.0.3		Services d'hébergement des internats, universités et autres établissements d'enseignement (S)		
	HI55Z3	Hébergements divers	0,3	Ménages
11.2.0.9		Autres services d'hébergement (S)		
	HI55Z3	Hébergements divers	0,7	Ménages
12		Assurance et services financiers		

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
12.1		Assurance		
12.1.1		Assurance-vie et assurance accidents (S)		
12.1.1.0				
	HK65Z1	Services d'assurance-vie et capitalisation	1	Ménages
	HK65Z2A	Assurances maladie	0,3	Ménages
	HK65Z4	Services de retraites supplémentaires	1	Ménages
12.1.2		Assurance liée à la santé (S)		
12.1.2.0				
	HK65Z2A	Assurances maladie	0,7	Ménages
12.1.3		Assurance liée aux logements (S)		
12.1.3.0				
	HK65Z2B	Assurances logement	1	Ménages
12.1.4		Assurance liée aux transports (S)		
12.1.4.1		Assurance liée au transport personnel (S)		
	HK65Z2C	Assurances transports	1	Ménages
12.1.4.2		Assurance voyage (S)		
	HK65Z2D	Assurances responsabilité civile	< 0,1	Ménages
12.1.9		Autres assurances (S)		
12.1.9.0				
	HK65Z2D	Assurances responsabilité civile	> 0,9	Ménages
12.2		Services financiers		
12.2.1		Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (S)		
12.2.1.0				
	HK64S0	SIFIM	1	Ménages
12.2.2		Frais explicites encourus auprès d'établissements de crédit (S)		
12.2.2.0				
	HK64H1	Services d'intermédiation financière facturés hors Opcvm	1	Ménages
12.2.9		Autres services financiers (S)		
12.2.9.1		Frais de transfert de fonds (S)		
12.2.9.9		Autres services financiers n.c.a. (S)		
	HK64H3	Services d'Opcvm	1	Ménages
13		Soins corporels, protection sociale et biens et services divers		
13.1		Soins corporels		
13.1.1		Appareils électriques pour soins corporels (SD)		
13.1.1.1				
	HC27A0H	Appareils de toilette électriques	1	Ménages
13.1.1.2		Réparation d'appareils électriques pour soins corporels (S)		
	HS95Z0H	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
13.1.2		Autres appareils, articles et produits pour soins corporels (ND)		
13.1.2.0				
	HB08Z1	Produits des industries extractives n.c.a.	0,1	Ménages
	HC17B2B	Articles en papier à usage sanitaire	0,9	Ménages
	HC20B1	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	< 0,1	Ménages
	HC20B2	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	> 0,9	Ménages
	HC22A2B	Autres articles en caoutchouc	0,3	Ménages
	HC28A11A	Appareils d'emballage, de pesage et de mesurage	0,3	Ménages
	HC32C0C	Brosserie	0,5	Ménages
	HC32C0F	Autres produits manufacturés n.c.a.	0,1	Ménages
13.1.3		Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté (S)		

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
13.1.3.1		Coiffure (S)		
	HS96Z2	Coiffure	1	Ménages
13.1.3.2		Soins de beauté corporels (S)		
	HS96Z3	Soins de beauté	1	Ménages
	HS96Z5A	Cures thermales	0,3	Ménages
	HS96Z5B	Autres soins corporels	1	Ménages
	HS96Z5C	Autres services personnels	0,3	Ménages
13.2		Autres effets personnels		
13.2.1		Articles de bijouterie et montres (D)		
13.2.1.1				
	HC26E0B	Horlogerie	1	Ménages
	HC32A0A	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	1	Ménages
	HC32A0B	Bijouterie fantaisie	1	Ménages
13.2.1.2		Réparation et location de bijoux, horloges et montres (S)		
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
	HS95Z0G	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	1	Ménages
13.2.2		Articles religieux et articles pour célébrations religieuses et rituelles (SD)		
13.2.2.0				
13.2.9		Autres effets personnels n.c.a. (SD)		
13.2.9.1		Articles de voyage, articles pour bébés et autres effets personnels n.c.a. (SD)		
	HC15Z0A	Articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	> 0,9	Ménages
	HC16Z4	Emballages et objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie	0,1	Ménages
	HC23B5A	Pierre taillée, façonnée et finie	1	Ménages
	HC27B3F	Cigarettes électroniques (hors recharges)	1	Ménages
	HC30E0F	Landaus et poussettes	1	Ménages
	HC32B2B	Lunettes solaires	0,2	Ménages
	HC32C0E	Cercueils	1	Ménages
	HC32C0F	Autres produits manufacturés n.c.a.	0,1	Ménages
13.2.9.2		Réparation et location d'autres effets personnels (S)		
	HS95Z0H	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	0,1	Ménages
13.3		Protection sociale		
13.3.0		Protection sociale (S)		
13.3.0.1		Services de garde d'enfants (S)		
	HQ88M1	Accueil de jeunes enfants (marchand)	1	Ménages
	HQ88N1	Accueil de jeunes enfants (non marchand)	1	Ménages
13.3.0.2		Maisons de retraite pour personnes âgées et foyers pour handicapés non-dispensateurs de soins médicaux (S)		
	HQ87M6	Hébergmmt médico-soc. & social (march.)	0,9	Ménages
	HQ87N2	Hébergement des adultes handicapés	1	Ménages
	HQ87N3	Hébergement des adultes handicapés et des personnes âgées en famille d'accueil	1	Ménages
	HQ88M8	Accueil ou accompagnement sans hébergement de personnes âgées (marchand)	1	Ménages
	HQ88N4	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	1	Ménages
13.3.0.3		Services de soins à domicile pour personnes âgées et handicapées (S)		
	HQ88M2	Aide à domicile (marchand)	1	Ménages
	HQ88N2	Aide à domicile (non marchand)	1	Ménages
13.3.0.9		Autres services de protection sociale (S)		

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HQ87N5	Hébergement des adultes et familles en difficultés	1	Ménages
	HQ88N7	Action sociale sans hébergement n.c.a.	1	Ménages
13.9		Autres services		
13.9.0		Autres services (S)		
13.9.0.1		Prostitution (S)		
	HS96Z5C	Autres services personnels	0,3	Ménages
13.9.0.2		Services religieux (S)		
13.9.0.9		Autres services n.c.a. (S)		
	HL68A2	Agences immobilières	1	Ménages
	HM69Z1	Activités juridiques	1	Ménages
	HM69Z2	Activités comptables	1	Ménages
	HN78Z0	Activités liées à l'emploi	1	Ménages
	HN80Z0	Enquêtes et sécurité	< 0,1	Ménages
	HN82Z1	Activités administratives	1	Ménages
	HN82Z3	Salons professionnels et congrès	1	Ménages
	HO84Z1	Administration générale, économique et sociale	1	Ménages
	HO84Z2	Services de prérogative publique (défense, justice, police...)	1	Ménages
	HS96Z4	Services funéraires	1	Ménages
	HS96Z5C	Autres services personnels	0,3	Ménages
14		Dépenses de consommation individuelle à la charge des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)		
14.3		Loisirs et culture		
	HR93N1	Services liés au sport (nm)	1	ISBLSM
	HR93N2	Autres activités récréatives et de loisirs (nm)	1	ISBLSM
	HR90N0	Act. Créat., artis. & spectacle (non m.)	1	ISBLSM
	HR91N0	Bibl., arch., mus. & aut. Act. Cul.(n m)	1	ISBLSM
14.4		Enseignement		
	HP85N0	Enseignement (non marchand)	1	ISBLSM
14.5		Protection sociale		
	HQ87N1	Hébergement des enfants handicapés	1	ISBLSM
	HQ87N2	Hébergement des adultes handicapés	1	ISBLSM
	HQ87N4	Hébergement des enfants en difficultés	1	ISBLSM
	HQ87N5	Hébergement des adultes et familles en difficultés	1	ISBLSM
	HQ88N3	Aide par le travail	1	ISBLSM
	HQ88N4	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	1	ISBLSM
	HQ88N5	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	1	ISBLSM
	HQ88N6	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et adolescents en difficultés	1	ISBLSM
	HQ88N7	Action sociale sans hébergement n.c.a.	1	ISBLSM
14.6		Autres services		
	HS94N0	Act. des organisations associatives (nm)	1	ISBLSM
15		Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques		
15.1		Logement		
	HL68R1A	Location de logements (loyers r)	1	APU
15.2		Santé		
	HC21Z2A	Spécialités pharmaceutiques humaines	1	APU

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HC10H7A	Soupes et potages	1	APU
	HC14Z2A	Chaussettes, bas et collants	1	APU
	HC21Z2C	Autres produits pharmaceutiques	1	APU
	HC32B1	Matériel médico-chirurgical et dentaire	1	APU
	HC26F0	Équipement d'irradiation médicale et électro médicale	1	APU
	HC30E0E	Véhicules pour invalides	1	APU
	HC32B2A	Lunettes correctrices	1	APU
	HQ86M0B	Médecins	1	APU
	HQ86M0G	Dispensaires	1	APU
	HQ86M0E	Dentistes	1	APU
	HH49A1	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	1	APU
	HH49B2	Transport de voyageurs par taxis	1	APU
	HH51Z1	Transports aériens de passagers	1	APU
	HN77Z2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques	1	APU
	HQ86M0C	Analyses	1	APU
	HQ86M0D	Auxiliaires médicaux	1	APU
	HQ86M0F	Transports sanitaires	1	APU
	HS96Z5A	Cures thermales	1	APU
	HQ86M0A	Hôpitaux privés	1	APU
	HQ86N0	Santé humaine (non march.)	1	APU
15.3		Loisirs et culture		
	HR93N1	Services liés au sport (nm)	1	APU
	HR93N2	Autres activités récréatives et de loisirs (nm)	1	APU
	HR90N0	Act. Créat., artis. & spectacle (non m.)	1	APU
	HR91N0	Bibl., arch., mus. & aut. Act. Cul.(n m)	1	APU
15.4		Enseignement		
	HP85M2C	Formation des adultes et formation continue	1	APU
	HP85N0	Enseignement (non marchand)	1	APU
15.5		Protection sociale		
	HC10H2	Fabrication de cacao, chocolats et produits de confiserie	1	APU
	HC14Z1C	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets	1	APU
	HC14Z1D	Vêtements de dessus pour femmes et fillettes	1	APU
	HC14Z1F	Sous-vêtements et vêtements de nuit	1	APU
	HC14Z1H	Layette	1	APU
	HC14Z2B	Pull-overs et articles similaires	1	APU
	HD35A3B	Consommation d'électricité	1	APU
	HD35B2B	Consommation de combustibles gazeux par conduites	1	APU
	HH49B3	Transports routiers réguliers de voyageurs	1	APU
	HI55Z1A	Hôtels et centres ou villages de vacances avec service de chambre	1	APU
	HI55Z3	Hébergements divers	1	APU
	HO84Z3	Sécurité sociale obligatoire	1	APU
	HQ87M6	Hébergmnt médico-soc. & social (march.)	1	APU
	HQ87N3	Hébergement des adultes handicapés et des personnes âgées en famille d'accueil	1	APU
	HQ87N4	Hébergement des enfants en difficultés	1	APU
	HQ88M1	Accueil de jeunes enfants (marchand)	1	APU
	HQ88M2	Aide à domicile (marchand)	1	APU
	HQ88M8	Accueil ou accompagnement sans hébergement de personnes âgées (marchand)	1	APU
	HQ88N1	Accueil de jeunes enfants (non marchand)	1	APU
	HQ88N2	Aide à domicile (non marchand)	1	APU

Fonction COICOP	Code produit	Libellé	Poids 2019	Secteur institutionnel
	HQ88N6	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et adolescents en difficultés	1	APU
	HQ88N7	Action sociale sans hébergement n.c.a.	1	APU
	HT97Z0A	Services domestiques proprement dits	1	APU
16	CHTR	Solde territorial	1	Ménages

(S) = fonction incluse dans les services

(D) = fonction incluse dans les biens durables

(ND) = fonction incluse dans les biens non durables

(SD) = fonction incluse dans les biens semi-durables

ANNEXE 4

COMPOSITION DE LA NOMENCLATURE DES POSTES EN DURABILITE

Durabilité	Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
1		Biens durables	
11		Automobiles	
	07.1.1.1	Voitures automobiles neuves (D)	Ménages
	07.1.1.2	Voitures automobiles d'occasion (D)	Ménages
12		Meubles et articles d ameublement	
	05.1.1.1	Meubles de maison (D)	Ménages
	05.1.1.2	Meubles de jardin et de camping (D)	Ménages
	05.1.1.3	Appareils d'éclairage (D)	Ménages
	05.1.1.4	Articles d'ameublement, tapis et moquettes (D)	Ménages
13		Gros appareils ménagers, électriques ou non	
	05.3.1.1	Gros appareils de cuisine (D)	Ménages
	05.3.1.2	Gros appareils d'entretien du linge (D)	Ménages
	05.3.1.3	Appareils de chauffage et de climatisation (D)	Ménages
	05.3.1.4	Matériel de nettoyage (D)	Ménages
	05.3.1.9	Autres gros appareils ménagers (D)	Ménages
14		Équipements d'information et de communication	
	08.1.1.0	Matériel de téléphonie fixe (D)	Ménages
	08.1.2.0	Matériel de téléphonie mobile (D)	Ménages
	08.1.3.1	Ordinateurs, ordinateurs portables et tablettes (D)	Ménages
	08.1.3.2	Équipements périphériques et leurs composants consommables (D)	Ménages
	08.1.4.0	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image (D)	Ménages
	08.1.9.1	Autres matériels d'information et de communication (D)	Ménages
15		Horlogerie et bijouterie	
	13.2.1.1	Articles de bijouterie et montres (D)	Ménages
19		Autres biens durables	
	05.5.1.0	Outillage et matériel motorisés (D)	Ménages
	06.1.3.1	Produits d'assistance à la vision (D)	Ménages
	06.1.3.2	Produits d'assistance à l'audition et la communication (D)	Ménages
	06.1.3.3	Produits d'assistance à la mobilité et à la vie quotidienne (D)	Ménages
	07.1.2.0	Motocycles (D)	Ménages
	07.1.3.0	Bicyclettes (D)	Ménages
	07.1.4.0	Véhicules à traction animale (D)	Ménages
	09.1.1.1	Appareils photo et caméras (D)	Ménages
	09.1.1.2	Accessoires pour matériel photographique et cinématographique (D)	Ménages
	09.1.1.3	Appareils optiques (D)	Ménages

Durabilité	Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
	09.1.2.1	Autocaravanes, caravanes et remorques (D)	Ménages
	09.1.2.2	Avions, ULM, planeurs, deltaplanes et montgolfières (D)	Ménages
	09.1.2.3	Bateaux, yachts, moteurs hors-bord et autres équipements de sport nautique (D)	Ménages
	09.1.2.4	Chevaux, poneys, chameaux et dromadaires, et accessoires (D)	Ménages
	09.1.2.9	Autres gros biens durables à fonction récréative (D)	Ménages
	09.5.1.0	Instruments de musique (D)	Ménages
	15.2.3.0	Appareils et équipements thérapeutiques (D)	APU
2		Biens semi-durables	
21		Textiles et cuirs	
	03.1.1.0	Tissus pour habillement (SD)	Ménages
	03.1.2.1	Vêtements pour hommes ou garçonnets (SD)	Ménages
	03.1.2.2	Vêtements pour femmes ou fillettes (SD)	Ménages
	03.1.2.3	Vêtements pour nourrissons (de moins de 2 ans) (SD)	Ménages
	03.1.2.4	Uniformes scolaires (SD)	Ménages
	03.1.3.1	Autres articles d'habillement (SD)	Ménages
	03.1.3.2	Accessoires d'habillement (SD)	Ménages
	03.2.1.1	Chaussures pour hommes (SD)	Ménages
	03.2.1.2	Chaussures pour femmes (SD)	Ménages
	03.2.1.3	Chaussures pour nourrissons et enfants (SD)	Ménages
	05.2.1.1	Tissus d'ameublement et rideaux (SD)	Ménages
	05.2.1.2	Linge de lit et literie (SD)	Ménages
	05.2.1.3	Linge de table et linge de toilette (SD)	Ménages
	05.2.1.9	Autres articles de ménage en textiles (SD)	Ménages
22		Pièces et accessoires pour véhicules personnels	
	07.2.1.1	Pneus (SD)	Ménages
	07.2.1.2	Pièces pour véhicules personnels (SD)	Ménages
	07.2.1.3	Accessoires pour véhicules personnels (SD)	Ménages
29		Autres biens semi-durables	
	04.3.1.2	Équipement de sécurité (SD)	Ménages
	05.3.2.1	Petits appareils pour la cuisine ou la préparation d'aliments (SD)	Ménages
	05.3.2.2	Petits appareils pour la préparation de boissons (SD)	Ménages
	05.3.2.9	Autres petits appareils ménagers (SD)	Ménages
	05.4.0.1	Verrerie, cristallerie, céramique et porcelaine (SD)	Ménages
	05.4.0.2	Articles de coutellerie, couverts et argenterie (SD)	Ménages
	05.4.0.3	Ustensiles et articles de cuisine (SD)	Ménages
	05.5.2.1	Outillage non motorisé (SD)	Ménages
	05.5.2.2	Accessoires divers (SD)	Ménages
	08.1.5.0	Supports d'enregistrement vierges (SD)	Ménages
	08.1.9.2	Autres accessoires d'information et de communication (SD)	Ménages
	09.2.1.1	Ordinateurs de jeux vidéo, consoles, applications et logiciels de jeux (SD)	Ménages
	09.2.1.2	Autres jeux, jouets et articles de loisirs (SD)	Ménages

Durabilité	Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
	09.2.2.1	Articles de sport (SD)	Ménages
	09.2.2.2	Matériel de camping et matériel pour activités de plein air (SD)	Ménages
	09.5.2.0	Médias audiovisuels (SD)	Ménages
	09.7.1.1	Manuels éducatifs et manuels scolaires (SD)	Ménages
	09.7.1.9	Autres livres (SD)	Ménages
	13.1.1.1	Appareils électriques pour soins corporels (SD)	Ménages
	13.2.2.0	Articles religieux et articles pour célébrations religieuses et rituelles (SD)	Ménages
	13.2.9.1	Articles de voyage, articles pour bébés et autres effets personnels n.c.a. (SD)	Ménages
3		Biens non durables	
31		Alimentation, yc animale	
	01.1.1.1	Céréales (ND)	Ménages
	01.1.1.2	Farine de céréales (ND)	Ménages
	01.1.1.3	Pain et produits de boulangerie (ND)	Ménages
	01.1.1.4	Céréales pour petit-déjeuner (ND)	Ménages
	01.1.1.5	Macaronis, nouilles, couscous et pâtes alimentaires similaires (ND)	Ménages
	01.1.1.9	Autres produits à base de céréales et de graines moulues (ND)	Ménages
	01.1.2.1	Animaux terrestres vivants (ND)	Ménages
	01.1.2.2	Viande fraîche, congelée ou surgelée (ND)	Ménages
	01.1.2.3	Viande séchée, salée, en saumure ou fumée (ND)	Ménages
	01.1.2.4	Abats, sang et autres parties d'animaux abattus frais, congelés ou surgelés, séchés, salés, en saumure ou fumés (ND)	Ménages
	01.1.2.5	Préparations à base de viande, d'abats, de sang ou d'autres parties d'animaux abattus (ND)	Ménages
	01.1.3.1	Poisson vivant, frais, congelé ou surgelé (ND)	Ménages
	01.1.3.2	Poisson séché, salé, en saumure ou fumé (ND)	Ménages
	01.1.3.3	Préparations à base de poisson (ND)	Ménages
	01.1.3.4	Autres fruits de mer vivants, frais, congelés ou surgelés (ND)	Ménages
	01.1.3.5	Autres fruits de mer séchés, salés, en saumure ou fumés (ND)	Ménages
	01.1.3.6	Autres préparations à base de fruits de mer (ND)	Ménages
	01.1.3.7	Foies, œufs et laitances, et autres abats de poissons et d'autres fruits de mer sous toutes leurs formes (ND)	Ménages
	01.1.4.1	Lait cru et entier (ND)	Ménages
	01.1.4.2	Lait écrémé (ND)	Ménages
	01.1.4.3	Autres laits et crèmes (ND)	Ménages
	01.1.4.4	Lait d'origine non animale (ND)	Ménages
	01.1.4.5	Fromage (ND)	Ménages
	01.1.4.6	Yaourt et produits similaires (ND)	Ménages
	01.1.4.7	Desserts et boissons à base de lait (ND)	Ménages
	01.1.4.8	Œufs (ND)	Ménages
	01.1.4.9	Autres produits laitiers (ND)	Ménages
	01.1.5.1	Huiles végétales (ND)	Ménages

Durabilité	Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
	01.1.5.2	Beurre et autres huiles et matières grasses provenant du lait (ND)	Ménages
	01.1.5.3	Margarine et préparations similaires (ND)	Ménages
	01.1.5.9	Autres huiles et graisses animales (ND)	Ménages
	01.1.6.1	Dattes, figues et fruits tropicaux, frais (ND)	Ménages
	01.1.6.2	Agrumes frais (ND)	Ménages
	01.1.6.3	Fruits à noyau et fruits à pépins, frais (ND)	Ménages
	01.1.6.4	Baies fraîches (ND)	Ménages
	01.1.6.5	Autres fruits, frais (ND)	Ménages
	01.1.6.6	Fruits surgelés (ND)	Ménages
	01.1.6.7	Fruits séchés et déshydratés (ND)	Ménages
	01.1.6.8	Fruits à coque, non décortiqués ou décortiqués (ND)	Ménages
	01.1.6.9	Fruits et fruits à coque, moulus ou dans d'autres préparations (ND)	Ménages
	01.1.7.1	Légumes à feuilles ou à tiges, frais ou congelés (ND)	Ménages
	01.1.7.2	Légumes à fruits, frais ou congelés (ND)	Ménages
	01.1.7.3	Légumes à cosse verts, frais ou congelés (ND)	Ménages
	01.1.7.4	Autres légumes, frais ou congelés (ND)	Ménages
	01.1.7.5	Tubercules, bananes plantains et bananes de cuisine (ND)	Ménages
	01.1.7.6	Légumes secs (ND)	Ménages
	01.1.7.7	Autres légumes, tubercules, bananes plantains et bananes de cuisine, séchés et déshydratés (ND)	Ménages
	01.1.7.8	Légumes, tubercules, bananes plantains et bananes de cuisine, surgelés (ND)	Ménages
	01.1.7.9	Légumes, tubercules, bananes plantains, bananes de cuisine et légumes secs, moulus et dans d'autres préparations (ND)	Ménages
	01.1.8.1	Sucre de canne et sucre de betterave (ND)	Ménages
	01.1.8.2	Autres sucres et substituts du sucre (ND)	Ménages
	01.1.8.3	Confitures et marmelades, gelées, purées et pâtes de fruits, et miel (ND)	Ménages
	01.1.8.4	Purées, beurres et pâtes de fruits à coque (ND)	Ménages
	01.1.8.5	Chocolat, cacao et produits alimentaires à base de cacao (ND)	Ménages
	01.1.8.6	Glace, crème glacée et sorbets (ND)	Ménages
	01.1.8.9	Autres confiseries et desserts n.c.a. (ND)	Ménages
	01.1.9.1	Plats préparés (ND)	Ménages
	01.1.9.2	Aliments pour nourrissons (ND)	Ménages
	01.1.9.3	Sel, condiments et sauces (ND)	Ménages
	01.1.9.4	Épices, plantes aromatiques et graines (ND)	Ménages
	01.1.9.9	Autres produits alimentaires n.c.a. (ND)	Ménages
	01.2.1.0	Jus de fruits et de légumes (ND)	Ménages
	01.2.2.0	Café et succédanés de café (ND)	Ménages
	01.2.3.0	Thé, maté et autres produits d'origine végétale pour tisanes (ND)	Ménages
	01.2.4.0	Boissons à base de cacao (ND)	Ménages
	01.2.5.0	Eau (ND)	Ménages
	01.2.6.0	Boissons rafraîchissantes (ND)	Ménages

Durabilité	Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
	01.2.9.0	Autres boissons non alcoolisées (ND)	Ménages
	02.1.1.0	Spiritueux et liqueurs (ND)	Ménages
	02.1.2.1	Vin de raisins (ND)	Ménages
	02.1.2.2	Vin d'autres sources (ND)	Ménages
	02.1.3.0	Bière (ND)	Ménages
	02.1.9.0	Autres boissons alcoolisées (ND)	Ménages
32		Energie, yc sylviculture	
	04.4.1.1	Alimentation en eau par les réseaux de distribution (ND)	Ménages
	04.4.1.2	Alimentation en eau par d'autres systèmes (ND)	Ménages
	04.5.1.0	Électricité (ND)	Ménages
	04.5.2.1	Gaz naturel distribué (ND)	Ménages
	04.5.2.2	Hydrocarbures liquéfiés (ND)	Ménages
	04.5.3.0	Combustibles liquides (ND)	Ménages
	04.5.4.1	Charbon, briquettes de charbon, tourbe et briquettes de tourbe (ND)	Ménages
	04.5.4.2	Bois de chauffage, y compris granulés et briquettes (ND)	Ménages
	04.5.4.3	Charbon de bois (ND)	Ménages
	04.5.4.9	Autres combustibles solides (ND)	Ménages
	04.5.5.0	Autres sources d'énergie pour les systèmes de chauffage et de refroidissement (ND)	Ménages
	07.2.2.1	Gazole (ND)	Ménages
	07.2.2.2	Essence (ND)	Ménages
	07.2.2.3	Autres carburants pour véhicules personnels (ND)	Ménages
	07.2.2.4	Lubrifiants (ND)	Ménages
33		Médicaments et produits de santé	
	06.1.1.1	Médicaments, vaccins et autres préparations pharmaceutiques (ND)	Ménages
	06.1.1.2	Médicaments à base de plantes et produits homéopathiques (ND)	Ménages
	06.1.2.1	Produits de diagnostic médical (ND)	Ménages
	06.1.2.2	Dispositifs de prévention et de protection (ND)	Ménages
	06.1.2.3	Dispositifs de traitement à usage personnel (ND)	Ménages
	15.2.1.0	Produits pharmaceutiques (ND)	APU
	15.2.2.0	Autres produits médicaux (ND)	APU
34		Tabac et stupéfiants	
	02.3.0.1	Cigarettes (ND)	Ménages
	02.3.0.2	Cigares (ND)	Ménages
	02.3.0.9	Autres produits du tabac (ND)	Ménages
	02.4.0.0	Stupéfiants (ND)	Ménages
39		Autres biens non durables	
	04.3.1.1	Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements (ND)	Ménages
	05.6.1.1	Produits de nettoyage et d'entretien ménagers (ND)	Ménages
	05.6.1.9	Autres articles de ménage non durables (ND)	Ménages
	09.2.1.3	Articles de fête (ND)	Ménages

Durabilité	Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
	09.3.1.1	Produits de jardinage (ND)	Ménages
	09.3.1.2	Plantes, semences et fleurs (ND)	Ménages
	09.3.2.1	Animaux de compagnie (D)	Ménages
	09.3.2.2	Produits pour animaux de compagnie et autres animaux domestiques (ND)	Ménages
	09.7.2.1	Journaux (ND)	Ménages
	09.7.2.2	Revue et publications périodiques (ND)	Ménages
	09.7.3.0	Imprimés divers (ND)	Ménages
	09.7.4.0	Articles de papeterie et matériel de dessin (ND)	Ménages
	13.1.2.0	Autres appareils, articles et produits pour soins corporels (ND)	Ménages
4		Services	
41		Logement	
	04.1.1.0	Loyers effectivement payés par les locataires pour des résidences principales (S)	Ménages
	04.1.2.1	Loyers effectivement payés par les locataires pour des résidences secondaires (S)	Ménages
	04.1.2.2	Loyers de garages et autres loyers payés par les locataires (S)	Ménages
	04.2.1.0	Loyers imputés des propriétaires-occupants pour leur résidence principale (S)	Ménages
	04.2.2.0	Autres loyers imputés (S)	Ménages
	15.1.0.0	Logement (S)	APU
42		Services de santé y c vétérinaires	
	06.1.4.0	Réparation, location et entretien de produits médicaux et d'assistance (S)	Ménages
	06.2.1.1	Services de vaccination (S)	Ménages
	06.2.1.9	Autres services de soins préventifs (S)	Ménages
	06.2.2.1	Services dentaires préventifs (S)	Ménages
	06.2.2.9	Autres services dentaires ambulatoires (S)	Ménages
	06.2.3.1	Services de soins curatifs et de réadaptation ambulatoires (S)	Ménages
	06.2.3.2	Services de soins de longue durée ambulatoires (S)	Ménages
	06.3.1.0	Services de soins curatifs et de réadaptation hospitaliers (S)	Ménages
	06.3.2.0	Services de soins de longue durée hospitaliers (S)	Ménages
	06.4.1.0	Services d'imagerie diagnostique et de laboratoires d'analyses médicales (S)	Ménages
	06.4.2.0	Services de transport d'urgence des patients et de secours d'urgence (S)	Ménages
	09.4.5.0	Services vétérinaires et autres pour animaux de compagnie (S)	Ménages
	15.2.4.0	Services médicaux ambulatoires (S)	APU
	15.2.5.0	Services dentaires ambulatoires (S)	APU
	15.2.6.0	Services paramédicaux ambulatoires (S)	APU
	15.2.7.0	Services hospitaliers (S)	APU
	15.2.8.0	Services de santé publique (S)	APU
43		Transports en commun postes et télécommunications	

Durabilité	Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
	07.2.3.0	Entretien et réparation de véhicules personnels (S)	Ménages
	07.2.4.1	Services de parcs de stationnement (S)	Ménages
	07.2.4.2	Péages (S)	Ménages
	07.2.4.3	Leçons de conduite, épreuves de conduite, permis de conduire et contrôle technique automobile (S)	Ménages
	07.2.4.4	Location de véhicules personnels sans chauffeur (S)	Ménages
	07.3.1.1	Transport de voyageurs par train (S)	Ménages
	07.3.1.2	Transport de voyageurs par métro et tramway (S)	Ménages
	07.3.2.1	Transport de voyageurs par autobus et autocar (S)	Ménages
	07.3.2.2	Transport de voyageurs par taxi et voiture de location avec chauffeur (S)	Ménages
	07.3.2.3	Ramassage scolaire (S)	Ménages
	07.3.2.9	Autres transports de voyageurs par route (S)	Ménages
	07.3.3.1	Transport de voyageurs par air, intérieur (S)	Ménages
	07.3.3.2	Transport de voyageurs par air, international (S)	Ménages
	07.3.4.0	Transport de voyageurs par mer et voies navigables intérieures (S)	Ménages
	07.3.5.0	Transport combiné de voyageurs (S)	Ménages
	07.3.6.0	Autres services de transport de voyageurs (S)	Ménages
	07.4.1.1	Services de traitement de courrier (S)	Ménages
	07.4.1.2	Services de coursiers et de livraison de colis (S)	Ménages
	07.4.9.1	Services de déménagement et d'entreposage (S)	Ménages
	07.4.9.2	Livraison de marchandises (S)	Ménages
	08.3.1.0	Services de communication fixe (S)	Ménages
	08.3.2.0	Services de communication mobile (S)	Ménages
	08.3.3.0	Services de fourniture d'accès à internet et services de stockage en ligne (S)	Ménages
	08.3.4.0	Services de télécommunications groupés (S)	Ménages
	08.3.5.0	Réparation et location de matériel d'information et de communication (S)	Ménages
	08.3.9.1	Redevances et frais pour la télévision et la radio (S)	Ménages
	08.3.9.2	Abonnements à des services de streaming audiovisuel et location de contenus audiovisuels (S)	Ménages
	08.3.9.9	Autres services d'information et de communication n.c.a. (S)	Ménages
	09.8.0.0	Forfaits touristiques (S)	Ménages
44		Services des hotels cafes restaurants cantines foyers	
	11.1.1.1	Restaurants, cafés et établissements similaires — service complet (S)	Ménages
	11.1.1.2	Restaurants, cafés et établissements similaires — service limité (S)	Ménages
	11.1.2.1	Cantines et cafétérias des universités, écoles et jardins d'enfants (S)	Ménages
	11.1.2.9	Autres cantines, cafétérias et réfectoires (S)	Ménages
	11.2.0.1	Hôtels, motels, auberges et hébergements similaires (S)	Ménages

Durabilité	Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
	11.2.0.2	Centres de vacances, terrains de camping, auberges de jeunesse et hébergements similaires (S)	Ménages
	11.2.0.3	Services d'hébergement des internats, universités et autres établissements d'enseignement (S)	Ménages
	11.2.0.9	Autres services d'hébergement (S)	Ménages
45		Action sociale, yc services domestiques	
	05.6.2.1	Services domestiques fournis par du personnel salarié (S)	Ménages
	05.6.2.9	Autres services ménagers (S)	Ménages
	13.3.0.1	Services de garde d'enfants (S)	Ménages
	13.3.0.2	Maisons de retraite pour personnes âgées et foyers pour handicapés non-dispensateurs de soins médicaux (S)	Ménages
	13.3.0.3	Services de soins à domicile pour personnes âgées et handicapées (S)	Ménages
	13.3.0.9	Autres services de protection sociale (S)	Ménages
	14.5.0.0	Protection sociale (S)	ISBLSM
	15.5.0.0	Protection sociale (S)	APU
46		Éducation	
	10.1.0.1	Éducation des jeunes enfants (S)	Ménages
	10.1.0.2	Enseignement primaire (S)	Ménages
	10.2.0.0	Enseignement secondaire (S)	Ménages
	10.3.0.0	Enseignement postsecondaire non supérieur (S)	Ménages
	10.4.0.0	Enseignement supérieur (S)	Ménages
	10.5.0.1	Cours particuliers (S)	Ménages
	10.5.0.9	Enseignement divers non défini par niveau (S)	Ménages
	14.4.5.0	Enseignement non définissable par niveau (S)	ISBLSM
	15.4.5.0	Enseignement non définissable par niveau (S)	APU
47		Assurances	
	12.1.1.0	Assurance-vie et assurance accidents (S)	Ménages
	12.1.2.0	Assurance liée à la santé (S)	Ménages
	12.1.3.0	Assurance liée aux logements (S)	Ménages
	12.1.4.1	Assurance liée au transport personnel (S)	Ménages
	12.1.4.2	Assurance voyage (S)	Ménages
	12.1.9.0	Autres assurances (S)	Ménages
48		Services récréatifs	
	09.4.1.0	Location et réparation de matériel photographique et cinématographique et d'appareils optiques (S)	Ménages
	09.4.2.1	Location, entretien et réparation d'autocaravanes et de caravanes (S)	Ménages
	09.4.2.2	Location, entretien et réparation d'autres gros biens durables à fonction récréative (S)	Ménages
	09.4.3.1	Location de logiciels de jeux et abonnement à des jeux en ligne (S)	Ménages
	09.4.3.2	Location et réparation de jeux, de jouets et d'articles de loisirs (S)	Ménages

Durabilité	Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
	09.4.4.0	Location et réparation d'articles de sport, de matériel de camping et de matériel pour activités de plein air (S)	Ménages
	09.4.6.1	Services récréatifs et de loisirs (S)	Ménages
	09.4.6.2	Services liés à la pratique du sport (S)	Ménages
	09.4.6.3	Services liés à la fréquentation de manifestations sportives (S)	Ménages
	09.4.7.0	Jeux de hasard (S)	Ménages
49		Autres services	
	01.3.0.0	Services de transformation de matières premières pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées	Ménages
	02.2.0.0	Services de production d'alcool (S)	Ménages
	03.1.4.1	Nettoyage d'articles d'habillement (S)	Ménages
	03.1.4.2	Nettoyage, confection et location d'articles d'habillement (S)	Ménages
	03.2.2.0	Nettoyage, réparation et location de chaussures (S)	Ménages
	04.3.2.0	Services concernant l'entretien, les réparations et la sécurité du logement (S)	Ménages
	04.4.2.0	Collecte des ordures ménagères (S)	Ménages
	04.4.3.1	Reprise des eaux usées par les systèmes d'égouts (S)	Ménages
	04.4.3.2	Reprise des eaux usées par les systèmes d'assainissement sur place (S)	Ménages
	04.4.4.1	Charges d'entretien d'immeubles collectifs (S)	Ménages
	04.4.4.9	Autres services liés au logement n.c.a. (S)	Ménages
	05.1.2.0	Réparation, installation et location de meubles, d'articles d'ameublement et de tapis (S)	Ménages
	05.2.2.0	Réparation, location et confection d'articles de ménage en textiles (S)	Ménages
	05.3.3.0	Réparation, installation et location d'appareils ménagers (S)	Ménages
	05.4.0.4	Réparation et location de verrerie, de vaisselle et d'ustensiles de ménage (S)	Ménages
	05.5.3.0	Réparation et location d'outillage et de matériel motorisés et non motorisés (S)	Ménages
	08.2.0.0	Logiciels, à l'exclusion des jeux (S)	Ménages
	09.6.1.0	Services fournis par les cinémas, les théâtres et les salles de concert (S)	Ménages
	09.6.2.0	Services fournis par les musées, les bibliothèques et les sites culturels (S)	Ménages
	09.6.3.0	Services photographiques (S)	Ménages
	09.6.9.0	Autres services culturels (S)	Ménages
	12.2.1.0	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (S)	Ménages
	12.2.2.0	Frais explicites encourus auprès d'établissements de crédit (S)	Ménages
	12.2.9.1	Frais de transfert de fonds (S)	Ménages
	12.2.9.9	Autres services financiers n.c.a. (S)	Ménages
	13.1.1.2	Réparation d'appareils électriques pour soins corporels (S)	Ménages
	13.1.3.1	Coiffure (S)	Ménages

Durabilité	Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
	13.1.3.2	Soins de beauté corporels (S)	Ménages
	13.2.1.2	Réparation et location de bijoux, horloges et montres (S)	Ménages
	13.2.9.2	Réparation et location d'autres effets personnels (S)	Ménages
	13.9.0.1	Prostitution (S)	Ménages
	13.9.0.2	Services religieux (S)	Ménages
	13.9.0.9	Autres services n.c.a. (S)	Ménages
	14.3.1.0	Services récréatifs et sportifs (S)	ISBLSM
	14.3.2.0	Services culturels (S)	ISBLSM
	14.6.4.0	Services n.c.a (S)	ISBLSM
	15.3.1.0	Services récréatifs et sportifs (S)	APU
	15.3.2.0	Services culturels (S)	APU
5	16	Correction territoriale	Ménages
TOTAL		Total consommation des ménages par durabilité	

ANNEXE 5

COMPOSITION DE LA DEPENSE PRE-ENGAGEE

Fonction COICOP	Libellé	Secteur institutionnel
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	Ménages
04.1	Loyers d'habitation effectivement payés	Ménages
04.1.1	Loyers effectivement payés par les locataires pour des résidences principales (S)	Ménages
04.1.2	Autres loyers effectifs (S)	Ménages
04.2	Loyers d'habitation imputés	Ménages
04.2.1	Loyers imputés des propriétaires-occupants pour leur résidence principale (S)	Ménages
04.2.2	Autres loyers imputés (S)	Ménages
04.3	Entretien, réparation et sécurité des logements	Ménages
04.3.1	Équipement de sécurité et fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements	Ménages
04.3.2	Services concernant l'entretien, les réparations et la sécurité du logement (S)	Ménages
04.4	Alimentation en eau et services divers liés au logement	Ménages
04.4.1	Alimentation en eau (ND)	Ménages
04.4.2	Collecte des ordures ménagères (S)	Ménages
04.4.3	Reprise des eaux usées (S)	Ménages
04.4.4	Services divers liés au logement (S)	Ménages
04.5	Électricité, gaz et autres combustibles	Ménages
04.5.1	Électricité (ND)	Ménages
04.5.2	Gaz (ND)	Ménages
04.5.3	Combustibles liquides (ND)	Ménages
04.5.4	Combustibles solides (ND)	Ménages
04.5.5	Autres sources d'énergie pour les systèmes de chauffage et de refroidissement (ND)	Ménages
08.3	Services d'information et de communication	Ménages
11.1.2	Cantines, cafétérias et réfectoires (S)	Ménages
12.1p et 12.2	Assurances (hors assurance-vie) et services financiers	Ménages
12.1.2	Assurance liée à la santé (S)	Ménages
12.1.3	Assurance liée aux logements (S)	Ménages
12.1.4	Assurance liée aux transports (S)	Ménages
12.1.9	Autres assurances (S)	Ménages
12.2	Services financiers	Ménages
DPE	Dépenses pré-engagées = 04 + 08.3 + 11.1.2 + 12.1p + 12.2	Ménages
H_DPE	Dépenses autres que pré-engagées	Ménages
Total	Total	Ménages

ANNEXE 6

SERIES DE CONSOMMATION DES MENAGES NON DIFFUSEES POUR CAUSE DE FRAGILITE DES DONNEES

		Regroupés dans :	
Produit	Libellé	Code produit	Libellé
HA01S1A HA01S1B	Pommes de terre ccm Pommes de terre atc	HA01S1	Pommes de terre
HA01S6A HA01S6B	Autres plantes industrielles ccm Autres plantes industrielles atc	HA01S6	Autres plantes industrielles
HA01S7A HA01S7B	Légumes frais ccm Légumes frais atc	HA01S7	Légumes frais
HA01T1A HA01T1B	Fruits tropicaux et oléagineux ccm Fruits tropicaux et oléagineux atc	HA01T1A_B	Fruits tropicaux et oléagineux
HA01T1C HA01T1D	Autres fruits frais ccm Autres fruits frais atc	HA01T1C_D	Autres fruits frais
HA01U8A HA01U8B	Oeufs ccm Oeufs atc	HA01U8	Oeufs
HA01U9A HA01U9C	Miel ccm Autres produits de l'élevage atc	HA01U9A_C	Miel
HA02Z0A HA02Z0B	Produits sylvicoles ccm Produits sylvicoles atc	GA02Z	Sylviculture et exploitation forestière
HA03Z0A HA03Z0B	Produits de la pêche ccm Produits de la pêche atc	GA03Z	Pêche et aquaculture
HB08Z1	Extraction de pierres, de sables et d'argiles	GB08Z	Autres industries extractives
HC10A1G HC10A1H	Lapins et gibiers ccm Lapins et gibiers atc	HC10A1G_H	Lapins et gibiers
HC10A2A HC10A2B	Viandes de volailles ccm Viandes de volailles atc	HC10A2	Viandes de volailles sauf lapins et gibiers ccm et atc
HC10E1A HC10E1B	Laits liquides ccm Laits liquides atc	HC10E1A_B	Laits liquides
HC10E1E HC10E1F	Beurre ccm Beurre atc	HC10E1E_F	Beurre
HC10E1G HC10E1H	Fromages ccm Fromages atc	HC10E1G_H	Fromages
HC11Z2B HC11Z2E	Vins de consommation courante ccm Vins, champagnes et mousseux atc	HC11Z2B_E	Vins de consommation courante, y compris autoconsommation
HC11Z3A HC11Z3B	Cidre ccm Cidre atc	HC11Z3	Fabrication de cidre et de vins de fruits
HC13Z1A HC13Z1B	Fils et filés Tissus	HC13Z1	Prép de fibres textiles, filature et tissage
HC13Z3A HC13Z3B HC13Z3C HC13Z3D HC13Z3E HC13Z3F HC13Z3G HC13Z3H	Étoffes à maille Linge de maison Voilages Petits articles textiles de literie Autres articles confectionnés en textile Tapis et moquettes Ficelles, cordes et filets Produits textiles nca	HC13Z3	Autres industries textiles

		Regroupés dans :	
Produit	Libellé	Code produit	Libellé
HC14Z1B HC14Z1K	Vêtements de travail Vêtements en fourrure	HC14Z1DIV	Autres vêtements
HC16Z1 HC16Z2 HC16Z4	Sciage, rabotage et imprégnation du bois Fabrication de placage et de panneaux de bois Fab emballages et divers en bois, liège, vannerie et sparterie	GC16Z	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
HC20A1A HC20A1B HC20A1C	Alcool éthylique Autres prod chimiques organique de base gaz industriels	HC20A1	Fab gaz ind, colorants, aut prod chim base
HC20C3A HC20C3F	Feux d'artifices et articles de pyrotechnie Produits chimiques nca	HC20C3DIV	Autres produits chimiques
HC21Z2A HC21Z2B HC21Z2C	Spécialités pharmaceutiques humaines Spécialités pharmaceutiques vétérinaires Autres produits pharmaceutiques	HC21Z2	Fabrication de préparations pharmaceutiques
HC22B2 HC22B3 HC22B5	Fabrication d emballages en matières plastiques Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	GC22B	Fabrication de produits en plastique
HC23A1 HC23A2	Fab, façonnage et transformation du verre plat Fabrication de verre creux	GC23A	Fabrication de verre et d'articles en verre
HC23B1 HC23B5A HC23B5B HC23B5C	Fab prod réfractaires, céramique, briques, tuiles Pierre taillée, façonnée et finie Produits abrasifs Produits minéraux non métalliques nca	GC23B	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques hors verre
HC25C0	Fabrication d'armes et de munitions	GC25C	Fabrication d'armes et de munitions
HC25E1A HC25E1B HC25E1C	Coutellerie Serrures et ferrures Outillage à main et outillage mécanique	HC25E1	Coutellerie, outillage et quincaillerie
HC25E2A HC25E2B HC25E2C HC25E2D	Articles en fils métalliques Vis et boulons Articles métalliques ménagers Autres articles métalliques	HC25E2	Autres ouvrages en métaux
HC26F0	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	GC26F	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
HC26G0	Fabrication de matériels optique et photographique ; fabrication de supports magnétiques et optiques	GC26G	Fabrication de matériels optique et photographique ; fabrication de supports magnétiques et optiques
HC27B3C HC27B3E	Appareils d éclairage et de signalisation pour véhicules Appareils d éclairage hors véhicules	HC27B3C_E	Appareils d'éclairage
HC28A11A HC28A11B HC28A7 HC28A8	Appareils de pesage Matériel de soudage non électrique Fabrication de matériel de levage et de manutention Fab machines et équipmts de bureau (hors ordinateurs et équip périph)	HC28DIV	Autres machines
HC28B0	Fabrication de machines agricoles et forestières	GC28B	Fabrication de machines agricoles et forestières
HC28D2	Fab autres machines spécialisées	HC28DIV	Autres machines
HC29A1B1	Voitures neuves hors leasing	HC29A1B	Voitures neuves

		Regroupés dans :	
Produit	Libellé	Code produit	Libellé
HC29A1B2 HC29A1B3	Voitures neuves en leasing Certificats d immatriculation (voitures neuves)		
HC29A1C1 HC29A1C2 HC29A1C3 HC29A1C4	Voitures de démonstration Ventes des professionnels d'origine autre que ménages Ventes des professionnels d origine ménages (marges) Certificats d immatriculation (voitures occasions)	HC29A1C	Voitures d occasion
HC29A1D1 HC29A1D2	Camping-cars seuls Certificats d immatriculation (camping-cars)	HC29A1D	Camping-cars
HC29B0	Fabrication d'équipements automobiles	GC29B	Fabrication d'équipements automobiles
HC30A2 HC30C0	Construction de bateaux de plaisance Construction aéronautique et spatiale	GC30A_C	Bateaux de plaisance, aéronefs et engins spatiaux
HC32C0C HC32C0D HC32C0F	Brosserie Stylos et articles pour écrire Autres produits manufacturés nca	HC32C0DIV	Autres produits manufacturés
HC33Z1 HC33Z2	Réparation d ouvrages en métaux, de machines et d équipements Installation de machines et d équipements industriels	GC33Z	Réparation et installation de machines et d'équipements
HD35A3A HD35A3B	Abonnement d'électricité Consommation d'électricité	GD35A	Production, transport et distribution d'électricité
HD35B2A HD35B2B	Abonnement de combustibles gazeux par conduites Consommation de combustibles gazeux par conduites	HD35B2	Distribution de combustibles gazeux par conduites
HE36Z0	Captage, traitement et distribution d'eau	GE36Z	Captage, traitement et distribution d'eau
HE37Z0	Collecte et traitement des eaux usées	GE37Z	Collecte et traitement des eaux usées
HE38Z0	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	GE38Z	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
HF43Z0A HF43Z0B	Petit entretien et réparation du logement Réparation d ascenseurs	HF43Z0	Travaux de construction spécialisés
HH49A1	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	GH49A	Transports ferroviaires
HH49C2	Déménagement	GH49C	Transports routiers de fret et par conduites
HH51Z1	Transports aériens de passagers	GH51Z	Transports aériens
HI56Z2A HI56Z2B	Traiteurs, organisation de réceptions Cantines d entreprises et restauration sous contrat	HI56Z2	Traiteurs et autres services de restauration
HJ58Z1B HJ58Z2	Services télématiques et de kiosque téléphonique Autres éditions de logiciels	HJ58ZDIV	Autres services d'édition
HK64H1 HK64H3	Services d intermédiation financière facturés hors OPCVM Services d OPCVM (si possibilité d isoler les flux de commerce extérieur)	GK64H	Activités des services financiers, hors SIFIM
HK64S0	Activités des services financiers, SIFIM	GK64S	Activités des services financiers, SIFIM
HL68A2	Agences immobilières	GL68A	Activités des marchands de biens immobiliers et activités immobilières pour compte de tiers
HL68R2A	Loc terrain et autres biens immo (loyers réels)	HL68R2	Location de terrain et autres biens immobiliers (loyers r)
HN77Z3A HN77Z3B	Location de machines de bureau et de mat informatique Location de matériels de transport et	HN77Z3	Location et location-bail d autres machines, équipements et biens

		Regroupés dans :	
Produit	Libellé	Code produit	Libellé
	matériels nca		
HN78Z0	Activités liées à l'emploi	GN78Z	Activités liées à l'emploi
HN81Z0A HN81Z0B	Services de nettoyage Services d'aménagement paysager	HN81Z0	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
HN82Z1 HN82Z3	Activités administratives Organisation de salons professionnels et congrès	GN82Z	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
HO84Z1 HO84Z2	Administration générale, économique et sociale Services de prérogative publique (défense, justice, police...)	GO84Z	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
HP85N0	Enseignement (non marchand)	GP85N	Enseignement (non marchand)
HQ86M0A HQ86M0B HQ86M0C HQ86M0D HQ86M0E HQ86M0F HQ86M0G	Hôpitaux privés Médecins Analyses Auxiliaires médicaux Dentistes Transports sanitaires Dispensaires	GQ86M	Activités pour la santé humaine (marchande)
HQ86N0	Santé (non marchande)	GQ86N	Activités pour la santé humaine (non marchande)
HQ87M6	Hébergement médicalisé pour personnes âgées (marchand)	GQ87M	Hébergement médico-social et social (marchand)
HQ87N2 HQ87N3 HQ87N5	Hébergement des adultes handicapés Hébergement adultes handicapés et personnes âgées en famille d'accueil Hébergement des adultes et familles en difficultés	GQ87N	Hébergement médico-social et social (non marchand)
HQ88M1 HQ88M2 HQ88M8	Accueil de jeunes enfants (marchand) Aide à domicile (marchand) Accueil ou accompagnement sans hébergement de personnes âgées (marchand)	GQ88M	Action sociale sans hébergement (marchand)
HQ88N1 HQ88N2 HQ88N4 HQ88N7	Accueil de jeunes enfants (non marchand) Aide à domicile (non marchand) Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés (non marchand) Action sociale sans hébergement non classée ailleurs (non marchand)	GQ88N	Action sociale sans hébergement (non marchand)
HR90N0	Activités créatives, artistiques et de spectacle (non marchandes)	GR90N	Activités créatives, artistiques et de spectacle (non marchandes)
HR91M0A HR91M0B	Accès aux bibliothèques, musées et monuments privés Accès aux jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles	HR91M0	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (marchandes)
HR91N0	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (non marchandes)	GR91N	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (non marchandes)
HR92Z0	Organisation de jeux de hasard et d'argent	GR92Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent
HR93M2A HR93M2B	Manèges forains et parcs d'attractions Autres services récréatifs et de loisirs	HR93M2	Autres activités récréatives et de loisirs (m)
HR93N1	Activités liées au sport (nm)	GR93N	Activités sportives, récréatives et de loisirs (non marchandes)

		Regroupés dans :	
Produit	Libellé	Code produit	Libellé
HR93N2	Autres activités récréatives et de loisirs (nm)		
HS96Z5B	Autres soins corporels	HS96Z5B_C	Autres soins et services corporels
HS96Z5C	Autres services personnels		
HT97Z0A	Services domestiques proprement dits	GT97Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

ACPR	=	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
APU	=	Administrations publiques
APUL	=	Administrations publiques locales
ARCEP	=	Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
ATC	=	Autoconsommation
CCFA	=	Comité des constructeurs français d'automobiles
CCM	=	Consommation commercialisée des ménages
COICOP	=	Classification of Individual Consumption by Purpose
CPDP	=	Comité professionnel du pétrole
CPF	=	Classification des produits Française
DCN	=	Département des Comptes Nationaux
DGDDI	=	Direction générale des douanes et droits indirects
DGFIP	=	Direction générale des Finances publiques
DGTrésor	=	Direction générale du Trésor
DREES	=	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DSN	=	Déclaration sociale nominative
EAP	=	Enquête annuelle de production
ERE	=	Équilibre ressources-emplois
ESA	=	Enquête sectorielle annuelle
Esane	=	Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise
HT	=	Hors taxe sur la valeur ajoutée
IAA	=	Industries agro-alimentaires
ICA	=	Indices de chiffres d'affaires
IPC	=	Indice des prix à la consommation
IPEA	=	Institut de prospective et d'études de l'ameublement
IPI	=	Indices de la production industrielle
IPP	=	Indices des prix à la production
ISBLSM	=	Institutions sans but lucratif au service des ménages
NACE	=	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
NAF	=	Nomenclature d'activités française
nca	=	Non compris ailleurs
nm	=	Non marchand
ODAC	=	Organismes divers d'administration centrale

PPS	=	Passage « produits-secteurs »
RSP	=	Responsable secteur-produit
SDES	=	Service des données et études statistiques
SEC	=	Système Européen des Comptes
SIFIM	=	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés
SSP	=	Service statistique public
TES	=	Tableau entrées-sorties
TTC	=	Toutes taxes comprises
TVA	=	Taxe sur la Valeur Ajoutée
URSSAF	=	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

BIBLIOGRAPHIE

Système Européen des Comptes, SEC 2010, Eurostat.

Dossier « méthodologie des comptes annuels » sur www.insee.fr

Nomenclatures d'activités et de produits françaises NAF rév.2 - CPF rév.2. Nomenclatures et codes. Insee, Édition 2008.

Les dépenses de santé en 2022 - Résultats des comptes de la santé - Édition 2023, DREES, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/les-depenses-de>

Chiffres-clés du transport – Edition 2023, SDES, <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-transport-2023/pdf/chiffres-cles-des-transport-2023.pdf>

Rapport du compte du logement 2022, SDES, https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/datalab_116_compte_logement_B202022_septembre2023.pdf

Note méthodologique « L'estimation des loyers dans le compte satellite du logement : actualisation avec l'Enquête Logement 2020 », SDES, mai 2024 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/7341/download?inline>

Classification of Individual Consumption According to Purpose (COICOP) 2018, Department of Economic and Social Affairs, Series M, No 99 : https://unstats.un.org/unsd/classifications/unsdclassifications/COICOP_B202018_-_pre-edited_white_cover_version_-_B202018-12-26.pdf

L'enquête Budget de famille, Insee : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1194>